

Projet Pédagogique

Institut de formations paramédicales

I.F.S.I.

2025 - 2030



Centre Hospitalier Soissons - 46 Avenue du Général de Gaulle

02209 SOISSONS Cedex

Tel : 03 23 75 72 99

Mail : secretariat.ifs@ch-soissons.fr

Table des matières

Préambule	5
Contexte	6
I/- Les orientations de la formation	8
L'andragogie	8
Pourquoi une approche adaptée aux adultes?	8
Conditions d'apprentissage chez l'adulte :	8
II/- La conception générale de la formation et les choix pédagogiques avec les métiers préparés	10
Les valeurs	10
Les finalités visées avec le profil attendu	11
L'alternance	12
La conception générale de la formation, référentiel 31/07/2009.	12
Les principes pédagogiques	13
Compétences « cœur de métier » :	13
Compétences « transverses » :	13
Le principe pédagogique repose sur 3 paliers d'apprentissage :	14
Les modalités de validation :	14
Choix pédagogiques	14
Les courants pédagogiques de l'IFSI	15
Les acteurs de formation	16
Les apprenants :	16
Les formateurs permanents :	16
Le référent des stages :	17
Les intervenants :	17
La formation théorique	17
L'évaluation	18
La formation clinique	19
Les points forts dans le dispositif d'accompagnement	20
L'apprentissage par la simulation	20
Les pratiques innovantes	22
Les jeux de plateau	23
L'intelligence artificielle	25
Les ECOS	25
Le E-Learning	27
Le raisonnement clinique	28
Le suivi pédagogique collectif et individuel	30
Les compétences pour exercer le métier	31
Compétences infirmières	31

Compétences en formation infirmière.....	32
III/-La stratégie de développement de l'offre numérique	44
Stratégies de développement numérique dédiée à la communication :	44
Stratégies de développement numérique dédiée aux apprentissages	45
La formation au numérique en santé	45
Mise à disposition des apprenants de matériel informatique adapté	49
Le matériel d'apprentissage procédural.....	52
IV/-Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	55
Stratégies d'ajustements institutionnels	55
Objectifs de professionnalisation	55
Objectif d'apprentissage.....	56
L'approche par compétence.....	56
V/- La stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné	59
La démarche qualité	59
Questionnaire de satisfaction employeurs	60
VI/- Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap	63
Définition :	63
Aide à la réussite :	63
Accord des dispositions spécifiques :	63
Modalités d'accompagnement :	64
Nos objectifs :	64
VII/-L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours	65
L'individualisation des parcours	65
La stratégie de prévention de rupture des parcours	65
L'interruption de formation :	72
La Césure	72
La Maternité.....	74
VIII/- La planification de l'alternance	77
IX/- La liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires.....	79
Gestion départementale des stages	79
Coordination territoriale des stages	82
Liste des lieux de stage de l'Institut de Formation	85
Site de Soissons	85
Liste des lieux de stage de l'Institut de Formation	92
Site de Château-Thierry	92
Attribution des places de stage par année de formation et par typologie.....	95
X/- Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil	97
Les ressources.....	97
Accompagnement en stage	97

Nos engagements	97
Engagement du stagiaire.....	97
Engagements du Centre Hospitalier	98
Engagements du centre de formation vis à vis du stagiaire.....	98
Engagements du Centre de Formation vis à vis du Centre Hospitalier	99
Engagements du Centre de Formation et du Centre Hospitalier	99
Evaluation du stagiaire	99
XI/- Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les étudiants.....	100
XII/-Les prestations offertes à la vie étudiante	107
XIII/- Les indicateurs d'évaluation du projet	108
XIV/- Mise en application du projet pédagogique par année de formation	109
PROJET PEDAGOGIQUE 1ère ANNEE IDE 2024-2025.....	109
PROJET PEDAGOGIQUE 2^{ème} ANNEE IDE 2024-2025	122
PROJET PEDAGOGIQUE 3^{ème} ANNEE IDE 2024-2025	135

Préambule

Elaborer un projet répond au-delà d'une obligation réglementaire dans le fonctionnement d'un institut de formation à donner du sens aux actions que nous sommes appelés à mener dans le cadre de la formation de professionnels de la santé.

Le projet d'institut 2025-2030 de l'IFSI/IFAS/IFAP de Soissons intègre le projet de formation et le projet pédagogique de chaque formation dispensée ; ce dernier étant réajusté annuellement.

Il est le résultat d'un travail collectif de l'équipe pédagogique de l'Institut de Formations paramédicales du Centre Hospitalier de Soissons.

Le projet pédagogique est défini à l'Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux autorisations des instituts de formation Il décline l'ensemble des objectifs de formation et d'apprentissage, les moyens prévus pour leur réalisation comme pour leur évaluation.

C'est un projet annuel élaboré et mis en œuvre par l'équipe pédagogique et destiné aux apprenants de l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture du Centre Hospitalier de Soissons.

Le projet pédagogique écrit est un contrat de l'établissement de formation tant avec ses apprenants qu'avec les institutions de tutelle.

Le projet pédagogique de l'IFAP intègre l'éthique professionnelle et prend en compte le cheminement de la réflexion pédagogique de l'équipe. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration des pratiques afin de permettre aux apprenants de bénéficier de conditions optimales de formation.

Le projet pédagogique est donc un outil qui participe également à la démarche qualité. Il est communiqué à toutes les parties prenantes du dispositif de formation. C'est un outil évolutif qui doit leur permettre de prendre connaissance des choix pédagogiques qui sous-tendent l'organisation de la formation, de les comprendre afin de pouvoir contribuer à la réussite du processus de professionnalisation des apprenants.

A ce titre, il nécessite d'être réajusté en fonction du contexte. Il prend donc en compte les évolutions que sont : ▪

- L'évolution du programme de formation avec les Arrêtés du 10 juin 2021 et du 9 juin 2023, relatifs à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

- L'évolution de la demande en santé en regard de données démographiques et sociétales : la précarité, le vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies chroniques et des soins de longue durée. Face à ces changements de paradigme, tous les professionnels soignants doivent constamment adapter leurs pratiques. Les futurs professionnels doivent en conséquence, se préparer à être polyvalents et adaptables.

- L'évolution des droits des usagers et de la qualité du système de santé a participé à la reconnaissance de l'utilisateur comme partenaire dans les soins. Ses exigences sont accrues en termes de qualité dans les prestations de soins et notamment en matière de sécurité et vigilance sanitaires. La culture qualité autant que les exigences de rigueur sont le fil conducteur de la formation que les futurs professionnels devront acquérir.

- L'évolution de l'offre de soins et d'organisation de la gouvernance hospitalière avec la mise en place des pôles, le parcours de soin des patients, le décloisonnement entre secteurs public et privé. Sur le plan législatif, l'organisation en territoire de santé et l'organisation régionale de l'offre de soins sont en rapport avec les besoins en santé des Hauts de France. Les futurs soignants doivent être imprégnés de ces nouvelles organisations pour mieux comprendre l'environnement dans lequel ils sont amenés à évoluer.

- Les évolutions technologiques incluant le développement des outils informatiques qui s'imposent dans la gestion des soins.

Le projet pédagogique dynamise et donne du sens aux apprentissages tant sur le plan cognitif, affectif et psychomoteur, aux aptitudes professionnelles et aux qualités requises pour l'exercice professionnel visé.

Notre devise : « Enseigner et transmettre ce qui doit être fait »

Contexte

Depuis plusieurs années, des mutations et des changements structurels sont engagés dans tous les secteurs de la formation professionnelle sanitaire et sociale :

- Régionalisation de la formation sanitaire et sociale dans le périmètre Hauts de France
- Universitarisation des formations en santé
- Formation des paramédicaux par compétence
- Développement des VAE, des parcours partiels et passerelles
- Réforme de la formation professionnelle
- Les organisations territoriales telles que les groupements hospitaliers de territoire (GHT), les communautés psychiatriques de territoire (CPT), les comités locaux de santé mentale (CLSM)
- L'Etat définit les grandes orientations des formations sanitaires et sociales, notamment les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des étudiants et délivre les diplômes.

Cette dynamique est en pleine mouvance, vers plus de décloisonnement entre les formations des étudiants en santé pour une universitarisation commune, partagée et pour une délivrance des diplômes modifiée.

- Le conseil régional des Hauts de France

Les compétences de la Région s'appliquent depuis la loi du 13 août 2004 :

- ✓ À la répartition des quotas et des capacités d'accueil entre les établissements de formation
- ✓ À l'autorisation de leur création et au fonctionnement des IFSI / IFAS / IFAP
- ✓ À l'agrément de leur direction
- ✓ Au financement des établissements publics et privés de formation

D'autre part, le conseil régional des Hauts de France :

- ✓ Fixe les orientations dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle 202/2028
- ✓ Est un partenaire essentiel car en qualité de financeur, il impacte fortement l'organisation, la gestion et le projet des instituts.
- ✓ L'université Picardie Jules Verne (UPJV), un partenaire incontournable pour la formation des étudiants en soins infirmiers.

Dans le cadre de l'universitarisation, les instituts de formation du bassin universitaire de l'UPJV ont signé une convention, déterminant les modalités de participation de l'université à la formation. La convention est signée depuis décembre 2010 après le regroupement des IFSI au sein d'un groupement de coopération sanitaire (GCS IFSI Picardie). Cette convention intègre l'IFSI de Berck dans le cadre du GHT CHU Amiens depuis janvier 2020.

Quelques universitaires participent à des enseignements dans les U.E dites contributives mais l'engagement de l'université Picardie Jules Verne (UPJV) se situe à la marge, du fait des moyens limités de l'UPJV et de l'éloignement des instituts.

Les formateurs des instituts de Picardie ont participé dès 2015 à des formations délivrées par l'UPJV, afin de stabiliser les savoirs dispensés en sciences humaines et sociales.

Le service sanitaire regroupant les étudiants en santé et l'expérience somme toute réussie tant organisationnelle que pluri professionnelle dès 2018/2019, a démontré la possibilité de travailler ensemble.

La plateforme EPIONE et le travail collaboratif enclenchés vont permettre de proposer à tous les étudiants en santé, sur des thématiques de formation commune et sur tous les territoires des supports de formation. La première thématique travaillée est la santé publique.

Une expérimentation permettant d'intégrer directement en L2 des étudiants en PASS de l'UPIV est actuellement en cours depuis la rentrée de septembre 2022.

Les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent, à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier (Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier stipule Art. 7 bis).

L'IF est représenté aux réunions CEFIEC, GERACFAS, CEEPAM par la direction et les formateurs élus.

I/- Les orientations de la formation

Notre public d'apprenant est constitué de jeunes adultes en majorité ainsi que d'adultes. Il nous paraît ainsi important d'aborder la formation de nos apprenants sous l'angle de l'andragogie selon Malcom KNOWLES¹

L'andragogie

C'est l'andragogie qui a découvert et révélé les caractéristiques de l'apprenant adulte, qui a reconnu et établi que l'être humain ne cesse d'apprendre et de changer jusqu'à la dernière seconde de sa vie.

L'andragogie a mis en évidence que l'adulte traverse lui aussi, comme le petit enfant, l'enfant, le pré-adolescent et l'adolescent, de grandes étapes de développement. Des étapes d'environ sept ans. Parce que les adultes communiquent et expliquent plus facilement que les enfants les phénomènes d'apprentissage qu'ils vivent, l'andragogie a pu étudier et approfondir ces phénomènes.

Andragogie = art d'aider à apprendre = s'intéresse à ceux qui apprennent ≠ contenu.

Pourquoi une approche adaptée aux adultes?

La mentalité des adultes dans le cadre de la formation continue est différente de celles des étudiants du système scolaire habituel.

- Les adultes savent qu'on ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe comment ni à n'importe quel moment;
- Ils font appel à leurs expériences et à leurs vécus pour résoudre bien des problèmes dans le cadre de leur travail;
- La personnalité (manière de voir, de faire, de comprendre... les choses) change selon leurs rôles sociaux;
- Ils prennent des risques calculés et s'engagent après avoir pesé le pour et le contre;
- Leurs motivations, (les besoins, les sentiments, les aspirations, les attentes) changent et bien souvent orientent les choix individuels.

A ces caractéristiques s'ajoutent des différences dues au sexe, à l'âge et à la personnalité.

Conditions d'apprentissage chez l'adulte :

Pour apprendre efficacement l'adulte doit :

✓ *Être motivé*

Les motivations peuvent être très variées : satisfaction personnelle, évolution professionnelle attendue, développement de ses compétences, plaisir d'échanger avec d'autres, goût pour apprendre, etc.

✓ *Se sentir intégré dans le groupe*

Les échanges entre pairs sont un des leviers majeurs d'apprentissage des adultes. Ils favorisent le conflit sociocognitif. La confiance et la bienveillance sont des éléments indispensables pour un dialogue de qualité.

¹ Professeur dans l'enseignement pour les adultes célèbre pour sa théorie de l'andragogie. Diplômé de Harvard

✓ *Comprendre*

Attention aux mots compliqués, aux abréviations, aux jargons...! Le formateur explique aussi les objectifs et les liens entre les activités qu'il propose. L'apprenant doit comprendre pourquoi il fait telle chose à tel moment.

✓ *Agir*

Plus l'adulte est passif, moins il a de chances d'apprendre. On favorisera pour cela les méthodes pédagogiques actives, c'est-à-dire celles qui s'appuient sur l'activité des stagiaires et le travail de groupe.

✓ *Faire le lien entre la formation et sa pratique*

L'adulte en formation doit en permanence faire des rapprochements entre sa pratique et les apports de la formation, qui viennent parfois en contradiction avec ses habitudes. Le formateur doit donc favoriser ce va-et-vient permanent entre expérience et apports nouveaux, par des activités adaptées ou en invitant les apprenants à témoigner de leurs pratiques.

✓ *Donner du sens à son apprentissage*

L'adulte a besoin de savoir où il va, pourquoi et comment il va ou comment on l'y mène. D'où la nécessité de définir et communiquer les objectifs pédagogiques, ainsi que de préciser la progression proposée tout au long de la formation. Il a également besoin de percevoir que ce qu'il apprend lui est utile.

II/- La conception générale de la formation et les choix pédagogiques avec les métiers préparés

Les valeurs

Définir ses valeurs professionnelles et institutionnelles, c'est déjà porter un projet en soi en terme de prise de conscience.

Pour exister et faire vivre les valeurs retenues, elles ont besoin de l'adhésion du collectif.

Nous allons vous présenter nos valeurs, à savoir, **aucune priorité** ne guide leur présentation, toutes reposent sur le socle de la bienveillance.

La bienveillance :

Pour appréhender le principe de bienveillance, nous nous sommes appuyés sur la définition du Larousse :

« Disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui... »

La notion d'indulgence introduite dans cette définition, c'est respecter autrui tel qu'il est, l'accepter comme tel.

Cela ne veut pas dire que nous devons accepter toutes sortes de comportements à notre égard, mais cela veut dire que nous pouvons chercher en premier lieu à comprendre l'autre et à croire en son potentiel, c'est-à-dire, dans ses capacités à évoluer et dans la valorisation de leurs réussites.

La bienveillance demande une certaine disposition d'esprit consciente qui permet une ouverture d'esprit et par voie de conséquence l'ouverture aux autres.

Etre un formateur bienveillant, c'est se montrer attentionné envers ses collègues et les apprenants de manière compréhensive.

La place accordée à l'Autre revêt une valeur indispensable, le respect.

Le respect :

Pour le Centre national de ressources textuelles et lexicales, le respect est un « sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec égards, considération, en raison de son âge, de sa position sociale, de sa valeur ou de son mérite ».

Respecter l'individu, se situe à différents niveaux, c'est d'abord se respecter soi-même pour être capable de respecter l'Autre : ses collègues, les apprenants, les intervenants ...

Le respect, et donc la tolérance envers autrui, est une valeur que chaque individu possède de façon différente, mais cette valeur doit être travaillée et développée tout au long de sa formation et de sa carrière.

Tout au long de la formation de l'étudiant, le respect passera par des capacités d'écoute et de neutralité envers les autres collègues de promotion, pour être ensuite en mesure de les transférer en équipe de soins.

Le respect est incontestablement essentiel à toute relation et devient une obligation déontologique dans l'exercice de ses fonctions.

Ce qui nous conduit à aborder la notion de responsabilité.

La responsabilité :

« Etymologiquement dérivé du latin « responsum » qui signifie « se porter garant, répondre de », ce mot renvoie dans le langage courant à l'obligation pour un individu d'assumer et de supporter les conséquences de ses actes ». FORMARIER M. et JOVIC L.

La responsabilité peut aussi se définir par le fait d'assumer ses choix, réparer le préjudice causé à autrui, respecter les règles institutionnelles et les valeurs individuelles.

Répondre devant la loi, ses pairs, sa conscience... FORMARIER M. et JOVIC L.

La responsabilité repose « sur la notion de devoir à l'égard des autres » le sens de responsabilité génère ici l'action.

Dans la relation pédagogique, il est important d'être dans la signification afin que l'apprenant repère les règles sociales et professionnelles utiles à l'exercice de sa future fonction.

En effet, les formateurs contribuent, en partie, à la construction de l'identité professionnelle des étudiants.

La rigueur professionnelle :

La rigueur professionnelle est pour nous, tenir ses engagements avec persévérance et rechercher la qualité du travail.

Pour les formateurs, la rigueur professionnelle s'acquiert notamment par une démarche de questionnement, d'évaluation et de positionnement.

Elle requiert de la discipline qui se traduit dans le respect des règles institutionnelles et de savoir-vivre.

Elle nécessite l'acquisition et l'actualisation de connaissances théoriques et se reflète dans l'accomplissement des actes.

Elle favorise la sécurité, contribue à l'amélioration des pratiques et à la qualité.

La rigueur encourage l'impartialité des formateurs envers les étudiants notamment lors des évaluations, des suivis pédagogiques, des prises de décisions au cours des instances.

La solidarité :

C'est être bienveillant les uns pour les autres afin de favoriser la cohésion et la communication au sein de l'équipe professionnelle par l'entraide et le partage de compétences.

Les finalités visées avec le profil attendu

Afin de répondre aux besoins en santé de la population et aux évolutions du système de santé, nous souhaitons que les apprenants en fin de formation soient des professionnels :

Responsables et autonomes dans leur domaine de compétences

Capables de développer des compétences tout en construisant leur identité professionnelle

Réflexifs, qui s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue de leur pratique professionnelle.

Afin de clarifier la définition énoncée ci-dessus, nous proposons d'explicitier les concepts suivants :

L'autonomie, c'est la capacité à gérer les contraintes et tirer parti des ressources.

L'autonomie professionnelle est la capacité à prendre des décisions, à fonctionner dans un contexte donné tout en respectant le cadre législatif et éthique.

La compétence, c'est un ensemble de savoir-faire, de comportements et de connaissances mobilisées dans une action et adaptées aux exigences d'une situation.

(Le Boterf et Perrenoud)

La réflexivité, c'est réfléchir sur sa pratique, sur son action. Cela peut avoir lieu pendant l'action. Cela peut se faire après l'action dans des moments

L'alternance

Le projet de formation place le concept d'alternance au centre du dispositif et le reconnaît comme ressource majeure d'une ingénierie visant la professionnalisation. Les référentiels de formations sont basés sur le développement des compétences professionnelles en lien avec les activités professionnelles des métiers.

Il repose sur 3 paliers d'apprentissage :

- « Comprendre », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « Agir », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « Transférer », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel est structuré autour des situations professionnelles. Il est organisé pour mettre en relation l'enseignement des connaissances et l'acquisition des compétences.

La conception générale de la formation, référentiel 31/07/2009.

La formation vise la **professionnalisation** des étudiants en soins infirmiers et la finalisation de leur **projet professionnel** ; la notion de projet professionnel n'étant pas limitée à celle de l'exercice professionnelle dans une discipline ou un secteur donné.

Elle repose sur une logique d'**alternance**². dans laquelle la mobilisation des connaissances contribue au développement des **compétences professionnelles**.

Selon une logique universitaire, la formation est organisée sur 6 semestres, en 59 unités d'enseignement (U.E) couvrant six champs disciplinaires

1. Sciences humaines, sociales et droit	Des ECTS (système européen de transfert de compétences) sont attribués aux U.E. Chaque semestre, l'étudiant doit valider 30 ECTS, soit 180 ECTS à la fin de la formation.
2. Sciences biologiques et médicales	
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes.	
4. Sciences et techniques infirmières, interventions.	
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.	
6. Méthodes de travail	

La formation s'articule par alternance entre des temps de formation théoriques réalisés à l'I.F.S.I., et des temps de formation clinique réalisés sur le terrain professionnel, (35 heures par semaine). A cela s'ajoute 900 heures de travail personnel non accompagné.

Elle comprend 16 semaines de congés.

² GEAY André, SALLABERRY Jean Claude, la didactique en alternance, ou comment enseigner dans l'alternance, revue française de pédagogie, numéro 128, page 14.

4 200h + 900 h travail personnel (Règles LMD)	Total
2 100 h = 60 semaines	Formation théorique
2 100 h = 60 semaines	Formation, clinique/ stage

Elle s'organise **conjointement** sur le site de Soissons et le site de Château Thierry. Les orientations du projet sont communes mais les deux sites mobilisent les **ressources qui leur sont propres**. La cohérence du projet global et des projets spécifiques se fait par la mise en œuvre d'une **coordination** régulière entre les formateurs, d'une **régulation** suivie et d'une **collaboration** rapprochée : performance visée sur le plan théorique et clinique, élaboration des épreuves d'évaluation, organisation des corrections. Certaines interventions peuvent faire l'objet d'un regroupement des apprenants sur les deux sites.

Les principes pédagogiques

Le projet de formation infirmier illustre la phase de **mise en œuvre du projet pédagogique**.

Il décline :

- les orientations spécifiques (**compétences à acquérir** et objectifs de formation)
- l'organisation de l'année
- durée de la formation,
- déroulement de l'année,
- formateurs référents,
- la prise en compte des projets transversaux,
- le dispositif d'évaluation,
- les conditions de passage en année supérieure et de délivrance des diplômes,
- les bilans d'activités.

Le référentiel de formation est basé sur le développement des compétences professionnelles en lien avec les activités professionnelles du métier d'infirmier (ère).

Le référentiel de formation pour les étudiants en soins infirmiers est décliné à partir de 10 compétences :

Compétences « cœur de métier » :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Compétences « transverses » :

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Le principe pédagogique repose sur 3 paliers d'apprentissage :

Le référentiel est structuré autour des situations professionnelles. Il est organisé pour mettre en relation l'enseignement des connaissances et l'acquisition des compétences.

La formation est organisée par semestres, 6 pour la durée totale de la formation en 3 années. La formation théorique s'organise sous forme de cours magistraux (750 heures), de travaux dirigés (T.D 1050 heures) et de travail personnel guidé (T.P.G.) 300 heures.

Les modalités de validation :

L'évaluation des Unités d'Enseignement (U.E.) s'organise par semestre. Une U.E. validée est capitalisée par une note, un coefficient et s'exprime en E.C.T.S. Certaines U.E. peuvent se réguler selon les règles de capitalisation et de compensation.

Chaque passage d'année est soumis à l'attribution d'un nombre d'E.C.T. S déterminé par la réglementation (arrêté du 2 août 2011).

Une commission d'attribution des crédits d'E.C.T. S se réunit en fin de chaque semestre, hormis à la fin du semestre 6, celle-ci se substituant au jury final de la D.R.E.E.T.S. et de l'Université.

Répartition des 180 crédits européens :

Enseignement en institut de formation : 120 ECTS, dont

- Sciences contributives au métier d'infirmier : 42 ECTS
- Sciences et rôles infirmiers : 66 ECTS
- UE transversales : 12 ECTS

Enseignement clinique en 7 stages : 60 ECTS

- S1, un stage de 5 semaines ;
- S2,S3,S4,S5, un stage de 10 semaines,
- S6, un stage de 15 semaines au total en deux périodes de 10 semaines maximum.

Les absences sont comptabilisées en tenant compte de la franchise de 30 jours maximum au cours des trois années de formation.

Choix pédagogiques

Ce n'est pas de transmettre un savoir, mais plutôt de proposer des situations qui vont permettre l'apprentissage, en valorisant l'ensemble des savoirs détenus dans le groupe.

C'est pourquoi on qualifie son rôle de « facilitateur », de « médiateur ». Il facilite le lien entre l'apprenant et le contenu (des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être) Il est aussi celui qui facilite les relations dans le groupe.

Éléments à prendre en considération lors de l'élaboration d'une activité de formation :

- ✓ **Les adultes apprennent s'ils en ressentent le besoin.**

Il faut donc leur faire ressentir ce besoin pour être capable de les rejoindre au cours d'une formation.

- ✓ **Les adultes font un lien entre ce qu'ils apprennent et leur expérience.**

Ils deviennent critiques si ce qu'ils apprennent est en contradiction avec leur expérience.

- ✓ **Les adultes apprennent en mettant en pratique ce qui leur est enseigné.**

Il faut leur donner les occasions de faire des mises en pratique le plus rapidement possible.

- ✓ **Les adultes sont fiers, indépendants et craignent de se voir incapables d'apprendre.**

Il faut alors renforcer l'estime de soi par des feed-backs appropriés à des moments appropriés

- ✓ **Les adultes n'ont pas toujours un bon souvenir de l'école.**

Il est important de créer une ambiance différente d'une salle de cours traditionnelle en favorisant un contexte plus informel d'échange et de participation.

- ✓ **Les adultes détiennent beaucoup d'informations et d'habiletés.**

Le formateur doit tenir compte de ces éléments et les utiliser pour soutenir l'estime de soi de l'apprenant.

- ✓ **Les adultes évaluent la formation en fonction de ce qu'elle leur rapporte.**

Il est donc essentiel de faire ressortir les résultats attendus de la formation.

5 Principes :

- ✓ **Le principe du respect de l'adulte en formation**

Tout apprenant possède ses limites d'apprentissage et sa façon d'emmagasiner de l'information nouvelle. La vitesse à laquelle il assimile ces informations joue également un rôle important dans la rétention des éléments

- ✓ **Le principe de la réceptivité**

Un apprentissage significatif commence par le vouloir et le désir d'apprendre. Pour assurer cette réceptivité, l'adulte a besoin de percevoir les bénéfices de la formation et de comprendre le pourquoi de celle-ci afin de s'approprier les informations qui lui sont présentées.

- ✓ **Le principe de l'interactivité**

Dans le cas des adultes, l'expérience constitue la base sur laquelle s'implantent les nouveaux savoirs. Par conséquent, les méthodes pédagogiques doivent favoriser les échanges entre le formateur et les participants à la formation.

- ✓ **Le principe de la facilitation de l'apprentissage**

Les systèmes d'apprentissage doivent respecter certains facteurs essentiels à l'acquisition des connaissances, des habiletés et des comportements. Pour ce faire, les contenus doivent être structurés et faciles à comprendre, faire appel à l'expérimentation et respecter un rythme adapté.

- ✓ **Le principe d'acquisition, d'intégration et de maintien des connaissances**

Il faut mesurer les acquis des apprenants à différents moments du processus de formation : avant, pendant, après et à moyen terme. En évaluant ainsi les savoirs, on peut observer de manière précise les divers changements qui s'opèrent au niveau des individus en formation et de l'organisation.

Les courants pédagogiques de l'IFSI

Les différentes méthodes et activités pédagogiques dispensées par les formateurs et/ou en collaboration avec les différents intervenants sont orientées afin de permettre la construction de savoirs par l'étudiant. Le formateur développe des stratégies qui aideront l'apprenant lors de sa formation clinique.

Pour cela, trois courants pédagogiques sont représentés à l'IFSI :

- **Le socio-constructivisme et le constructivisme** : dans le modèle constructiviste (Piaget), la personne en apprentissage construit et reconstruit ses connaissances à travers des expériences. Dans le modèle socio-constructiviste (Vigotski), les interactions sociales sont primordiales, c'est-à-dire qu'avec le groupe, l'étudiant s'ouvre sur différents points de vue afin de découvrir d'autres éléments de réponses et donc enrichir ses connaissances (les mises en situation, les travaux dirigés, la recherche, les exposés, les analyses de situations professionnelles...)
- **Le Behaviorisme** : il définit l'apprentissage comme une modification durable du comportement résultant de la conséquence d'un entraînement particulier (lors des séances de simulation, les ateliers pratiques, ...)

- **Le transmissif** : l'apprentissage se résume à un enregistrement en mémoire du savoir exposé par l'enseignant. Ce dernier montre et dit le savoir, le construit et le structure. L'étudiant écoute et reçoit le savoir et doit s'adapter aux activités magistrales (par les cours magistraux, l'utilisation de la plateforme, ...)

Les acteurs de formation

Les apprenants :

L'apprenant, selon Jean Pierre Gâté, représente « *tout sujet engagé dans une situation d'apprentissage, que celle-ci vise l'acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire ou encore un savoir être, et ce quel que soit l'âge de celui qui apprend.* »

L'apprenant est une personne actrice, voire auteur de son projet professionnel.

Il dispose d'un vécu, d'expériences qui sont autant d'atouts à valoriser. Il évolue dans un groupe, dans lequel il est amené à prendre des postures différentes : régression, rébellion, médiateur, leader.

Il s'engage dans une formation qui développe son autonomie et sa construction identitaire.

L'apprenant s'inscrit dans une logique d'auto régulation notamment à partir de l'analyse de ses erreurs et de celles des autres.

Plus l'apprenant identifie et diversifie ses modes d'apprentissage, plus il a de chances de réussir.

Les formateurs permanents :

Le formateur permanent de l'Institut est un infirmier ou un infirmier cadre de santé.

Il tire sa légitimité de par son expérience, ses savoirs infirmiers et de la connaissance qu'il a de la culture professionnelle infirmière.

Il accompagne l'apprenant dans son parcours de formation. Il n'est pas l'unique dispensateur des connaissances.

Le formateur crée des situations d'apprentissage pour développer les compétences professionnelles de l'apprenant.

Il aide, en tant que passeur, à la construction de ses savoirs pour lui permettre de développer ses propres raisonnements.

Il est porteur de valeurs personnelles, professionnelles, il s'appuie sur des règles déontologiques. Il adopte une posture éthique pour développer une relation adaptée aux apprenants.

Il collabore avec des professionnels issus de différents champs disciplinaires.

Cette collaboration nécessite d'être en phase avec l'évolution des pratiques soignantes, des innovations technologiques et l'actualité professionnelle.

A ce titre, il :

- Collabore à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique,
- Participe à l'admission (IDE, AS, AP) et aux épreuves de certification,
- Représente l'institution lors de manifestations (forum, portes ouvertes),
- Participe à des travaux institutionnels (partenariat IFSI – Institutions hospitalières ou extra hospitalières),
- S'engage dans des instances professionnelles (CEFIEC – GERACFAS - CEEPAME).

Le référent des stages :

Le référent des stages est infirmier, cadre de santé, ses missions principales sont d'étudier les besoins en fonction des parcours de stage des étudiants et élèves.

Il met en œuvre l'adéquation entre les besoins et les demandes de place de stage, tout en prenant en compte les contraintes (géographiques, financières, ...) et en travaillant avec les formateurs référents du suivi pédagogique.

Le référent des stages, entreprend des prospections et négocie les capacités d'accueil pour chaque établissement partenaire.

Les intervenants :

L'équipe pédagogique sollicite prioritairement les intervenants extérieurs et les professionnels de terrain pour accompagner l'apprenant par le questionnement et l'évaluation en vue de lui permettre de développer ses compétences professionnelles.

Ils sont des partenaires privilégiés dans la formation en alternance.

Les responsables de l'encadrement de la formation clinique :

Le maître de stage : il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé. Il assure l'accueil et est garant de la qualité de l'encadrement. Il assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des stagiaires placés sur le territoire dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit.

Le tuteur de stage : il représente la fonction pédagogique du stage. Assurant l'accompagnement des étudiants lors du stage, il évalue leur progression lors d'entretiens réguliers. Il facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés sur le lieu de stage, met en lien avec des personnes ressources et favorise, en liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin. Le tuteur de stage a des relations régulières avec le formateur référent de stage. Il évalue la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences après avoir pris l'avis des professionnels de proximité qui auront travaillé avec l'apprenant.

Les professionnels de proximité : ils représentent la fonction pédagogique au quotidien. Accompagnent l'apprenant lors de ses activités, les professionnels de proximité, guident, expliquent, nomment les savoirs, détaillent et développent les actes. Ils sont facilitateurs dans la réflexion et l'explicitation des situations professionnelles. Enfin, ils transmettent les informations utiles à l'encadrement de l'étudiant auprès du tuteur.

La formation théorique

Elle s'organise conjointement sur le site de Soissons et le site de Château Thierry. Les orientations du projet sont communes mais les deux sites mobilisent les ressources qui leur sont propres. La cohérence du projet global et des projets spécifiques se fait par la mise en œuvre d'une coordination régulière entre les formateurs, d'une régulation suivie et d'une collaboration rapprochée : performance visée sur le plan théorique et clinique, élaboration des épreuves d'évaluation, organisation des corrections. Certaines interventions peuvent faire l'objet d'un regroupement des apprenants sur les deux sites.

La formation théorique se réalise sous forme de :

- Cours magistraux (CM) : le contenu est plutôt théorique, donnés par un enseignant dans les salles de type amphithéâtre
- Travaux dirigés (TD) : ce sont des temps d'enseignement obligatoire en petit groupe. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques et pratiques, à réaliser des exercices, travaux divers.
- Travail personnel guidé (T.P.G.) : ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études.

L'évaluation

Notre conception de l'évaluation s'inscrit dans une perspective professionnelle dans laquelle il s'agit notamment d'apprécier des niveaux de performances en lien avec les compétences³ requises, dans une logique de progression de l'apprenant.

La question des compétences professionnelles (compétences entendues comme la mobilisation de ressources pour résoudre des situations professionnelles), nous amène à considérer la nécessaire complémentarité des professionnels dans l'évaluation.

L'évaluation explore tant les domaines cognitifs (connaissance – analyse – synthèse), psychomoteurs (habiletés – savoir-faire), psychoaffectifs (savoir être – attitude), que le savoir devenir.

Elle prend en compte à la fois :

- ✓ La dimension contrôle : évaluations sommatives inhérentes à la réglementation et concernant le contrôle continue.
Elle est ici validante et certificative.
- ✓ La dimension régulation : travaux dirigés au cours desquels il s'agit d'accompagner l'apprenant à prendre conscience de ses difficultés, erreurs, hésitations, de ses ressources, ses marges de progression, ses réussites et à développer des capacités d'auto évaluation.

Elle interroge la dimension éthique :

- ✓ Limite de l'évaluation contextualisée
- ✓ Pouvoir de l'évaluateur
- ✓ Dissociation travail évalué / personne évaluée
- ✓ Evaluation non piégeante pour l'apprenant

L'évaluation se veut aussi objet d'apprentissage (nous faisons ici référence à l'évaluation formative) dans la mesure où elle fait partie intégrante du processus de formation des apprenants et dans la mesure aussi où les apprenants seront amenés à développer une démarche permanente d'évaluation dans le cadre de leur exercice professionnel (auto évaluation – évaluation des pratiques professionnelles – évaluation des apprenants en milieu clinique).

³ Scallon Gérard, l'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences.

La formation clinique

La confrontation avec les modèles agissants confère au principe d'alternance le sens des réalités professionnelles, à la fois dans leurs dimensions actuelles (ici et maintenant) et dans leurs dimensions projectives (évolution du métier)

L'immersion dans des modes d'exercice professionnel diversifiés aiguise et clarifie à la fois le sens des responsabilités, l'appropriation des valeurs professionnelles, la construction d'une identité professionnelle, mais aussi la compréhension et la gestion des situations professionnelles, à la fois dans leurs acceptions spécifiques (cœur de métier), et dans leurs dimensions collaboratives (compétences partagées).

De facto, le stage est envisagé comme une mise en situation professionnelle tutorée, conduisant l'étudiant-apprenant à identifier les ressources nécessaires (comprendre) afin de gérer de multiples situations de travail (agir) et forger sa capacité projective (transférer) ; ce sont ici quelques-uns des principes fondamentaux du concept de compétence, pilier majeur des référentiels de formation.

Le parcours de formation clinique (parcours de stage) prend en compte et intègre les principes de la directive européenne 2005-36 sur la reconnaissance des qualifications : « l'étudiant apprend au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis, à partir de connaissances et compétences acquises »

Ce processus nécessite de clarifier les rôles, missions, compétences des professionnels, la nature et dimension des soins, les zones d'autonomie et de collaboration, l'environnement réglementaire, les concepts de projet (projet de soins, projet de vie), de raisonnement clinique, de positionnement professionnel et d'analyse réflexive.

Nous optons pour un parcours de stage construit, se devant :

- D'être élaboré en concordance avec les besoins/demandes/attentes des bénéficiaires (patient, client, collectif, quidam à tous âges de la vie, dans tous contextes ; la personne est placée au cœur des préoccupations professionnelles),
- De prendre en compte l'environnement sociétal (économique, sociologique, écologique), tout en intégrant les contraintes de l'offre de stage actuelle.

Enfin, parce qu'il donne du sens au projet professionnel, le projet de stage se doit d'occuper une place centrale dans le dispositif de stage en alternance, prenant en compte à la fois

- Les besoins/demandes/attentes de l'étudiant : importance des bilans de compétences et de l'accompagnement pédagogique – rôle du formateur référent pédagogique et du formateur référent de stage,
- Les demandes/attentes des encadrants : projet d'encadrement, place des acteurs (maitre de stage, tuteurs de stage, professionnels de proximité),
- Les demandes/attentes de l'Institut de Formation : garant de la progression dans l'acquisition des compétences professionnelles.

Les points forts dans le dispositif d'accompagnement

L'apprentissage par la simulation

Depuis 2018 l'IFSI-IFAS-IFAP de Soissons développe la simulation en santé. Cette méthode pédagogique permet à l'étudiant de développer ses compétences et sa réflexion sur des techniques et situations de soins dans un cadre s'approchant de la réalité professionnelle.

Les pratiques simulées en formation infirmière désignent l'utilisation de scénarios et d'environnements artificiels pour reproduire des situations cliniques réelles. Ces simulations permettent aux étudiants d'appliquer leurs connaissances théoriques dans un cadre contrôlé et sécurisé, sans risque pour les patients. Elles incluent souvent l'utilisation de mannequins haute-fidélité, de salles de simulation et de scénarios cliniques pour pratiquer des compétences techniques et non techniques, telles que la communication, la prise de décision et la gestion des soins.

PIAGET : « l'intelligence est le produit des interactions entre une personne et son environnement »⁴

KOLB : « l'intelligence est façonnée par l'expérience »⁵.

Les quatre étapes de la théorie de KOLB sont :

- L'expérience concrète ;
- L'observation réfléchie ;
- La conceptualisation abstraite ;
- L'expérimentation active.

Il y a un lien entre les processus d'apprentissage qui sont directement opposés les uns aux autres dans le cycle d'apprentissage de Kolb. L'expérience concrète et la conceptualisation abstraite peuvent être considérées comme des expériences de compréhension. L'observation réfléchie et l'expérimentation active peuvent être considérées comme des expériences de transformation.

Les pratiques simulées permettent :

- L'apprentissage expérientiel :

La simulation permet un apprentissage par l'expérience, où les étudiants peuvent appliquer leurs connaissances théoriques dans un environnement contrôlé.

L'apprentissage est plus efficace lorsqu'il est basé sur l'expérience (Kolb 1984). Les étudiants peuvent réfléchir sur leurs actions, conceptualiser à partir de ces expériences et tester de nouvelles idées.

L'apprentissage expérientiel permet aux étudiants de vivre des situations cliniques réelles, d'analyser leurs actions et de tirer des leçons de leurs erreurs sans conséquences néfastes pour les patients (développement).

La pratique expérientielle par la simulation permet l'utilisation de mannequins Haute-Fidélité. Mannequins qui peuvent simuler les paramètres vitaux permettant aux apprenants une expérience d'apprentissage immersive et réaliste, améliorant ainsi la rétention des compétences.

⁴ Kolb, D.A. *Experiential learning: Experience as the source of learning and development*, Prentice-Hall, 1984.

⁵ Kolb, D.A. « *Experiential learning : Experience as the source of learning and development*, 2^e édition, Upper Saddle River (New Jersey), Pearson Education, 2015.

- La sécurité des patients :

La simulation permet aux étudiants de pratiquer des compétences cliniques sans risque pour les patients réels.

L'Institute of Medicine (2000) souligne l'importance de la sécurité des patients et recommande l'utilisation de simulations pour améliorer la formation des professionnels de santé.

En pratiquant dans un environnement simulé, les étudiants peuvent se familiariser avec des procédures complexes et potentiellement dangereuses sans mettre en danger la vie des patients.

- Développement des Compétences Non Techniques :

Les simulations permettent de développer des compétences telles que la communication, le travail en équipe, la prise de décision et la gestion du stress.

Ces compétences sont cruciales pour une pratique infirmière efficace et sûre et la simulation offre un cadre idéal pour les pratiquer et les améliorer.

- Renforcement de la Confiance :

Les simulations répétées augmentent la confiance des étudiants dans leurs compétences cliniques.

Le concept d'auto-efficacité prôné par Bandura (1977) met en évidence que la croyance en sa capacité à accomplir une tâche, pour l'apprenant, est renforcée par des expériences réussies.

En réussissant des scénarios simulés, les étudiants gagnent en confiance, ce qui les prépare mieux à affronter des situations réelles avec assurance.

- Feedback Immédiat :

La simulation offre un feedback immédiat, permettant aux étudiants de corriger rapidement leurs erreurs. Ce qui leur permet de comprendre rapidement ce qui a bien fonctionné et ce qui doit être amélioré, accélérant ainsi leur apprentissage Hattie et Timperley (2007).

La simulation se décompose selon deux types : procédural et jeux de rôle

Elles se déroulent en trois temps :

Le briefing : Permet de préciser le cadre de la séance et les objectifs. Le formateur met à l'aise les apprenants afin de créer un environnement propice à l'apprentissage.⁶

Le déroulement du scénario : Le scénario est mis en œuvre par les apprenants et guidé par le formateur qui adapte son évolution en fonction de leurs réactions. Durant le déroulement du scénario, le formateur a un double rôle : celui de faire évoluer le scénario pour maintenir les apprenants en situation de résolution de problème et celui d'évaluer les apprenants. Il peut intervenir lui-même ou par le biais d'un

⁶ Développement professionnel continu « Simulation en santé », HAS, Mars 2019

facilitateur pour aider les apprenants. Un enregistrement vidéo du déroulement du scénario peut être utilisé lors du débriefing.⁷ (cf annexe 2)

Le débriefing : est un temps d'analyse permettant l'identification des invariants par les apprenants et de déclencher ainsi leur réflexivité. C'est un temps de contextualisation et de recontextualisation permettant la transférabilité vers d'autres situations professionnelles. C'est un retour sur l'action menée. On interroge l'action et non l'acteur.

La simulation en santé à l'IFSI-IFAS-IFAP de Soissons s'appuie sur les courants socioconstructivistes, le droit à l'erreur (Muchielli), et l'apprentissage expérientiel (Cycle de l'apprentissage de Kolb).

Compte tenu du caractère très particulier et parfois déstabilisant des techniques de simulation en santé, un strict respect des personnes formées doit être assuré et en particulier l'absence de jugement. La confidentialité des données personnelles des professionnelles de santé et de celles relatives à leurs pratiques est garantie.

Une séance de simulation est proposée par semestre de formation pour les étudiants en soins infirmiers et au moins 2 séances sur l'année de formation AS/AP.

Les pratiques simulées en formation infirmière offrent un cadre sûr et contrôlé pour développer des compétences cliniques et non techniques essentielles. Elles permettent aux étudiants de gagner en confiance, d'améliorer leur prise de décision et de mieux se préparer aux réalités complexes de la pratique infirmière.

Les pratiques innovantes

Les pratiques innovantes en formation infirmière font référence à l'intégration de nouvelles méthodes pédagogiques, technologies et approches éducatives visant à améliorer l'apprentissage et la préparation des futurs infirmiers. Ces pratiques peuvent inclure l'utilisation de technologies numériques (comme les plateformes d'apprentissage en ligne, la réalité virtuelle et les applications mobiles), des méthodes d'enseignement interactives (comme l'apprentissage basé sur les compétences et l'apprentissage interprofessionnel), ainsi que des approches centrées sur l'étudiant (comme le mentorat et les portfolios numériques (Mykomunote)). L'objectif est de rendre la formation plus engageante, personnalisée et efficace, tout en répondant aux besoins évolutifs du secteur de la santé.

Les pratiques innovantes regroupent plusieurs types d'apprentissages :

- Apprentissage Basé sur la Technologie :

Bibliothèque universitaire numérique, plateformes en ligne, Quizz Box, SimDose, Intelligence Artificielle, Réalité virtuelle, les applications mobiles ... offrent des opportunités d'apprentissage flexibles et engageantes.

- Apprentissage Interprofessionnel :

La collaboration entre différentes professions de santé dans le cadre de la formation améliore la compréhension mutuelle et la coordination des soins. Les apprentissages regroupant les promotions infirmières, aides-soignantes et auxiliaires de puériculture favorisent l'interprofessionnalité. La paramedic's Cup, les joutes castelthéodoriciennes par exemple au sein de notre institut, les rencontres inter-IFSI au sein du GHT.

⁷ Ibid.

Le Sesa sur le plan départemental avec les étudiants en médecine, les étudiants en maïeutique et les étudiants en formation de kinésithérapeute.

En travaillant ensemble, les étudiants en soins infirmiers, en médecine et autres professions de santé développent une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun.

- Apprentissage Basé sur les Compétences :

Permet de se concentrer sur le développement de compétences spécifiques plutôt que sur l'acquisition de connaissances théoriques (voir Benner 1984, propose que l'apprentissage basé sur les compétences est essentiel pour préparer les infirmières à la pratique clinique)..

- Apprentissage Réflexif :

L'apprentissage réflexif est essentiel pour encourager les étudiants à réfléchir sur leurs expériences et à tirer des leçons de leurs pratiques (Schön 1983 : le concept de praticien réflexif).

Par exemple les groupes de discussion, les préparations et les retours de stage avec les Analyses de situations professionnelles, le partage des raisonnements cliniques, les approches pédagogiques inversées avec situations de soins introductives, les analyses de documents, les recherches en science infirmière ... Incitent les apprenant à la réflexivité et ainsi analyser leurs propres pratiques.

- Apprentissage Centré sur l'Étudiant :

L'apprentissage centré sur l'étudiant afin d'adapter la formation aux besoins individuels des étudiants pour favoriser un apprentissage plus personnalisé et efficace via les suivi-pédagogiques individualisés. Les instituts de formation de Soissons et Château-Thierry ont choisi de décliner le suivi-pédagogique individualisé avec le même binôme formateur / étudiant sur les trois ans de formation infirmière et un 1 an pour les élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture (cf Knowles (1984) pour qui les adultes apprennent mieux lorsque l'apprentissage est centré sur leurs besoins et intérêts).

Ex : La classe renversée, les projets de recherche collaboratifs, la réalité virtuelle, le porte-folio, le m-learning (mobile), les groupes de discussion sur les plateformes et réseaux sociaux pour encourager le soutien aux pairs, le parrainage entre étudiant puis avec le BDE...

Les pratiques innovantes en formation infirmière, telles que l'intégration de la technologie, l'apprentissage interprofessionnel et les méthodes pédagogiques centrées sur l'étudiant, jouent un rôle crucial dans la préparation des futurs infirmiers à un environnement de soins en constante évolution. Ces pratiques permettent aux étudiants de développer des compétences essentielles, d'améliorer leur confiance et de mieux se préparer aux réalités complexes de la pratique infirmière.

Les jeux de plateau

Les jeux de plateau sont des jeux de société qui se jouent sur une surface plane, souvent un plateau, avec des pièces ou des pions que les joueurs déplacent selon des règles spécifiques. Dans le contexte de la formation infirmière, les jeux de plateau éducatifs sont conçus pour simuler des situations cliniques,

encourager la réflexion critique et favoriser l'apprentissage interactif. Ils permettent aux étudiants de pratiquer des compétences cliniques et non techniques dans un environnement ludique et collaboratif.

Les intérêts pédagogiques des jeux de plateau sont :

- L'apprentissage Ludique pour un apprentissage plus engagé de l'apprenant et facilitant la rétention des connaissances (Prensky 2001).
- L'apprentissage Collaboratif :

Les jeux de plateau encouragent le travail en équipe, la compréhension et la collaboration, des compétences essentielles en soins infirmiers (Johnson et Johnson 1999).

En jouant ensemble, les étudiants développent des compétences en communication et en résolution de problèmes.

- Le feedback immédiat qui permet de comprendre rapidement les conséquences des décisions et d'ajuster les stratégies.
- Le renforcement de la motivation :

La curiosité, le contrôle et les défis sont des facteurs qui rendent les jeux motivants (Malone et Lepper 1987) et rendent les apprentissages moins stressant et plus motivants.

Plusieurs types de mémoires sont mobilisés pour une meilleure rétention des informations.

- La pensée critique est alors développée rendant ainsi les résolutions de problèmes plus faciles.

Enfin, étant actif l'apprenant s'engage plus facilement dans les apprentissages.

Ex : Sur l'institut, les formateurs ont créé les jeux suivants mobilisant les connaissances, des stratégies d'organisation, de planification, de priorisation:

- ✓ Le jeu de l'oie adapté aux révisions,
- ✓ Le jeu de carte « Cluehpad », pour optimiser les prises de décisions adaptées aux situations de résidents en EHPAD ;
- ✓ Le Jeu « Prev'risk » pour sensibiliser les apprenants à la notion du risque,
- ✓ Le jeu « Vocabulap's » pour enrichir le vocabulaire professionnel des apprenants,
- ✓ Le jeu « Team 3 » pour travailler sur la communication verbale et non verbale ;
- ✓ La simulation de soins d'urgence par le jeu contextualisé avec des Playmobil ;
- ✓ .../...

Les jeux de plateau en formation infirmière offrent une méthode interactive et engageante pour développer des compétences cliniques et non techniques. Ils permettent aux étudiants de pratiquer la prise de décision, la réflexion éthique, la communication et la collaboration dans un environnement ludique, les préparant ainsi mieux aux réalités complexes de la pratique infirmière.

L'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) désigne l'ensemble des technologies et des algorithmes permettant aux machines d'accomplir des tâches qui nécessitent normalement l'intelligence humaine. Dans le contexte de la formation infirmière, l'IA peut être utilisée pour analyser des données, fournir des recommandations, simuler des scénarios cliniques, aider aux révisions et personnaliser l'apprentissage. L'IA aide à améliorer l'efficacité de la formation, à fournir un feedback immédiat et à préparer les étudiants à des situations cliniques complexes.

En formation infirmière, l'IA permet :

- L'apprentissage personnalisé en individualisant les parcours selon les besoins de l'apprenant.
- L'analyse des performances et l'adaptation des contenus avec les exercices adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.
- Un feedback instantané et continu sur les performances via l'apprentissage par essais et erreurs. L'évaluation des réponses des apprenant est en temps réel et offre des suggestions d'amélioration immédiates.
- La création de situation de simulations cliniques réalistes, variées et complexes pour aider les apprenants à mobiliser leurs compétences dans un environnement sûr.
- Une analyse prédictive, dans le cadre de l'auto-évaluation des compétences, en analysant les données des apprenants afin de cibler les domaines où ils pourraient rencontrer des difficultés et offrir un soutien proactif (Baker et Siemens 2014).
- L'accès à des ressources éducatives étendues : ouvrages, revues, articles, vidéos, études de cas, QCM ...
- L'aide aux révisions via les « chatbots » qui offrent un soutien 24/7 améliorant l'accès aux apprentissages avec bien entendu une analyse critique systématique des sources. L'IA peut en quelques sortes devenir un tutorat personnalisé qui guide dans les apprentissages.

L'utilisation de l'IA en formation infirmière offre de nombreux avantages, notamment la personnalisation de l'apprentissage, le feedback immédiat et l'accès à des ressources éducatives étendues. L'IA permet aux étudiants de pratiquer des compétences cliniques dans un environnement sûr et engageant, les préparant ainsi mieux aux défis de la pratique infirmière.

Les ECOS

Les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) sont un dispositif d'évaluation des compétences, qui permettent de confronter l'étudiant à un ensemble de situations directement en lien avec son futur métier et ce, de manière réaliste et standardisée⁸. Ils permettent d'évaluer des compétences en situation clinique, ainsi que la capacité d'un candidat à interagir en milieu professionnel : capacité à effectuer des

⁸ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr> (consulté le 03/04/2025).

tâches cliniques spécifiques, à prendre des décisions et à communiquer avec les patients et/ou les aidants. Ils complètent l'évaluation des connaissances théoriques et cliniques validées sur les terrains de stage.

Néanmoins, les ECOS peuvent également être utilisés dans un cadre formatif, comme activité pédagogique de simulation, permettant ainsi aux apprenants de se confronter à des situations réalistes, à les analyser, à se confronter aux opinions divergentes, à s'autoévaluer et ainsi construire leur propre identité professionnelle.

« Un ECOS comprend une série de situations cliniques décrites dans des stations de quelques minutes chacune, qui forment un circuit à travers lequel les étudiants font la rotation. Dans chaque station, les étudiants accomplissent une tâche spécifique parmi les éléments importants de la compétence clinique en interagissant avec un patient simulé et standardisé. Leurs performances sont évaluées par un observateur qui dispose d'une grille préétablie. »

Intérêt des ECOS en Formation Infirmière

- Une évaluation Standardisée :

Les ECOS offrent une évaluation uniforme pour tous les étudiants notamment en ce qui concerne la subjectivité et les biais. Chaque étudiant est évalué sur les mêmes critères, ce qui assure une équité dans l'évaluation.

Les scénarios cliniques sont soigneusement conçus pour couvrir un large éventail de compétences. Les étudiants passent par plusieurs stations où ils doivent démontrer leurs compétences pratiques et théoriques.

- Des commentaires immédiats :

Après chaque station, le formateur donne un retour détaillé sur la performance de l'étudiant. Ce feedback peut inclure des suggestions pour améliorer les compétences techniques et communicationnelles. Ce qui est essentiel pour leur apprentissage car ils peuvent ainsi identifier rapidement leurs points forts et les domaines à améliorer (Miller 1990)

- Le développement des compétences cliniques :

Les scénarios étant conçus pour être aussi réalistes que possible en utilisant souvent des mannequins de simulation ou des patients standardisés, les ECOS mettent l'accent sur les compétences cliniques (techniques, relationnelles, organisationnelles, collaboratives ...), ce qui les prépare mieux pour les stages à venir.

- L'amélioration de la Confiance en Soi :

Les ECOS sont souvent répétés à différents stades de la formation, permettant aux étudiants de voir leur progression au fil du temps. En participant régulièrement à des ECOS, les étudiants gagnent en confiance dans leurs compétences cliniques (Bandura 1977 : sur l'importance de l'auto-efficacité). Confiance essentielle pour leur future pratique professionnelle.

Exemple d'ECOS ayant pour objectif de former ou d'évaluer un apprenant sur sa capacité à réaliser des soins d'hygiène auprès d'un patient dépendant :

- **Station 1** : Préparation de l'environnement
 - L'étudiant doit préparer le matériel nécessaire (gants, serviettes, produits de toilette, bassin, etc.) et organiser l'espace autour du lit du patient pour assurer confort et sécurité.
 - **Critères d'évaluation** : Organisation, propreté, respect des protocoles d'hygiène, économie.
- **Station 2** : Toilette au lit
 - L'étudiant doit effectuer une toilette complète du patient, en respectant sa sécurité, son intimité et son confort.
 - **Critères d'évaluation** : Technique de lavage, respect de l'intimité, respect de la sécurité, communication avec le patient.
- **Station 3** : Changement de literie
 - L'étudiant doit changer les draps du lit tout en maintenant le patient au sec et au chaud (utilisation de techniques spécifiques pour éviter de déplacer le patient inutilement).
 - **Critères d'évaluation** : Efficacité, confort du patient, ergonomie, respect des protocoles d'hygiène.
- **Station 4** : Soins bucco-dentaires
 - L'étudiant doit réaliser des soins bucco-dentaires en utilisant des compresses imbibées de solution antiseptique, une brosse à dents adaptée voire les produits adaptés pour l'hygiène de prothèses dentaires.
 - **Critères d'évaluation** : Technique de soin, ergonomie, confort du patient, communication, respect des protocoles d'hygiène.
- **Station 5** : Gestion des déchets
 - L'étudiant doit éliminer les déchets de manière appropriée, en respectant les protocoles de gestion des déchets hospitaliers.
 - **Critères d'évaluation** : Respect des protocoles, organisation, propreté.

Le E-Learning

Cette démarche contribue à mettre en place un apprentissage actif, qui s'étend au-delà des murs de la salle de classe, à s'affranchir des contraintes de temps et d'espace et à s'adapter aux limitations budgétaires grandissantes.

Pour répondre aux méthodes d'apprentissages privilégiées de la génération de nos apprenants, les formateurs mobilisent dès que possible l'apprentissage en E-Learning en complément de la formation en présentiel, voire pour assurer des enseignements hors périmètre des qualifications des formateurs.

C'est le cas notamment pour les enseignements d'anglais pour lesquels l'institut a choisi de travailler en partenariat avec la plateforme Mischool pour les raisons suivantes :

- Elle contribue à mettre en place un apprentissage actif et ludique, qui s'étend au-delà des murs de la salle de classe, à s'affranchir des contraintes de temps et d'espace.

- Elle permet d'adapter la pédagogie à chaque apprenant. Chacun a sa façon d'apprendre. L'e-learning permet de diversifier les modes d'enseignement, pour répondre aux besoins, aux envies et aux centres d'intérêt des apprenants.
- Elle permet d'évaluer objectivement la progression. Quel que soit le niveau de l'apprenant, sa progression peut être évaluée en temps réel et ses compétences testées de façon régulière, objective et juste.

Le raisonnement clinique

Les soins infirmiers représentent une réalité complexe située au point de convergence des sciences médicales, des sciences humaines et des sciences de l'éducation.

Le patient tient une place centrale comme personne unique, capable de penser, de vivre des émotions, de faire des choix et d'agir.

La pertinence d'un projet de soins adapté à chaque personne pose la question de la formalisation d'un raisonnement clinique qui part du patient, conduit l'infirmière dans des champs de connaissances variés et l'oblige à utiliser une méthodologie de problématisation avant d'entrer dans la démarche de résolution de problème.

Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier représente la première des dix compétences citées dans le référentiel de compétence infirmière. Transverse, celle-ci est en relation directe avec les neuf autres compétences.

Les deux unités d'enseignement de raisonnement et de démarche clinique infirmière sont prévues dès la 1^{re} année de formation, afin de permettre aux étudiants d'acquérir les savoirs fondamentaux pour comprendre les situations cliniques des patients.

Ces savoirs concernent à la fois les processus pathologiques, les concepts issus des sciences humaines (émotions, adaptation...) et des sciences cognitives (hypothèses interprétatives, par exemple).

La mobilisation de ces savoirs est recommandée à partir des analyses de cas concrets, que ce soit dans les unités d'intégration des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ou sur les terrains de stages à partir de l'explicitation des situations cliniques par les professionnels responsables de l'encadrement.

L'apprentissage du raisonnement clinique se développe dans une alternance intégrative entre l'IFSI et les terrains de stage avec une collaboration et une coordination entre formateurs et encadrants. Les situations cliniques rencontrées par les étudiants sont analysées et les savoirs, mobilisés et modélisés (théorie orientée vers l'action), pour être transférables dans d'autres situations cliniques.

Le modèle clinique de référence retenu pour l'apprentissage du raisonnement clinique à l'IFSI de Soissons est le modèle tri focal défini par Thérèse Psiuk (2011). La démarche de révision du projet pédagogique impulsée par la Direction de l'IFSI de Soissons a mis en valeur une demande d'harmonisation des pratiques concernant l'apprentissage du raisonnement clinique.

Des démarches cliniques sont demandées à la fin de chaque stage. Le niveau d'apprentissage détermine le nombre de démarche à présenter.

Le modèle tri focal

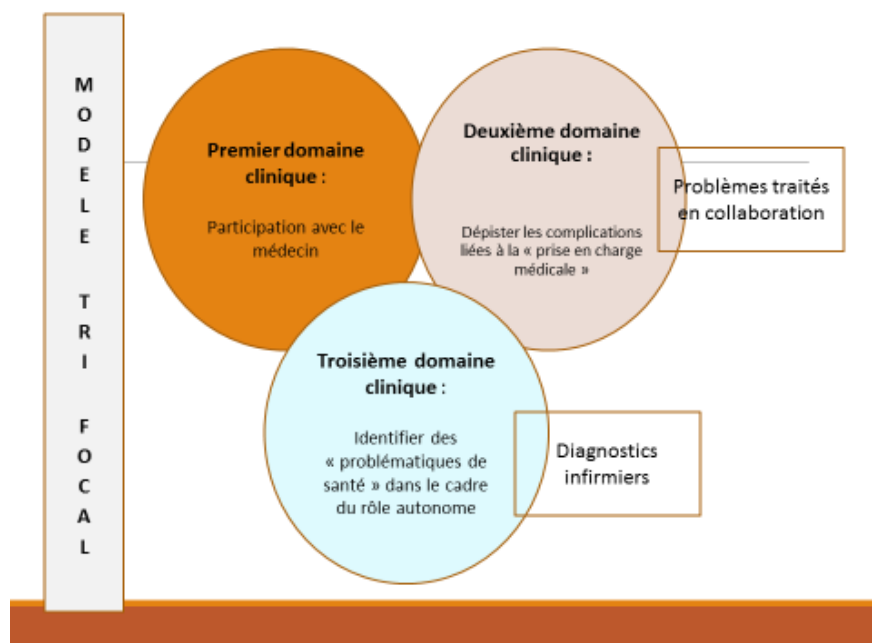
Thérèse Psiuk⁹ identifie dans ce modèle 3 champs d'application :

- Identification des signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution.
- Evaluation des risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires.
- Elaboration d'un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires.
- Identification des ressources et potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé.

Le champ de la clinique infirmière est très large avec des zones d'interdépendance avec les médecins et les autres professionnels de santé.

La démarche clinique est un préalable pour identifier l'ensemble des problèmes de santé, ainsi que les capacités du patient.

La démarche clinique est le processus d'identification de l'ensemble des problèmes de santé réels et potentiels d'une personne mais également des capacités, en considérant que pour la personne âgée il convient de relativiser les problèmes avec le vieillissement physiologique.



⁹ Directrice des soins en retraite, Thérèse Psiuk est membre du comité de pilotage d'un Master « Coordination des trajectoires de santé » à Lille. Elle collabore avec l'Agence nationale pour l'appui à la performance dans le collège d'experts pour le développement des usages du numérique en santé. Elle anime régulièrement des conférences sur le raisonnement clinique partagé, les parcours de santé et les chemins cliniques.

Il existe 3 niveaux de jugement clinique :

Le premier domaine focal essentiellement sur les pathologies.

Les données (signes et/ou symptômes) sont dans la symptomatologie de la pathologie : dyspnée, vomissements, douleur, délire...La conclusion clinique peut être une suspicion de... avant la validation médicale. Si le problème est validé par le médecin, l'infirmier note le problème médical.

Le deuxième domaine focal identifie les complications potentielles liées à la pathologie et aux effets secondaires du traitement, mais également les risques de réactions humaines physiques et psychologiques.

Le troisième domaine focal identifie les problèmes en lien avec les réactions humaines réelles, s'exprimant par la présence de manifestations permettant de poser des diagnostics infirmiers : constipation, déficit de soins personnels, peur, diminution chronique de l'estime de soi...Il concerne le rôle propre de l'infirmier.

L'analyse de situation implique une évaluation clinique initiale et continue des problèmes réels et potentiels des personnes soignées.

Le modèle tri focal permet une approche systémique des problèmes de santé d'une personne. La personne soignée n'est pas la cible de la pratique mais plutôt ses réactions face aux problèmes de santé.

Le suivi pédagogique collectif et individuel

Le suivi pédagogique représente une plus-value dans le cadre de la formation au sein de notre institut.

Il fait partie des stratégies d'aide à la réussite.

Il relève de la pédagogie différenciée de façon à proposer un accompagnement individualisé dans le parcours de formation de l'apprenant.

L'accompagnement pédagogique vise à développer la réflexivité, à favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'apprenant dans la construction de ses projets et identité professionnels.

Nous nous accordons sur la déclinaison « d'accompagner » en quatre verbes :

« Ecouter, analyser, proposer et aider à la prise de décision »¹⁰

Le suivi pédagogique proposé implique la participation de l'étudiant, il s'appuie sur l'utilisation d'outils (analyse de situation, auto-évaluation, portfolio) de façon à permettre à l'étudiant de mesurer le chemin parcouru, ce qui lui reste à parcourir et d'envisager la stratégie à adopter ¹¹.

Il représente une aide :

- A l'apprentissage dans le dispositif de formation en alternance,
- A l'identification des ressources et difficultés de l'apprenant,
- A l'acquisition des apprentissages théoriques, pratiques et relationnels,
- A la recherche des moyens d'apprentissage adaptés et diversifiés,
- Au développement personnel, dans le respect des individualités et des exigences de la profession,
- A l'apprentissage de l'auto-évaluation,
- Pour la réalisation de travaux de recherche.

¹⁰ Soins-Formation-Pédagogie-Encadrement, n°14-2^{ème} trimestre 1995 « accompagnement des étudiants en IFSI, Hélène Archambaut

¹¹ Recherche en soins Infirmiers n° 42 – Septembre 1995, « Articuler la formation infirmière au projet de l'étudiant

Le suivi pédagogique est individuel et collectif. Il est assuré par les formateurs permanents et le coordinateur pédagogique.

Le suivi pédagogique individuel :

Il est assuré par le même formateur afin d'accompagner au mieux la construction professionnelle tout au long du parcours de formation de l'étudiant.

Les rencontres pédagogiques sont formalisées et planifiées à l'institut. Des rencontres intermédiaires peuvent être organisées à la demande de l'étudiant ou du formateur en fonction des situations, sur rendez-vous (en présentiel, en visio, par mail)

Il est complété par des entretiens pédagogiques en stage, par le formateur référent du lieu, en collaboration avec le maître de stage et/ou le tuteur de stage.

Il permet de réajuster, un parcours de stage individualisé en tenant compte des éléments tracés dans le portfolio et des synthèses de stage, de l'évolution des apprentissages cliniques et théoriques.

L'apprenant peut consulter un autre formateur pour une demande précise et ciblée après prise de rendez-vous.

Un dossier individuel de suivi pédagogique est tenu à jour par le formateur référent de l'apprenant. Il y consigne les comptes rendus d'entretiens.

Le suivi pédagogique collectif

Cette modalité permet la confrontation des idées, le partage de points de vue, d'expériences, de représentations dans une approche socio constructiviste.

Réalisé en groupes restreints, des ateliers collectifs sont organisés avant le départ en stage (préparation, accompagnement dans l'élaboration du projet de stage), à l'issue de chaque stage (vécu de stage, analyse de situation professionnelle, raisonnement clinique).

Les compétences pour exercer le métier

Compétences infirmières

Il n'existe pas de décret de compétences infirmières mais un décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Le décret n°2004-802 du 29 juillet 2004, publié au Code de la santé publique, Livre III - Auxiliaires médicaux, Titre I - Profession d'infirmier ou d'infirmière, Chapitre I – Exercice de la profession décline les sections suivantes :

- section 1 - actes professionnels
- section 2 - personnes autorisées à exercer la profession
- Section 3 - diplômes de spécialité
- Section 4 - inscription au tableau de l'ordre
- Section 5 - règles communes d'exercice de la profession
- Section 6 - règles d'organisation de l'ordre national infirmiers
- Section 7 - enregistrement des membres de la profession et des diplômés non exerçant
- Section 8 - transmission des informations aux fins d'enregistrement des personnes exerçant ou susceptibles d'exercer la profession d'infirmier-ère

Selon le Code de la Santé Publique, chapitre Ier « Règles liées à l'exercice de la profession », section 1 « Actes professionnels », Articles R4311-1 :

« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé ».

Compétences en formation infirmière

Arrêté du 31 juillet 2009, annexe 2 « Référentiel de compétences »

Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

- 1- Evaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne en utilisant un raisonnement clinique
- 2- Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient
- 3- Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution
- 4- Conduire un entretien de recueil de données
- 5- Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé
- 6- Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives
- 7- Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires
- 8- Evaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires

Critères d'évaluation :	Indicateurs :
<i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?</i>	<i>Quels signes visibles peut-on observer ?</i>
<i>Que veut-on vérifier ?</i>	<i>Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>

1 Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs sources d'information sont utilisées (personnes, dossiers, outils de transmission, ...) - Tous les éléments d'information pertinents sont recherchés dans le dossier ou les documents et auprès du patient, de la famille, de l'entourage ou du groupe - Les informations utilisées sont mises à jour et fiables - Des explications sont données sur le choix des informations sélectionnées au regard d'une situation donnée ; la sélection est pertinente.
2 Cohérence des informations recueillies et sélectionnées avec la situation de la personne ou du groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations sont en adéquation avec les besoins de la personne - Le recueil des informations est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles - Les informations sélectionnées sont priorisés
3 Pertinence du diagnostic de situations clinique posé	<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic de situation et/ou le diagnostic infirmier s'appuie sur une analyse pertinente des différentes informations et sur la mise en relation de l'ensemble des éléments recueillis

	<ul style="list-style-type: none"> - La situation de santé est analysée de manière multidimensionnelle - Les signes d'urgence ou de détresse, de décompensation ou d'une pathologie d'un dysfonctionnement sont repérés - Le lien entre les éléments recueillis est expliqué - Les connaissances utilisées sont précisées
--	---

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier

- 1- Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluri professionnalité
- 2- Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations
- 3- Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité, de la sécurité et de la traçabilité
- 4- Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées
- 5- Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien
- 6- Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins
- 7- Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer des mesures préventives et/ou correctives
- 8- Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgences ou de crise en référence aux protocoles existants
- 9- Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles (transmissions, staff)
- 10 Evaluer la mise en œuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires

Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
---	---

1 Pertinence du contenu du projet et de la planification en soins infirmiers	<p>Le projet prend en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet comporte des objectifs, des actions, des modes d'évaluation - Le projet de soins est réalisé (si possible) avec la personne soignée - Il y a adéquation entre le projet et l'évaluation de la situation - Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte et les ressources - Les étapes du parcours de soins sont identifiées - Les choix et les priorités sont expliqués et justifiés - Les réajustements nécessaires sont argumentés
---	---

2 Justesse dans la recherche de participation et de consentement du patient au projet de soins	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de soins et les actions sont négociés avec la personne, sa famille ou son entourage - Les réactions du patient sont décrites - Le consentement du patient est recherché et des explications sur la manière dont les réactions du patient ont été prises en compte, sont données
3 Justesse et cohérence dans les modalités de réalisation du soin	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité, hygiène et asepsie sont respectées - Les règles de qualité sont respectées - Les contrôles de conformité sont mis en œuvre - Toute action est expliquée au patient - Une attention est portée à la personne - Le geste est réalisé avec dextérité - Les réactions du patient au soin sont prises en compte - La qualité et l'efficacité du soin réalisé sont évaluées - La réalisation des soins et l'application des protocoles sont adaptées à la situation et au contexte - Les règles de traçabilité sont respectées
4 Pertinence des réactions en situation d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - Les situations d'urgence et de crise sont repérées - Les mesures d'urgence appropriées sont mises en œuvre - Les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations sont expliquées
5 Rigueur et cohérence dans l'organisation et la répartition des soins	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des soins prescrits et des soins du rôle propre infirmier est assurée - La répartition des tâches est expliquée de manière cohérente - Le contrôle des soins confiés est réalisé - L'organisation des activités pour optimiser le travail en collaboration est expliquée et argumentée - Les choix d'organisation sont expliqués et les priorités argumentées

Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

- **1** Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage
- **2** Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps
- **3** Evaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité
- **4** Adapter et sécuriser l'environnement de la personne
- **5** Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique
- **6** Evaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
--	--

<p>1 Adéquation des activités proposées avec les besoins et les souhaits de la personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités proposées prennent en compte les besoins de la personne - Les ressources de la personne sont mobilisées pour maintenir ou restaurer son autonomie
<p>2 Cohérence des modalités de réalisation des soins avec les règles de bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La pudeur et l'intimité de la personne sont respectées - Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées - Les moyens mobilisés sont adaptés à la situation - Les conditions de bien être, de confort et de qualité de vie de la personne sont vérifiées - Les principes d'ergonomie et de sécurité sont connus et appliqués dans les soins et les différentes activités - Les règles de l'hydratation et de diététique sont connues et expliquées
<p>3 Pertinence dans l'identification des risques et adéquation des mesures de prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- **1** Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste
- **2** Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène et d'aseptise
- **3** Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements
- **4** Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne
- **5** Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux
- **6** Conduire une relation d'aide thérapeutique
- **7** Utiliser dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire des techniques à visée thérapeutique et psychothérapeutique
- **8** Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne
- **9** Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans des situations d'aide technique

- **10** Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonnes pratiques
- **11** Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées
- **12** Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier, résumé de soins, compte rendu infirmiers)

Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
---	---

1 Justesse dans les modalités de mise en œuvre des thérapeutiques et de réalisation des examens et conformité aux règles de bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité, hygiène et asepsie sont respectées - Les règles de qualité, traçabilité sont respectées - Les contrôles de conformité (prescription, réalisation, identification de la personne) sont effectivement mis en œuvre - Toute action est expliquée au patient - Une attention est portée à la personne - La préparation, le déroulement de l'examen et la surveillance après réalisation sont conformes aux protocoles et modes opératoires - Les gestes sont réalisés avec dextérité - La prévention de la douleur générée par le soin est mise en œuvre - La procédure d'hémovigilance est respectée
2 Justesse dans le respect de la prescription après repérage des anomalies manifestes	<ul style="list-style-type: none"> - La thérapeutique administrée est conforme à la prescription - Les anomalies sont identifiées et signalées
3 Exactitude du calcul de dose	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune erreur dans différentes situations de calcul
4 pertinence dans la surveillance et le suivi des thérapeutiques et réalisation d'examens	<ul style="list-style-type: none"> - Les effets attendus et/ou secondaires sont repérés - La douleur est évaluée de manière fiable et une réponse appropriée est mise en œuvre - Les thérapeutiques antalgiques sont adaptées dans le cadre des protocoles
5 pertinence dans l'identification des risques et mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques liés à l'administration des thérapeutiques et aux examens sont expliqués - Les différentes étapes de la procédure d'hémovigilance sont expliquées au regard des risques associés - Les risques et mesures de préventions des AES sont expliqués - Les risques liées à un défaut de traçabilité sont connues et les règles de traçabilités expliquées

6 Justesse d'utilisation des appareils	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des appareillages de DM est conforme au mode opératoire - Le choix et l'utilisation des appareillages et DM sont adaptés à la situation
7 Pertinence de la mise en œuvre de l'entretien d'aide thérapeutique et conformité aux bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'entretien thérapeutique sont utilisées - La dynamique relationnelle est analysée - Les changements de discours et/ou de comportement après entretien sont observés et restitués en équipe
8 Fiabilité et pertinence des données de traçabilité	<ul style="list-style-type: none"> - La synthèse des informations concernant les soins et activités réalisées est en adéquation avec les données de la situation - La traçabilité des données est opérée dans les temps ; elle est claire, réalisée dans le respect de la confidentialité et conforme aux règles de bonnes pratiques - Une synthèse claire de la situation de la personne est faite aux professionnels concernés - Les anomalies ou les incohérence entre les informations transmises par les différents acteurs sont repérées

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- **1** Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publiques
- **2** Accompagner une personne ou un groupe de personnes dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement
- **3** Accompagner une personne dans son processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé
- **4** Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées
- **5** Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de préventions par des actions pédagogiques individuelles et collectives
- **6** Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique pour une ou plusieurs personnes
- **7** Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention des patients

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
--	--

1 Pertinence de la séquence éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins et les demandes ont été repérés, analysés et pris en compte - Les ressources de la personne et du groupe sont identifiées et mobilisées - La séquence est adaptée à la situation de la personne ou du groupe
2 Pertinence dans la mise en œuvre des soins éducatifs et préventifs	<ul style="list-style-type: none"> - La personne est prise en compte dans la mise en œuvre de l'action - La participation de la personne ou d groupe est recherchée - Les techniques et les outils pédagogiques utilisés sont adaptés et leur utilisation évaluée - Les actions réalisées sont évaluées
3 Pertinence de la démarche de promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche de promotion de la santé est adaptée à la population cible - Les informations sont analysées en tenant compte de l'ensemble des paramètres des situations - Les objectifs et les actions correspondant aux résultats escomptés, aux ressources et aux contextes

Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

- **1** Définir, établir, créer les conditions et les modalités de la communication propice à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne
- **2** Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soin en prenant en compte son histoire de vie et son contexte
- **3** Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication
- **4** Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique
- **5** Informer une personne sur les soins en recherchant son consentement
- **6** identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité
- **7** Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et leur entourage en fonction des situations identifiées.

Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?</i> <i>Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ?</i> <i>Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
--	--

1 Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - La situation est analysée en fonction des personnes et du contexte - Les besoins spécifiques de communication d'une personne en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité sont explicités et les attitudes adaptés identifiées - Les besoins spécifiques des patients atteints de troubles psychiques sont explicités et les attitudes adaptées identifiées
2 Cohérence dans la mise en œuvre d'une communication adaptée aux personnes soignées et leur entourage	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre - Une attention est portée à la personne - La communication prend en compte l'expression de le contexte de vie du patient - La langage professionnel et les modes de communication (verbal, no verbal) sont adaptés à la personne - La posture professionnelle est adaptée à la relation soignant soigné et vise au respect de la personne
3 Justesse dans la recherche du consentement du patient	<ul style="list-style-type: none"> - Le consentement de la personne aux soins est recherché et négocié si nécessaire

Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

- **1** Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle
- **2** Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels
- **3** Evaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie et de satisfaction de la personne soignée
- **4** Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et des techniques
- **5** Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux et identifier toute anomalie
- **6** Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence
- **7** Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique

Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
---	---

1 Pertinence de l'analyse dans l'utilisation du protocole pour une situation donnée	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'un protocole est expliquée en fonction d'une situation donnée -
2 Pertinence de l'analyse dans l'application des règles De qualité, sécurité, ergonomie De traçabilité Liées aux circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Les non-conformité sont identifiées - Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations - Les risque de non traçabilité sont explicités - Les propositions de réajustement sont pertinentes
3 Conformité de la désinfection, du nettoyage, du conditionnement et de la stérilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de nettoyage des instruments ou des matériels sont connues et expliquées de manière appropriées - Les opérations de stérilisation sont expliquées conformément aux normes en vigueur et au contexte
4 Complétude dans la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Les défauts de fonctionnement sont identifiés et signalés pour les appareils et dispositifs médicaux nécessaires aux soins et pour le matériel d'urgence - Les conditions de stockage des médicaments, des dispositifs médicaux, des appareillages, sont contrôlés
5 Pertinence dans la démarche d'analyse d'une situation de travail	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche d'analyse et le raisonnement sont formalisés et logiques - Les difficultés et les erreurs sont identifiées - Les causes sont analysées - Des améliorations sont proposées - Les valeurs professionnelles et règles déontologiques sont repérées dans la démarche d'analyse - La satisfaction de la personne soignée est prise en compte

Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.

- **1** Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles.
- **2** Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement
- **3** Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées
- **4** Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles

- **5** Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre
- **6** Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite

Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
---	---

1 Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> - Les données scientifiques pertinentes sont recherchées - Les éléments d'information pertinents sont recherchés dans les documents professionnels et scientifiques - Les bases documentaires sont utilisées - Des explications sont données sur le choix des données sélectionnées au regard d'une problématique - Les méthodes et outils d'investigation choisis dans un cadre donnée sont adaptés
2 pertinence dans la qualité du questionnement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Des questions pertinentes sont posées en relation avec les problématiques professionnelles

Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes

- **1** Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatifs)
- **2** Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences
- **3** Choisir les outils de transmission, de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité
- **4** Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile
- **5** Coopérer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale
- **6** Coordonner le traitement des informations apportées par les différents acteurs afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins
- **7** Instaurer et maintenir des liaisons avec des acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes
- **8** Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
--	--

<p>1 Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les autres professionnels de santé sont sollicités à bon escient - Les ressources externes sont identifiées - La répartition des activités est conforme au champ de compétences des intervenants
<p>2 Cohérence dans la continuité des soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités - L'organisation des activités pour optimiser le travail en collaboration est expliquée et argumentée - Le contrôle des soins confiés est réalisé - La continuité et la traçabilité des soins sont assurées
<p>3 Fiabilité et pertinence des informations transmises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toute les informations requises sont transmises aux professionnels de santé concernés dans les délais - Les informations transmises sont pertinentes, fiables et sélectionnées avec discernement - Une synthèse claire de la situation de la personne est restituée - Les anomalies ou les incohérences entre les informations transmises par les différents acteurs sont repérés

Compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation

- **1** Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins
- **2** Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants
- **3** Evaluer les connaissances et les savoirs faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage
- **4** Superviser et évaluer les actions des aides soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico psychologiques en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d'intervention
- **5** Transférer son savoir faire, ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique
- **6** Animer des séances d'information et des réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
--	--

<p>1 Qualité de l'organisation de la collaboration avec un aide soignant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les soins relevant du rôle propre et qui peuvent faire l'objet d'une collaboration avec les aides-soignants sont identifiés et pris en compte dans l'action - La pratique d'un aide soignant dans le cadre de la collaboration est évaluée et les erreurs signalées
<p>2 Qualité de l'accueil et de la transmission de savoir-faire à un stagiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche d'accueil est mise en œuvre et les informations nécessaires sont transmises - Les explications nécessaires sont apportées à un stagiaire - La transmission de savoir-faire est assurée avec pédagogie en conformité avec le niveau de formation du stagiaire

III/-La stratégie de développement de l'offre numérique

La promotion de la communication au sein de l'IFSI est destinée à favoriser l'adhésion des étudiants aux valeurs de l'institut et à renforcer leur compréhension des enjeux auxquels ils sont et seront confrontés tout au long de leur parcours professionnel. Plusieurs médias et vecteurs d'information sont mis en place.

Il s'agit de mettre en avant les technologies modernes pour les inclure dans la formation. On peut aussi parler de l'utilisation en contexte pédagogique des outils numériques au service des stratégies d'apprentissage.

Ces technologies imposent maintenant de nouvelles pratiques pédagogiques, mais elles doivent toujours être pensées comme outils au service d'un projet pédagogique, d'une séquence de cours et surtout ne pas s'y substituer. Les TICE peuvent apporter une plus-value à l'enseignement.

Stratégies de développement numérique dédiée à la communication :

- Le WiFi est accessible dans tous les bâtiments de l'institut de formation.
- L'accès à intranet, au site de l'établissement www.ifsi-soissons.fr est utilisé comme support de communication envers le public.
- Des salles informatiques équipées de logiciels bureautiques mises à disposition des apprenants pour les préparer à leur futur exercice professionnel.
- Le centre de documentation et d'information, accessible à tous les apprenants avec une veille documentaire assurée,
- Mykomunote est une Plate-forme d'apprentissage en ligne extraite du logiciel pédagogique institutionnel dénommé Formeis (édité par Epsilon). Cette plateforme regroupe les cours, informations et formulaires utiles à destination des apprenants, ainsi que des activités interactives leur permettant de s'organiser, de respecter leurs rythmes de travail et de leur offrir une autonomie dans les apprentissages. Avec cette interface les apprenants peuvent suivre leurs plannings de cours par promotion puis leurs plannings de cours individualisés. Les étudiants comme l'équipe pédagogique peuvent communiquer via cet espace numérique.
 - Une plateforme « Aidel » pour communiquer et transmettre des fichiers volumineux.
 - Un logiciel Edusign synchronisé avec le logiciel Formeis pour faciliter le suivi des présences / absences en temps réel de nos apprenants tant en Institut qu'en stage. Logiciel aux nombreuses fonctionnalités : mise en ligne d'enquêtes auprès des apprenants avec traitement « à plat » des données, données statistiques instantanées, automatisation des documents administratifs avec signatures en ligne (conventions de stage).
 - Un compte Instagram et Facebook qui permettent de suivre les événements et l'actualité de l'institut de formation.

Stratégies de développement numérique dédiée aux apprentissages

- EPIONE Campus-Santé proposé à tous les étudiants en Soins Infirmiers dès lors qu'ils sont inscrits à l'Université Picardie Jules Verne. L'inscription à cette plateforme donne accès à :
 - o Wooflash, plateforme de Microlearning conçue pour améliorer l'apprentissage et l'engagement des étudiants. Elle permet aux enseignants de créer des modules interactifs comprenant des quiz, des flashcards, et des évaluations continues. Wooflash favorise un apprentissage actif en offrant des feedbacks immédiats et en adaptant les contenus en fonction des besoins des utilisateurs.
 - o La BU santé met à disposition de tous les étudiants en santé sa licence de ClinicalKey, une banque de contenus de plus de 120 ebook de référence, 42 traités d'Encyclopédie Médico Chirurgicale, plus de 3000 vidéos d'examens cliniques.

- Abonnements institutionnels via notre CDI :
 - o L'Association de Recherche en Soins Infirmiers (A.R.S.I.) accessible aux apprenants via nos Centres de Documentation.
 - o La revue « Evidence-Based Nursing » aide les infirmières en identifiant et en évaluant les travaux de recherche en soins infirmiers de bonne qualité et cliniquement pertinents, puis en publiant des résumés succincts, informatifs et critiques de chaque article, assortis des commentaires d'infirmières en activité, capables de replacer ces nouvelles données dans leur contexte clinique.
 - o ActuSoins : moteur de recherches en Soins Infirmiers.
 - o Ascodocpsy : site de référence sur la documentation et les archives hospitalières en psychiatrie
 - o .../...

- Mischool, plateforme d'enseignement de l'anglais à distance.

- Simdose : logiciel spécifique à l'apprentissage des calculs de doses.

- Quizbox : Boitiers de vote interactifs permettant de mobiliser les connaissances sur un mode ludique et dynamique.

La formation au numérique en santé

Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.¹²

Objectifs : permettre

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

¹² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046548689> (17/04/2025)

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel figurant à l'annexe I du présent arrêté :

1. Les données de santé.
2. La cybersécurité en santé.
3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

La formation au numérique en santé est organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles prévu à l'annexe I. Elle peut être suivie de façon discontinue au cours des trois premières années des formations concernées.

Pour les étudiants des formations en santé non médicales visées par le présent arrêté, la validation des unités d'enseignements est sanctionnée par l'acquisition de deux crédits européens, au plus tard lors de la troisième année de formation.

Ces crédits européens sont inclus dans les unités d'enseignements existantes de chaque formation, sans en augmenter le nombre et dans les conditions définies à l'annexe II.

Pour la formation en soins infirmiers définie par l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé, le référentiel de compétences et de connaissances est intégré notamment aux unités d'enseignement :

- 1.3 S1 « législation, éthique, déontologie »,
- 3.2 S3 « projet de soins infirmiers »,
- 3.3 S3 « rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité »,
- 3.3 S5 « rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité » ;

L'institut projette de collaborer avec le centre de pédagogie active SimuSanté de l'U.P.J.V. (en consortium avec le CHU d'Amiens-Picardie) pour former ses apprenants à partir du Programme Innovant Mutualisé pour l'Apprentissage du Numérique en Santé (**PRIMANS**).

Ce programme personnalisé prépare les étudiants aux défis de la transformation numérique du secteur de la santé, tout en intégrant des outils comme l'intelligence artificielle pour la création de ressources pédagogiques. Avec une approche hybride alliant simulation, jumeaux numériques et ludopédagogie, le programme PRIMANS a pour objectif de renforcer les compétences numériques des futurs acteurs de la santé.

Référentiel socle et transversal de compétences

Numérique en santé
Référentiel socle et transversal de compétences
 Délégation Ministérielle au Numérique en Santé
 V1.2022



N°	Compétences	Capacités	Heures
1. Données de santé			6
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les enjeux et critères liés à l'identitovigilance vis à vis d'un usager (Identifiant National de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques) - connaître les enjeux et critères liés à l'identification d'un professionnel ou d'un établissement [répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) pour les professionnels personnes physiques, Le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) pour les établissements et personnes morales] 	
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - connaître la Loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (LIL) et le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) - définir la donnée de santé au sens du RGPD et savoir distinguer donnée à caractère personnel, donnée anonyme et donnée pseudonyme - comprendre le cycle de vie de la donnée de santé numérique - connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé - distinguer les modalités de traitement de données de santé des modalités de traitement de données à caractère personnel et les sanctions encourues - savoir rester en conformité au RGPD 	
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les critères d'accès aux données des usagers : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins - connaître les spécificités du stockage des données de santé [Système national des données de santé (SNDS) et les entrepôts de données de santé] - comprendre ce qu'est un cloud, un hébergeur et le Health Data Hub (HDH) - connaître les responsabilités pénale et civile encourues - respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'utilisateur et le secret médical partagé - respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire - utiliser les outils d'accès aux données de l'utilisateur [Identifiant National de Santé (INS), Carte de Professionnel de Santé numérique (CPS), identifiant e-CPS, Carte de Professionnel en Formation (CPF), Pro santé Connect] - faire preuve d'éthique dans l'utilisation des données de santé 	
1.4	Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les grands enjeux liés à l'intelligence artificielle, aux algorithmes, aux biais et aux systèmes d'aide à la décision ainsi que les principes éthiques associés - connaître les instituts et grands programmes de recherche - connaître le régime spécifique de traitement des données à des fins de recherche (Recherches Impliquant la personne humaine, Loi Jardé, RGPD, LIL) - chercher des données scientifiques publiées et savoir les interpréter, produire une bibliographie pertinente - partager ses données et participer à un programme de recherche scientifique ou d'innovation 	
2. Cybersécurité en santé			5
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les référentiels de référence en cybersécurité [notamment la Politique Générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI) et le Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI] - sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) - configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) - gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel - connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes - sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages - comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé - mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement 	
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les différents types d'action malveillantes - sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance - savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants - identifier une violation de données personnelles au sens du RGPD - réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé 	

4. Outils numériques en santé		6
4.1	Maîtriser les logiciels métiers et les services numériques	<ul style="list-style-type: none"> - savoir définir la e-santé - identifier les outils métiers (logiciels et plateformes) qui composent l'écosystème du professionnel (Bouquet de Services aux Professionnels de santé [BSP]) - connaître le marché de la e-santé et les grands programmes de transformation numérique (Séjour numérique, Hop'en, ESMS numérique, ...) - connaître la responsabilité associée à la décision médicale - se repérer dans les mentions légales, les droits de propriété, et les droits de l'utilisateur - identifier les fonctionnalités et les outils nécessaires à sa pratique (interopérabilité, sécurité, échange de données de santé, sauvegarde, stockage, signature, SaaS ou On Premise)
4.2	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] - identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des usagers et les risques associés - évaluer la fiabilité d'un objet connecté ou d'une application mobile - utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé
4.3	Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés	<ul style="list-style-type: none"> - connaître la doctrine technique du numérique en santé - utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) - connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...] - connaître et mettre en œuvre les règles de bon usage de la e-Préscription - utiliser les services numériques de coordination et d'orientation (e-Parcours, Via trajectoire)
4.4	Chercher de l'information probante en santé	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les sites de références fiables et savoir reconnaître un site frauduleux - réaliser une recherche (définir sa recherche, équation de recherche, ...) - identifier et évaluer la source de l'information - identifier un contenu de désinformation - être capable de donner les bonnes ressources aux usagers (MES)
5. Télésanté		6
5.1	Maîtriser la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté	<ul style="list-style-type: none"> - connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté - connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) - être en mesure de distinguer téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin - identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté - identifier les enjeux éthiques et de déontologie
5.2	Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins - personnaliser et conduire un projet médical ou de soin de télésanté (conception, déploiement, évaluation) - choisir les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers - informer et accompagner au mieux le patient et ses aidants
Total des heures		28
Nombre de crédits ECTS alloués		2

Ces compétences pourront faire l'objet d'un apprentissage pratique dans le cadre par exemple d'un stage. Ce référentiel sera amené à être actualisé régulièrement.

Mise à disposition des apprenants de matériel informatique adapté

Le centre de documentation et salles informatique :

Au sein de l'IF, un centre de documentation est ouvert tous les jours de la semaine. Une documentaliste est présente afin d'aiguiller et de conseiller les apprenants sur les divers ouvrages mis à disposition.

Référence poste	Poste Fixe	Poste nomade	Ecran	Imprimante	Imprimante multifonctions
HL-L6300DW	N/A	N/A	N/A	1	0
CANON iR-ADV 6275	N/A	N/A	N/A	0	1
LENOVO M710	1	0	2	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	2	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
POLYCOM RealPresence® Group 500	0	0	2	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A

LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	0	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	0	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	0	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	0	N/A	N/A
bizhub C3350i	N/A	N/A	N/A	0	1
bizhub C3351	N/A	N/A	N/A	0	1
ACER TravelMate P257	0	1	0	N/A	N/A
ACER TravelMate P257	0	1	0	N/A	N/A
Vidéo projecteur	0	0	7	N/A	N/A
Bornes WIFI (x12)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	13	24	34	1	3

Référence poste	Poste Fixe	Poste nomade	Ecran	Imprimante	Imprimante multifonctions
bizhub 3301P	N/A	N/A	N/A	0	1
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M710	1	0	2	N/A	N/A
LENOVO M700	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M700	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M700	1	0	1	N/A	N/A
LENOVO M700	1	0	1	N/A	N/A

POLYCOM RealPresence® Group 310	0	0	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
LENOVO E15 R3	0	1	1	N/A	N/A
ACER N16Q2	0	1	0	N/A	N/A
Vidéo projecteur	0	0	5	N/A	N/A
Bornes WIFI (x5)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	13	5	24	0	1

La Wi-Fi est accessible sur les deux sites.

Ces ressources participent à la professionnalisation de tous et au développement de la recherche au sens large.

Le matériel d'apprentissage procédural

Salles	Contenu	Nombre
	Matériel : mobilier + pratique	
salle de pratique simulation 214	Lit médicalisé	1
	Table de nuit	1
	Adaptable	1
	Armoire de chambre	1
	Fauteuil	1
	Mannequin de simulation	1
	Pied à perfusion	1
	Chariot de soins	1
Salle de pilotage simu215	Lit médicalisé	1
	mannequin de simulation	1
	Chariot d'urgence	2
	Seringue électrique	1
	Moniteur conex spot (TA et Sat)	1
	Torse connecté	1
	Fauteuil de chambre	1
	Torse de massage cardiaque	7
	Mannequin de massage	1
Salle de pratique 216	Lit médicalisé	1
	Table de nuit	1
	Fauteuil de chambre	1
	Armoire de rangement bas	1
	Adaptable	1
	Pied à perfusion	1
	Chariot de soins	1
	Mannequin de pratique simulé	1
Salle de pratique 240	Lit médicalisé	1
	Table de nuit	1
	Fauteuil de chambre	1
	Armoire de chambre	1
	Adaptable	1
	Pied à perfusion	1
	Chariot de soins	1
	Mannequin de pratique simulé	1
salle de pratique 217	Lit médicalisé	1
	Pied à perfusion	2
	Adaptable	1
	Fauteuil de chambre	1
	Table de nuit	1
	Armoire de rangement bas	1
Réserve	Torse Chester CCI	4
	Bras à perfusion et prise de sang	9
	Kit vieillesse	1
	Chariot de soins	5
	Armoire de rangement haute	3
	Appareil à tension	4
	Stéthoscope	4
	Dispositif pour CCI	12
	Kit IDR	2
	Kit Aspi	1
	Manomètre à O2	2
	Seringue électrique	3
	Paire de béquilles	1

Salle de puériculture	Chariot de soins	1
	Lit médicalisé	1
	Table de nuit	1
	Fauteuil de chambre	1
	Adaptable	1
	Moniteur conex spot (TA et Sat)	1
	Lit enfant médicalisé	2
	Chaise haute	1
	Plan de change pédiatrique	2
	Plan de change pédiatrique avec baignoire	1
	Berceau médicalisé	1
	Mannequin nourrisson	5
	Armoire de chambre	1
	Cosy	1
	Chariot de soins	1
	Balance pédiatrique	1
	Toise	2
Salle AFGSU	Lit médicalisé	1
	Adaptable	2
	Mannequin Amb AFGSU Adulte	2
	Table de nuit	1
	Fauteuil de chambre	1
	Fauteuil roulant	1
	Chariot d'urgence	1
	Kit d'Aspiration	1
	Déambulateur	1
	Paire de béquilles	1
	Pied à perfusion	1
	Mannequin AFGSU enfant	1
	Torse enfant AFGSU	1
	Mannequin AFGSU bébé	1
	Mannequin de pratique simulé	1
	Colliers cervicaux	6
	Attelle Alu-formée	3
	Casque de moto	1
Armoire de rangement haute	1	
IFSI	Matériel Multimédia	
	Dispositif quiz box	1
	Logiciel pour pharma simudose	1
	Centre de documentation avec divers revues livres mensuels et vidéos	1
	Accès BU UPJV par étudiants	1
	Salles de travail mises à disposition	14
	Relieuse pour dossiers	1
Plastifieuse	2	
Outils créés par les formateurs	Electrocardiogramme	1
	Les boites des 5 sens	1
	Le biojeu	1
	Escape game "La fin de vie"	1

Lieux	Contenu	Nombre
Salle de pratique	Mobilier	
	lit médicalisé	2
	armoire basse	1
	armoire de rangement haute	3
	chariot de soins	4
	chariot d'urgence	1
	Fauteuil de chambre	2
	table de nuit	1
	adaptable	2
	ped à perfusion	2
	Matériel de pratique	
	Tensiomètre électronique	1
	BRAS pour prise de sang ou perfusion	4
	dispositif de chambre implantable	8
	torse Chester CCI	2
	pousse seringue électrique	1
	kit vieillissement	1
	Mannequins FGSU	3
Mannequin de pratique simulée	2	
Défibrillateur semi- automatique d'entrainement	1	
IFSI CH-TH	Matériel Multimédia	
	dispositif quiz box	1
	logiciel pour pharma simdose	1
	Centre de documentation avec divers revues livres mensuels et vidéos	1
	Accès BU UPJV par étudiants	1
	Salles de travail mises à disposition	3
Outils créés par Formateur		
Créé par formatrice	Le biojeu	1
Créé par formatrice	Psycho poursuite	1

L'IFSI a par ailleurs accès à la pharmacie du Centre Hospitalier pour le matériel nécessaire aux pratiques de soins.

IV/-Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Stratégies d'ajustements institutionnels

- Réunions institutionnelles et réunions pédagogiques
- Journées pédagogiques (analyse pour ajustements pédagogiques à partir des bilans de semestres, des bilans d'année et des bilans de fin de formations)
- Rencontres pluri-annuelles pôles / IFSI « accueil de l'étudiant en stage »
- Analyse questionnaires satisfaction stage
- Formation institutionnelle intra-muros annuelle
- Journée de formations en rapport avec la pédagogie (formations CEFIEC notamment)
- Plan de formation institutionnel permet aux formateurs de monter en compétences sur des thématiques spécifiques (simulation, ludopédagogie, escape-game ...)

Objectifs de professionnalisation

Pour répondre aux besoins en santé de la population et aux évolutions du système de santé, nous souhaitons que les apprenants en fin de formation soient des professionnels :

- Responsables et autonomes dans leur domaine de compétences
- Capables de développer des compétences tout en construisant leur identité professionnelle
- Réflexifs, qui s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue de leur pratique professionnelle.

En amont de chaque stage, les étudiants formalisent leur projet de stage avec des objectifs personnels d'apprentissage qui seront validés par le formateur référent du suivi de l'étudiant, et présentés au référent ou maître de stage.

Les objectifs sont négociés avec le lieu de stage à partir des ressources de ce dernier.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive.

Pour chacun des stages des objectifs pédagogiques institutionnels sont formalisés, scandant ainsi les progressions attendues à chaque étape de formation. L'évolution progressive de l'apprenant est ainsi mise en évidence, avec la montée en complexité des compétences à mobiliser.

Lors de chaque retour de stage, sont programmées des analyses de pratiques et de situations professionnelles collectives qui, en fin de parcours de formation montrent des qualités réflexives dignes de professionnels compétents.

L'identité professionnelles de nos apprenants se construit tout au long de leur parcours de formation avec comme point d'orgue les déclinaisons des enseignements relatifs aux U.E. 3.03 « Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité » et 5.07 « optionnel ». Optionnel où les apprenants sont directement confrontés aux premiers pas dans le monde professionnel en formalisant leurs CV, leurs lettres de motivation, en passant des entretiens de recrutement simulés, en participant à un speed-recruting et au forum de l'emploi organisés par l'institut.

La construction de l'identité professionnelle, singulière et individuelle, incite l'équipe de formateurs à faire des choix d'approches pédagogiques spécifiques.

Objectif d'apprentissage

L'approche par compétence

Définition de la compétence¹³

Une compétence est l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé :

- De savoirs (connaissances, composante déclarative),
- De savoir-faire (habiletés, composante procédurale)
- De savoir-être (attitudes, composante conative),

Permettant d'accomplir un certain nombre de tâches dans une situation professionnelle et dans un environnement donné.

La personne compétente doit être en mesure de lire une situation de travail pour en retirer les informations essentielles qui vont lui permettre d'adapter ses pratiques et ainsi maintenir le résultat attendu de la tâche dont elle a la responsabilité. Un élève compétent devrait être en mesure, par lui-même, à partir des connaissances qu'il a construites et d'une problématique professionnelle donnée, d'explicitier le contexte professionnel, de formaliser et d'adapter, selon le cas, les pratiques de travail et d'accomplir les tâches, conformément aux attentes professionnelles exigées par les circonstances ou les événements.

Définition de l'approche par compétence (APC)

L'APC est une méthode pédagogique qui instaure un contrat didactique dans lequel l'apprenant est appelé à s'impliquer, à participer à un effort collectif afin de réaliser de nouvelles compétences. Il a droit aux essais et aux erreurs. Il est invité à faire part de ses doutes, à expliciter ses raisonnements, à prendre conscience de ses façons de comprendre, de mémoriser, et de communiquer.

Dans l'APC, tous les efforts sont axés sur l'acquisition et le réinvestissement de compétences par l'apprenant. C'est pourquoi ce dernier est encouragé à agir, même si ses connaissances sont limitées. L'APC permet de conjuguer « savoir », « savoir-être » et « savoir-faire ». L'APC permet une meilleure communication et articulation entre le monde de la formation et le milieu professionnel. De fait, cette méthode pédagogique est en adéquation avec l'apprentissage professionnel en alternance conduisant aux métiers du soin.

Les élèves / étudiants qui intègrent le cursus de formation sont des adultes ayant des acquis antérieurs voire un titre professionnel ainsi qu'une expérience dans le prendre soin et l'accompagnement des personnes. De fait, il est nécessaire de prendre en compte cette dimension dans la conception des activités pédagogiques. Cela constitue un élément ressource, favorable à la mobilisation de l'APC et du champ de la didactique professionnelle.

Cette approche motivationnelle correspond aux attentes des apprenant en reconversion professionnelle mais également à la dynamique générationnelle de nos plus jeunes apprenants.

Les objectifs de l'approche par compétences

- D'élargir les représentations du métier des élèves aides-soignants,
- De développer leur capacité de réflexion,
- D'offrir aux élèves des opportunités d'expérimentation, d'exploration et de découverte,

¹³ Sandrine VILLEROT, cadre de santé puéricultrice – Référente Formation Aide-soignante site de Château Thierry 07/11/2022

- D'encourager les élèves à établir des liens,
- De placer l'élève au cœur de ses apprentissages, de le rendre actif et autonome et dans l'interaction avec ses pairs et collaborateurs,
- De favoriser l'intégration des apprentissages et leur transfert dans des situations professionnelles,
- De mener des activités de collaboration avec les étudiants en soins infirmiers et des professionnels en activités.

La méthodologie d'application de l'APC se décline en 4 étapes

Etape 1 : exploration du sens des compétences

Cette étape consiste à faire explorer la compétence aux élèves. Ainsi, dans le cadre de la formation des élèves aides soignant, l'introduction de chacun des blocs de compétences est travaillée en petits groupes. Les élèves aides soignant sont amenés à décrypter et réaliser une investigation sur ce qu'est ce bloc de compétences à partir de leurs connaissances actuelles.

À la fin de cette étape, chacun des élèves doit être en mesure d'identifier ce qu'il sait et ce qu'il ne sait pas. La finalité de cette activité est la prise de conscience de la compétence et ce qu'il manque à chacun des élèves pour l'atteindre. Chacun des blocs de compétence est mis en lien avec le domaine d'activité (DA) qui s'y rattache.

Etape 2 : l'apprentissage de la compréhension

Cette étape a pour objectif de combler l'écart entre ce que l'élève connaît et ce qu'il ne connaît pas afin de pouvoir mettre en œuvre sa compétence.

Personne n'apprend malgré lui. Yves Chevallard¹⁴ dit que « L'on ne peut rien faire apprendre à un élève, l'apprentissage lui appartient, on ne peut que créer les conditions pour qu'il puisse apprendre ».

Apprendre c'est accepter de changer, et chez les élèves, le changement est inconfortable. Le rôle du formateur est d'accompagner ce changement en créant des conditions d'apprentissage dans un environnement sécurisé et sécurisant, afin que les élèves puissent s'approprier l'objet à apprendre.

L'aboutissement de cette étape est d'amener les élèves à conceptualiser les savoirs à apprendre. La conceptualisation désigne : « La capacité d'un individu à pouvoir imaginer quelque chose ou quelqu'un, par rapport aux éléments abstraits dont il dispose, ou d'éléments provenant de sa propre mémoire ».

En pratique, le formateur veillera à s'inscrire dans la zone proximale du développement des élèves, afin de ne pas les mettre en difficulté, ce qui sera favorable à la créativité, la production et la motivation de ceux-ci. Il accompagnera les élèves à chercher et préciser les notions vagues. C'est ainsi permettre aux élèves :

- De demander et / ou de faire des propositions qui éclairent les sens cachés des mots,
- D'apporter des nuances aux notions employées,
- De s'impliquer au service du collectif dans une dimension réflexive,
- De sortir de leur zone de confort en affirmant leur point de vue.

Etape 3 : l'application fonctionnelle

Elle consiste à réaliser des tâches qui demandent l'utilisation des savoirs appris. Ce qui suit la conceptualisation est donc la contextualisation, c'est-à-dire l'application des savoirs dans un contexte artificiel de travail. Pour faire apprendre, le formateur propose des activités d'apprentissage en lien avec des situations de travail.

L'activité d'apprentissage a comme objectif de faire appliquer les savoirs dans une pratique professionnelle, mais surtout de faire en sorte d'établir un lien entre ce que l'élève sait et ce qu'il peut utiliser dans un contexte. Il est

¹⁴ Yves Chevallard : didacticien des mathématiques, est connu dans les années 1980 à propos de ses travaux sur la théorie de la transposition didactique

donc nécessaire de faire en sorte qu'il puisse réfléchir au même moment où il réalise une tâche pour faire cette connexion. Le formateur veillera à instaurer des moments de briefing et de débriefing afin de mettre en évidence le processus de réalisation des tâches professionnelles accomplies par l'élève. Ces étapes d'analyse et de traitement de l'information sont nécessaires pour rendre l'élève conscient des décisions qu'il aura à prendre ou qu'il a prises pour réaliser l'action demandée par la tâche.

Cette simple prise en considération fait toute la différence entre former un exécutant ou une personne compétente. L'exécutant finit par réussir la tâche, la personne compétente comprend ce qu'elle a fait (ou doit faire) pour réussir. Elle est donc en meilleure position pour passer à la prochaine étape, c'est-à-dire le transfert.

Etape 4 : le transfert

Dans le cadre des stages réalisés en immersion en milieux professionnels, l'élève applique cette étape du transfert lorsqu'il est en mesure, à partir d'une situation de soins, d'y relier la ou les tâches à effectuer et d'appliquer pour ces tâches des façons de faire qui soient adaptées aux circonstances.

Appliquer les 3 premières étapes de l'APC, est une condition nécessaire mais non suffisante au transfert des acquis en situation professionnelle. Ce transfert ne pourra être effectif qu'avec la mise en place d'un accompagnement de l'élève novice par un soignant expert, à savoir le tuteur, les professionnels de proximité et le maître de stage.

Le transfert implique de répéter l'application d'acquis de formation dans des contextes différents. C'est une méthode pédagogique inductive, car on favorise la mobilisation et l'acquisition des compétences sur le terrain, dans la pratique concrète et au cœur de l'action.

Le transfert de compétences présente de nombreux avantages : stimulation de la motivation et de l'engagement, acquisition plus rapide des compétences se traduisant par une augmentation de la capacité à apprendre et à s'adapter au changement, une intégration facilitée au sein de l'organisation et du travail en équipe.

La pédagogie inductive réalisée en milieu professionnel et en situation réelle, induit des mécanismes de :

- Réflexivité : aptitude à analyser ses présupposés, convictions et doutes,
- Descriptabilité : aptitude à décrire la situation avec recul,
- D'indexabilité : mise en contexte des informations acquises.

Ces concepts aident à identifier le processus par lequel naissent les apprentissages déduits de l'expérience. Ils rendent intelligibles les expériences vécues et permettent un travail d'appropriation des problèmes rencontrés, des contextes dans lesquels ils apparaissent, et d'assimilation des solutions adoptées.

L'élève aide-soignant, ainsi accompagné dans ses apprentissages, est en mesure d'explicitier, de formaliser et de questionner ce qu'il a fait ; afin de donner du sens à ses actions, aux tâches qu'il a réalisées. Parallèlement cela permet au tuteur, d'évaluer les aptitudes d'analyse, de compréhension, l'engagement ainsi que le degré d'acquisition des compétences professionnelles de l'élève.

Etape 5. Eveiller la curiosité professionnelle et l'initiation à la recherche

Développer la motivation des élèves aide soignants au regard de l'actualité professionnelle est l'élément fondateur de cette activité pédagogique, ainsi que le partage avec ses pairs. La place est laissée au choix individuel et personnel de l'élève concernant le thème, le moment et la manière dont il réalisera le partage de savoir, de savoir-faire et de savoir être. Cela est concrétisé sous la forme d'un atelier de veille professionnelle, afin d'initier une démarche de recherche, un esprit critique, constructif au regard des pratiques professionnelles et cela contribue également au développement de la posture professionnelle et à la prise de parole en groupe des élèves.

V/- La stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné

La démarche qualité

L'institut est engagé dans une démarche qualité certifiée par l'agrément Qualiopi.

L'indicateur 4 du référentiel Qualiopi est centré sur l'analyse des besoins des bénéficiaires. Il cible quatre axes principaux :

- **La personnalisation de la formation** : en analysant finement les besoins, l'OF peut proposer une prestation sur-mesure, améliorant ainsi l'impact de la formation :
 - Le suivi-pédagogique personnalisé
 - Le parcours de stage individualisé
 - Les contrats pédagogiques

- **La satisfaction de la clientèle** :
 - Une évaluation du dispositif de formation est mise en place avec :
 - 6 bilans semestriels
 - 3 bilans annuels
 - 1 bilan de fin de formation
 - Des questionnaires de satisfactions de stage à l'issue de chaque stage

Toutes les données recensées font l'objet de travaux d'ajustement par les formateurs lors de deux journées dites pédagogiques au mois de juillet de chaque année.

- Des évaluations de satisfaction des employeurs. Une étroite collaboration avec les employeurs est tenue durant l'intégralité des formations :
 - Un formateur référent par structure d'accueil (privées et publiques) en stage des étudiants est identifié et en lien avec les maîtres de stage, les tuteurs et les encadrants de proximité ;
 - La mise en place des livrets d'accueil étudiant ;
 - Des visites sur les lieux de stage pour accompagner les professionnels de terrain dans leur mission de tutorat des apprenants ;
 - Deux réunions annuelles sont organisées avec les cadres de pôles et tuteurs des stages.
 - Plusieurs formations au tutorat sont dispensées au sein de l'institut afin de répondre à l'exigence réglementaire qualifiante des structures d'accueil en stage ;
 - La mise à disposition des documents d'informations: projets institutionnels de stage, projet individuel de stage, porte-folio de l'apprenant, projet pédagogique, programmes de formation continue (en ligne sur le site internet de l'institut ;
 - Un secrétariat est ouvert de 8h à 17h les jours ouvrables. La secrétaire répond à tous les appels et peut joindre un formateur si besoin.

- La section relative à la vie étudiante se réunissant deux fois par an.

- **L'efficacité pédagogique** que plusieurs commissions et sections pédagogiques peuvent mesurer :
 - L'attribution des crédits européens en Commission d'Attribution des Crédits (CAC)
 - L'analyse du taux de passages d'années et de redoublements en SCPTPSIE
 - Le taux de diplomation

- **Le retour sur investissement** : une formation ciblée sur les besoins réels génère un meilleur retour sur investissement pour l'entreprise.
 - Les retours employeur pour les apprenants sous contrat d'apprentissage et ceux en Formation Professionnelle continue
 - Les enquêtes satisfaction auprès des employeurs / recruteurs

Questionnaire de satisfaction employeurs

Madame, Monsieur,

Des infirmiers nouvellement diplômés (juillet), ont intégré votre établissement récemment.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité de notre institut de formation, nous réalisons un suivi de ces infirmiers.

Nous vous proposons de remplir ce questionnaire de satisfaction concernant ces nouveaux professionnels et ce afin de vérifier auprès de vous l'adaptation de la formation dispensée à vos attentes en tant qu'employeur.

Établissement :

Nom et fonction (personne ayant répondu aux questions) :

1) Employez-vous actuellement des infirmiers diplômés en 2021 et formés à l'IF Soissons/Château Thierry ?

- Oui
- Non

2) Si oui, combien en avez-vous recrutés ?

- 1
- 2 à 4
- 5 et +

3) Le choix du recrutement d'un nouveau professionnel formé à l'IF de Soissons/Château Thierry est en lien avec (plusieurs réponses possibles) :

L'étudiant

- a effectué un ou plusieurs stage(s) dans votre établissement
- travaillait pendant ses études en tant que vacataire
- est issu de la promotion professionnelle
- habite à proximité de votre établissement

Autre :

4) Que pouvez-vous dire concernant ces nouveaux professionnels, de :					
	Très insatisfaisante	Insatisfaisante	Satisfaisante	Très satisfaisante	Ne se prononce pas
La fiabilité de leurs connaissances théoriques	()	()	()	()	()
Leurs compétences techniques	()	()	()	()	()
Leurs capacités relationnelles	()	()	()	()	()
Leurs capacités d'adaptation	()	()	()	()	()
Leurs capacités à travailler en équipe	()	()	()	()	()
Leurs capacités à se positionner	()	()	()	()	()
Leurs capacités à prendre des décisions	()	()	()	()	()
Leurs capacités à analyser des situations	()	()	()	()	()
Leur éthique professionnelle	()	()	()	()	()
Leurs capacités à se remettre en question	()	()	()	()	()
Leur sens des responsabilités	()	()	()	()	()
Leurs capacités à actualiser leurs connaissances professionnelles	()	()	()	()	()
5) Au regard de votre observation de leurs premiers mois d'exercice professionnel, diriez-vous que la ou les personne(s) recrutée(s) dans votre établissement répondent à vos attentes ?					
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas					

Si oui, pourquoi ?

Si non pourquoi ?

6) Avez-vous des suggestions à nous transmettre pour l'amélioration des enseignements théoriques et cliniques pour répondre au mieux à vos exigences professionnelles ?

Si oui, lesquelles ?

Nous vous remercions pour votre participation à cette enquête.

VI/- Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Définition :

Le handicap est entendu au sens de la définition posée par la loi du 11 février 2005

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap invisible est un handicap qui n'est pas apparent, ce qui revient pour un individu au fait d'avoir une limitation durable des possibilités d'interaction sans que l'entourage ne puisse aisément comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap. 80% des handicaps sont invisibles. 95% des cas de décrochage sont liés à des handicaps invisibles.

Les handicaps invisibles peuvent être de plusieurs types dont voici quelques exemples :

Les maladies chroniques et/ou invalidantes telles que le diabète, le cancer, la sclérose en plaques ou encore certaines maladies rares. Ces pathologies peuvent se manifester par intermittence. Une bonne communication avec la personne concernée est essentielle pour son intégration professionnelle.

Les troubles cognitifs, qui concentrent notamment les troubles « Dys » (dysphasie, dyspraxie, dyslexie, etc.). Ces handicaps sont trop souvent confondus avec la maladresse ou dans certains cas la déficience intellectuelle. Loin de ces préjugés, les personnes en situation de handicap cognitif sont souvent de véritables atouts pour le milieu professionnel.

Les handicaps psychiques dont font partie les troubles phobiques, la dépression ou encore la bipolarité. La spécificité de cette catégorie est son aspect situationnel : la manifestation de ces troubles dépend de l'environnement dans lequel évolue la personne qui en est atteinte. Il est important d'être attentif aux signaux que peut renvoyer un collaborateur (isolement, perte de confiance en soi, épuisement, etc.) pour proposer des solutions.

Aide à la réussite :

Dans le cadre de la non-discrimination et pour l'aide à la réussite de tous, nous développons également une politique du « Tout à tous » qui permet de faciliter pour tous la lecture, la compréhension des documents et supports

Pour les étudiants ou élèves présentant un handicap justifiant la mise en œuvre de mesures particulières pour les épreuves de validation des unités d'enseignement ou des modules.

Pour que des conditions particulières puissent être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Accord des dispositions spécifiques :

Ces dispositions sont accordées

- Par le Directeur de l'I.F.S.I sur proposition du médecin de la MDPH de Laon (Route de Besny, 02000 Laon 03 23 24 89 89 <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/02>)
- Pour l'ensemble du cursus dans la mesure où elles sont compatibles avec nos moyens humains et matériels

Il est donc nécessaire et important de diriger les apprenants qui le demandent et se font connaître auprès de leur formatrice, **co-référente handicap** sur le site de Château-Thierry, vers la MDPH.

En attente d'un certificat émanant du médecin de la MDPH, l'étudiant/élève peut faire valoir le certificat accordé lors de son cursus scolaire et les dispositions qui s'y affèrent.

Une fois l'obtention du certificat, le coordinateur est avisé et transmet l'information aux formateurs pour mise en application des dispositions d'aide à la réussite.

Modalités d'accompagnement :

Les conditions particulières possibles sont par exemple pour les apprenants dyslexiques, pour les épreuves écrites et orales, la lecture des sujets d'évaluation, la mise en place d'un temps supplémentaire (dont le pourcentage sera défini par le médecin de la MDPH) et l'agrandissement des sujets en ARIAL 16, interligne 1,5.

Chaque étudiant bénéficiant d'un aménagement quel qu'il soit en est responsable individuellement. Il sollicite en tant qu'auteur / acteur de sa propre formation la mise en place de son aménagement auprès de tout formateur de l'IF, si celui-ci n'a pas été anticipé.

La direction de l'institut dégage toute responsabilité si l'étudiant n'a pas pris volontairement le temps ou les aides, ou s'il n'a pas demandé l'aménagement dont il peut bénéficier.

Un accompagnement renforcé des étudiants et élèves en situation de handicap dit invisibles est déjà considéré dans le projet d'institut 2020/2025.

Les enjeux sont de taille : comprendre les besoins des personnes souffrant de troubles des apprentissages ou de handicaps favorisant le décrochage ou des difficultés d'insertion professionnelle pour concevoir un enseignement inclusif et profitable à tous.

Concernant « l'accès de tout à tous », au-delà de l'accessibilité des locaux, nous retenons la définition ci-dessous :

Les mesures d'accessibilité (accessibilité du cadre bâti, de l'information, des savoirs, etc.), sont des mesures générales indépendantes de la présence effective de personnes handicapées dans l'espace concerné (dans le cas présent, à IFSI / IFAS/IFAP). On citera ici à titre d'exemple l'équipement en rampes d'accès (en cours de mise aux normes), l'accessibilité des informations en ligne (plateforme Aidel, le logiciel des formations paramédicales FORMEIS), etc...

Les mesures en lien avec une pathologie type chronique : mise à disposition d'un réfrigérateur pour y entreposer les flacons d'insuline ou autres produits médicamenteux.

Les mesures en lien avec un handicap psychique type trouble phobique comme la peur des animaux par exemple : possibilité d'adaptation de la ligne de stage (pas de domicile).

Notre démarche d'accessibilité aux savoirs et pour l'insertion professionnelle du plus grand nombre passe par la généralisation de certaines innovations pédagogiques et de bonnes pratiques, qui en améliorant l'accessibilité de tous, permettent également de résoudre une partie des problèmes singuliers et s'avère dès lors être une option à privilégier.

Nos objectifs :

Mieux informer, communiquer sur l'accompagnement possible avec le référent handicap de l'IF.

Mieux repérer et mieux accompagner les étudiants en fonction de leur situation et pour une formation réussie en sensibilisant les formateurs et en proposant des activités adaptées et compatibles avec le métier visé.

Développer des axes de pédagogies innovantes pour tous afin de ne pas stigmatiser les problèmes singuliers.

Ainsi la prise en compte des handicaps et l'accessibilité sont des priorités pour l'IF comme le montre les actions en cours ou futures.

VII/-L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours

L'individualisation des parcours

L'apprenant est une personne actrice de son projet. Il construit son référentiel professionnel à partir de ses représentations, ses rencontres, ses découvertes, ses questionnements. Il construit son identité professionnelle, à son propre rythme et selon ses besoins strictement personnels.

Il n'est pas question de priver l'apprenant de ses propres savoirs en lui imposant nos savoirs.

Pour préserver cette conception de l'apprenant, les formateurs mobilisent, entre autre, les outils et stratégies d'accompagnement suivants :

- Le porte-folio fait le lien avec les temps de formation en institut et les temps de formation en stage. Il est destiné au suivi du parcours de formation de l'apprenant et à la capitalisation des compétences acquises au décours de la formation clinique. Il favorise l'auto-évaluation ainsi que l'analyse des pratiques. C'est un outil qui facilite la coordination du parcours de formation.
- Le suivi-pédagogique individualisé sur l'intégralité du temps de formation, avec un unique formateur dédié, permet un accompagnement singularisé particulièrement adapté aux besoins d'apprentissages. Avec comme objectifs :
 - o La structuration de l'environnement social et familial ;
 - o L'identification des méthodes de travail ;
 - o L'identification des stratégies de rétention cognitives ;
 - o L'analyse des bilans d'activités et de compétences cliniques ;
 - o L'analyses de Situations Professionnelles avec entretiens d'explicitation ;
 - o La construction du parcours de stage individualisés selon les besoins d'acquisition de compétences et selon le projet professionnel en fin de formation ;
 - o La construction et l'accompagnement du projet professionnel de l'apprenant ;
- Des accompagnements ponctuels et individualisés lors de difficultés d'apprentissages (calculs de doses) ;
- Elaboration de contrats pédagogiques individualisés élaborés à l'issue des SCPTPSIE ;
- La formalisation des appréciations de fin de semestre, de fin d'année et de fin de formation.

La stratégie de prévention de rupture des parcours

Toutes les stratégies d'accompagnement évoquées ci-dessus contribuent à prévenir les risques de rupture des parcours.

La qualité de vie des étudiants / élèves est essentielle pour bien vivre la formation. Ainsi les aides apportées par la région des Hauts de France, les aides apportées par le Crous sont essentielles pour le bien-être de nos apprenants et de fait limiter les ruptures de formation.

Guide des services Crous¹⁵



Les Crous, au cœur de la vie étudiante

Les Crous ont pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiants au quotidien. Leurs actions touchent tous les services de proximité de la vie étudiante, y compris pour les étudiants des formations sanitaires et sociales :

Aides financières

- Aides financières spécifiques

Accompagnement social

- Accueil, écoute, aide psycho-sociale
- Prévention du décrochage et de l'isolement

Restauration universitaire

- Repas équilibrés à petit prix
- Nombreuses structures de restauration sur les campus (restaurants universitaires, cafétérias, CrousTruck, etc.)
- Dispositif « Care » pour les sites éloignés

Logement étudiant

- Offre de qualité à prix social
- Aide au logement et à la caution locative
- Lokaviz.fr, site dédié à la recherche de logement hors Crous

Emploi étudiant

- lobaviz.fr, site dédié à la recherche d'emplois pour les étudiants
- Emplois étudiants dans les Crous

Vie de campus

- Soutien aux initiatives étudiantes
- Organisation de concours de création et d'actions culturelles
- Animation dans les résidences pour favoriser l'échange et la convivialité

TOUS VOS SERVICES
ET DÉMARCHES
EN LIGNE SUR
VOTRE COMPTE
MESSERVICES.
ETUDIANT.GOUV.FR



Les bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux des étudiants des formations sanitaires et sociales sont attribuées par la Région où l'établissement est implanté, **sauf pour les régions Normandie et Centre-Val de Loire, dont les bourses sont gérées par le Crous.**

Pour ces deux régions, constituez un dossier social étudiant pour demander votre bourse.

Pour en savoir plus, consultez le site de :

- votre établissement
- votre Région

¹⁵ Guide Services Crous, Région Hauts de France, transmis le 27/02 /2025 par Céline DEFANCE Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales.

2.

Les services sociaux à vos côtés pour vous aider

Besoin d'être accompagné

Vous êtes dans une situation critique, vous traversez une période difficile et vous avez besoin d'être accompagné ?

Les assistants et assistantes sociales des Crous sont là pour vous conseiller, vous accompagner dans certaines de vos démarches, étudier vos droits...

Les aides d'urgence

Vous avez besoin d'une aide financière en urgence, il existe des aides spécifiques pour répondre aux situations particulières. Selon vos besoins, cette aide spécifique peut être une allocation annuelle ou une aide ponctuelle.

Repas à 1€

Les étudiants boursiers bénéficient du repas à 1 € dans un restaurant universitaire, lorsque la Région a transmis au Crous la liste des boursiers. Si vous n'êtes pas boursier mais en situation de précarité, après évaluation sociale, vous pouvez également bénéficier de ce tarif.

Pour contacter le service social de votre Crous, rendez-vous sur le site :

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

3.

L'aide à la mobilité Parcoursup

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500 € pour les futurs étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de lycée (Ministère de l'Éducation nationale) en 2024-2025 et qui souhaitent s'inscrire, via PARCOURSUP, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

Attention, l'établissement d'inscription doit bien faire partie des propositions Parcoursup.

Trois conditions préalables pour la demander :

- Avoir été bénéficiaire d'une bourse de lycée en 2024/2025,
- Être inscrit sur Parcoursup en 2025 et avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de son académie de résidence,
- Avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de son académie de résidence.

> Effectuez votre demande en vous connectant sur messervices.etudiant.gouv.fr

4.

Le dossier social étudiant

La demande de logement se fait, dans un premier temps, à travers une procédure unique appelée "**Dossier social étudiant**" (DSE).

Faire sa demande

En mars 2025, **connectez-vous** sur messervices.etudiant.gouv.fr et cliquez sur l'onglet « demande de Dossier social étudiant (DSE) ».

Cochez la case « J'ai l'intention de demander un logement en résidence Crous »

Saisissez impérativement votre DSE **avant le 31 mai 2025** pour la rentrée 2025-2026.

Une fois votre dossier validé, un mail vous est adressé vous confirmant soit le dépôt de votre dossier, soit vous demandant de retourner des pièces complémentaires.

Renvoyez votre dossier complété avec les pièces justificatives demandées au plus tôt.

Les notifications

> Notification conditionnelle

Le Crous vous envoie par e-mail un lien contenant votre notification conditionnelle qui vous permettra de savoir que votre demande a été traitée.

> Notification définitive

La notification définitive vous sera envoyée après réception par le Crous de la confirmation de votre inscription par votre établissement de formation.

5.

Les différents types de logements

ÉTUDIANTS EN SITUATION
DE HANDICAP :
LES RÉSIDENCES VOUS
PROPOSENT DES
CHAMBRES ET DES
STUDIOS ADAPTÉS OU
ADAPTABLES.
RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE
VOTRE CROUS

Les chambres

- chambre équipée,
- connexion à internet,
- cuisines collectives,

Loyer moyen : 250 € par mois avant déduction de l'aide au logement.

Les studios

- type T1 ou +,
- coin cuisine,
- salle d'eau,
- prises TV et téléphone,
- connexion internet

Loyer moyen pour un studio : 330 € par mois (400 € pour l'Île-de-France) avant déduction de l'aide au logement. Le locataire est exonéré de la taxe d'habitation.

Une offre de logement tout au long de l'année

Vous pouvez réserver à tout moment un logement en résidence Crous ou demander un **hébergement temporaire** si vous effectuez un stage ou une mobilité dans une autre région :

- les étudiants boursiers peuvent réserver en ligne automatiquement ;
- Les stagiaires, même boursiers, et les étudiants non-boursiers doivent remplir un dossier de candidature en ligne.

Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr

Des **services collectifs** peuvent être mis à la disposition des étudiants logés (selon les résidences) : laverie automatique, salle informatique, salle de télévision, salles de sport, de musique, de détente, ...

5.

L'attribution des logements

1. Phase initiale

> Dossier social étudiant

Pour demander un logement, il faut remplir un Dossier social étudiant et cocher la case « Demande de logement ». Vous devez remplir votre DSE avant le 31 mai si vous souhaitez pouvoir bénéficier d'un logement pour la rentrée.

> **Début mai**, vous recevez un e-mail vous indiquant les modalités pour déposer vos vœux de logement sur le site trouverunlogement.lescrous.fr

> Choix du logement

Vous géolocalisez les résidences par rapport aux lieux d'études et vous bénéficiez d'un descriptif détaillé et de photos de la résidence et des logements.

Il est possible de faire **quatre vœux dans la même ville ou dans des villes et des Crous différents**. Vous pouvez faire plusieurs demandes dans une même résidence quand plusieurs types de logements sont proposés ou privilégier la colocation.

> Attribution

À partir du **10 juin**, il y aura 4 phases d'affectation (une par semaine) qui vous permettront à chaque fois d'ajuster au mieux vos demandes. Après chaque phase, vous serez averti par sms et mail de la suite donnée à vos demandes.

> Confirmation

Vous disposez d'un délai de 48h pour confirmer en ligne la réservation par paiement via carte bancaire.

2. Phase complémentaire

À partir du **8 juillet**, tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent consulter les offres de logement restant disponibles après la phase d'affectation initiale et faire une demande de logement.

6.

Prendre soin de sa santé en tant qu'étudiant

Être étudiant, c'est être acteur de sa propre santé et connaître les informations incontournables sur son parcours de soin.

Les services de la santé étudiante

Si votre école a une convention avec une université, les services de santé étudiante accompagnent les étudiants tout au long de l'année dans leur parcours de prévention et de soin.

Composés d'équipes pluridisciplinaires (médecins, sage-femmes, infirmiers, assistants sociaux, psychologues), ces services proposent des services médicaux gratuits, pour informer, conseiller, et prendre en charge les étudiants.

Ils sont compétents notamment en matière de santé mentale, nutrition, santé sexuelle (dépistage, suivi gynécologique), addictions, etc.

Comprendre le système de protection sociale en tant qu'« assuré autonome »

À 18 ans, les jeunes deviennent « assurés autonomes ». Ils gèrent désormais leur santé, et ne sont plus rattachés à leurs parents.

- Penser à créer son compte sur Ameli.fr
- Penser à déclarer un médecin traitant, pour un suivi adapté et un meilleur remboursement de la part de l'assurance maladie.

Se doter d'une complémentaire santé

L'Assurance Maladie prend en charge une partie des frais médicaux (environ 70%). Pour les compléter, il convient d'adhérer à une complémentaire santé, qui pourra prendre en charge jusqu'aux 30% restants.

- Possibilités : rester sur la mutuelle de ses parents ; souscrire à une mutuelle spécialisée sur le public étudiant...
- En cas de ressources financières modestes, possibilité de bénéficier de la Complémentaire santé solidaire : permet de ne pas payer les consultations chez le médecin, dentiste, médicaments, lunettes, etc. Selon les ressources, elle est gratuite ou coûte 1€/jour.

S'engager dans la vie étudiante



Pratiquer une activité physique et sportive

Chaque université dispose d'un **service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**, pour offrir aux étudiants qui le souhaitent la possibilité de pratiquer un sport de leur choix (30 activités en moyenne proposées).

Il est possible de participer aux **compétitions sportives universitaires**. Pour cela, il convient d'adhérer à l'association sportive de l'établissement et devenir licencié de la Fédération française de sport universitaire (FFSU).

Les boursiers ou bénéficiaires d'une allocation adulte handicapé peuvent bénéficier du **Pass Sport**, une déduction annuelle de 50€ pour l'inscription dans un club sportif.

Pratiquer une activité culturelle

Chaque établissement d'enseignement supérieur est doté d'un service culturel, qui a pour mission de favoriser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles. Il participe à l'animation culturelle du campus (spectacles, expositions, etc.).

Les Crous sont également un acteur culturel incontournable de la vie étudiante. Ils participent au financement des projets étudiants, et favorisent l'accès des étudiants à la culture grâce à de nombreux partenariats avec les établissements culturels régionaux.

Les jeunes de 18 ans sont éligibles au **Pass Culture**, un crédit de 300€ sur des activités et sorties culturelles, achat de matériel/biens culturels, à utiliser pendant 2 ans.

L'engagement pendant les études

Pendant ses études, il est possible de s'engager en prenant part à une action collective ou à un projet (activité bénévole dans une association, service civique, engagement sportif de haut niveau, l'aide d'un proche malade, etc.).

- Différentes associations sont présentes sur les campus, présentes aux forums organisés lors de la rentrée universitaire
- Certains types d'engagement permettent de **bénéficier d'aménagements**, pour concilier engagement et études (aménagement sur l'emploi du temps, durée du cursus, etc.)
- S'engager peut entraîner la **reconnaissance par l'établissement de compétences et de savoir-faire acquis** (unité d'enseignement dédiée, crédits ECTS, points bonus dans la moyenne, dispense de stage, etc.)

Faire financer un projet étudiant



La contribution vie étudiante et de campus

Chaque étudiant doit, avant de s'inscrire, s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus. Les étudiants boursiers en sont exonérés mais doivent malgré tout la présenter à leur établissement.

La CVEC sert à financer des projets pour [améliorer la vie étudiante et de campus](#) et ainsi :

- Accéder plus facilement aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention
- Favoriser l'accompagnement social
- Renforcer l'action sociales
- Soutenir les initiatives culturelles et associatives des étudiants
- Développer la pratique sportive
- Faire vivre l'art et la culture
- Améliorer l'accueil des étudiants

Culture Actions

C'est le second [dispositif de soutien](#) aux initiatives étudiantes, par lequel les Crous apportent un soutien financier et matériel dans la réalisation des projets étudiants, classés en 4 grandes catégories :

- ActionS - L'engagement et la solidarité
- Culture - L'action culturelle
- Jeune talent : mise en valeur de la création artistique, dans tous les domaines.
- La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) : pour les projets privilégiant la recherche, les sciences, l'informatique ou la technologie

Proposer un projet

Quel que soit votre établissement, n'hésitez pas à demander des financements à votre Crous. Pour savoir comment procéder, consultez le site internet du Crous concerné

Bourses :

Depuis le 1er janvier 2005, la région fixe seule les taux et le barème des bourses et attribue ainsi les aides dans les formations sanitaires et sociales.

Les conditions d'obtention

- Être inscrits en formation de soins infirmiers,
- Justifier d'un revenu permettant l'obtention d'une bourse,
- Avoir la nationalité française ou être ressortissant d'un pays européen ou être étranger en situation régulière en France.

Attention, en cas d'absence, de non présentation aux examens ou d'abandon celle-ci peut être interrompue.

En cas de redoublement, vous pourrez bénéficier de la bourse mais seulement une seule fois durant la formation engagée.

Le dossier de demande de bourse

Le dossier de demande de bourse est disponible sur le site du Conseil Régional. Si ce n'est pas le cas, votre Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pourra vous renseigner.

Les pièces à fournir sont :

- Un document attestant de votre identité : carte d'identité, passeport...
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Relevé d'Identité Postal (RIP) à votre nom
- La déclaration de revenus de vos parents ou vos deux déclarations précédentes si vous êtes indépendants financièrement,
- Votre dernière quittance de loyer

Après avoir rempli le dossier, il ne faut pas oublier de rajouter les pièces justificatives, notamment si vous vous trouvez dans une situation particulière (pacsé, pupille de la nation, parent...).

L'apprenant doit déposer son dossier auprès de l'Institut de Formation qui va le transférer au conseil régional qui décidera ou non de l'attribution de la bourse.

Une indemnité de stage :

36€ par semaine en première année pour les étudiants en soins infirmiers

46€ par semaine en deuxième année

60€ par semaine en troisième année

Un remboursement des frais de transports pour se rendre en stage calculé sur le forfait Navigo ou sur les frais inhérents à l'utilisation d'un véhicule personnel

Si l'étudiant en Soins infirmiers a obtenu l'équivalent du diplôme d'Etat d'aide-soignant en fin de première année, plusieurs possibilités s'offrent à lui :

- Faire des vacances en tant qu'aide-soignant dans les établissements de santé ou en EHPAD : faire une demande spontanée (lettre de motivation et CV actualisé)
- Signer un contrat d'allocation d'études (C.A.E.): des établissements financent une ou deux années de formation aux étudiants en soins infirmiers, en contrepartie d'un engagement proportionnel à la durée financée, au montant de l'allocation et au type de contrat (temps complet ou partiel)

D'autre part, lors de difficultés quelconques, l'apprenant a la possibilité de suspendre sa formation pour solutionner ses difficultés et ainsi éviter une rupture définitive de parcours.

L'interruption de formation :

L'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés du 17 avril 2018, du 17 janvier 2020, du 29 juillet 2022 et du 9 juin 2023, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, Titre II – La formation, Chapitre II – Interruption de la formation,

Article 84 Modifié par Arrêté du 10 juin 2021 – art.23 : précise :

« Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection.

Le directeur de l'institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation ».¹⁶

Quelle que soit la raison pour laquelle l'étudiant désire interrompre sa formation (problèmes financiers, problèmes familiaux, problèmes de santé, besoin de prendre du recul par rapport au projet professionnel ... ou encore pour raison personnelle), l'étudiant peut mettre à profit son interruption de formation. Il dispose de 1 à 3 ans pour solutionner ses difficultés, pour expérimenter d'autres projets ou encore exercer dans le domaine sanitaire et social en qualité d'aide-soignant (sous réserve d'avoir validé les Unités d'Enseignements lui permettant l'obtention de l'autorisation provisoire d'exercice).

L'interruption de formation est une stratégie très importante et efficace pour les étudiants en questionnement, en difficulté, voire en déperdition. La prise de recul est propice à la réflexivité. Elle laisse le temps pour solutionner les problèmes et ainsi réintégrer la formation dans des conditions plus favorables à la réussite.

Procédé pour interruption :

- Entretien avec formateur référent du suivi-pédagogique de l'étudiant pour évaluer les difficultés et trouver d'éventuelles solutions alternatives ;
- Rencontre avec la Direction de l'Institut de Formation pour préciser les dispositifs d'interruption de formation ;
- Rédaction du courrier de demande d'interruption.

La Césure

Le même arrêté, Article 85 – Modifié par Arrêté du 10 juin 2021 – art.23 précise :

« La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle. La période de césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre. La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après l'obtention du diplôme d'Etat.

¹⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000277377/> consulté le 14/03/2025

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de son institut de formation à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au directeur de l'institut, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure.

La décision d'octroyer une période de césure est prise par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants dans un délai de deux mois à compter de la date de dépôt du dossier complet par l'étudiant.

En cas de décision favorable de la section, un contrat, signé entre l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités de la période de césure et les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation.

Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative dans l'institut pour l'année en cours, ainsi que le bénéfice des validations acquises.

Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation ».¹⁷

Définition :

L'année de césure est une parenthèse dans le cursus d'un€ étudiant€ pour réaliser un projet ou vivre une nouvelle expérience.

C'est un temps pour se former, développer un projet personnel ou professionnel tout en conservant sa place à l'université.

Intérêt de la césure :¹⁸

Pour quoi faire ? (Exemples)

- Contrat de travail en France ou à l'étranger
- Formation dans un domaine autre que celui de la scolarité principale
- Réalisation d'un projet entrepreneurial sous statut étudiant-entrepreneur
- Engagement Volontaire de Service Civique
- Volontariat associatif ou de solidarité
- Service volontaire sapeurs-pompiers
- Corps européen de solidarité
- Volontariat international en administration – VIA
- Volontariat international en entreprise – VIE
- Volontariat de solidarité internationale – VSI
- Engagement bénévole

Comment ça marche ?

Une fois que votre projet est clairement défini, il vous faut candidater via le formulaire téléchargeable [à](#) l'adresse suivante :

<https://www.u-picardie.fr/reussite-et-vie-etudiante/aide-et-accompagnement/periode-de-cesure/>

Vous devez ensuite déposer votre demande de césure complétée auprès de votre scolarité.

Votre dossier sera instruit par votre composante et la décision émise par cette dernière vous sera adressée par mail.

¹⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000277377/> consulté le 14/03/2025

¹⁸ <https://www.u-picardie.fr/reussite-et-vie-etudiante/aide-et-accompagnement/periode-de-cesure-634471.kjsp?RH=1409580989931> consulté le 14/03/2025

Vous êtes bachelier(e)

La demande est à formuler via ParcoursSup mais également auprès de l'UPJV via le formulaire de césure.

Conditions

Une inscription au sein de l'établissement est obligatoire pour pouvoir formuler une demande.

La période de césure devra s'organiser sur une période d'un semestre, ou de deux semestres consécutifs.

Pendant la période de césure, l'étudiant ne peut se présenter aux examens pour le semestre ou l'année concernée, il ne peut pas y avoir validation d'unités d'enseignements durant cette période.

L'étudiant ne peut pas se voir imposer par l'établissement une période de césure dans son cursus universitaire.

Acceptation de la période de césure

La période de césure est accordée par le Président de l'Université.

Candidater pour l'année universitaire 2024-2025

Pour tous les diplômés :

- 1er semestre : entre le 1er juillet 2024 et le 17 septembre 2024
- 2ème semestre : entre le 1er novembre 2024 et le 17 décembre 2024
- Le non-respect de ce calendrier pourra justifier un refus de la demande de césure.

Réinscription : À la fin de la période de césure, il appartient à l'étudiant d'effectuer les démarches administratives de réinscription dans l'établissement où il effectue sa formation.

La Maternité

Même arrêté, Article 80 – Modifié par Arrêté du 10 juin 2021 – art.23 précise :

« En cas de maternité, les étudiantes doivent interrompre leur formation pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à la durée légale du congé de maternité prévue par le code du travail.

Durant la période du congé de maternité, les étudiantes peuvent, si elles le souhaitent, participer aux évaluations théoriques de contrôle des connaissances, sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que leur état est compatible avec la participation à ces épreuves.

Les étudiants peuvent bénéficier d'un congé de paternité d'une durée égale à celle prévue par le code du travail, avec l'accord du directeur de l'institut de formation quant à la période du congé »¹⁹.

Durée légale du congé de maternité prévue par le code du travail :²⁰

Vous bénéficiez d'un congé de maternité durant la période qui se situe autour de la date présumée de votre accouchement. Sa durée est variable, en fonction du nombre d'enfants à naître ou déjà à charge. Il comporte une période de congé prénatal et un congé postnatal. Vous bénéficiez d'une indemnisation versée par la Sécurité sociale.

¹⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000277377/> consulté le 14/03/2025

²⁰ <https://code.travail.gouv.fr/contribution/quelle-est-la-duree-du-conge-de-maternite>. Consulté le 14/03/2025

Naissance d'un enfant

La durée du congé maternité varie, dans les conditions suivantes, en fonction du nombre d'enfants que vous avez déjà à charge avant la naissance de l'enfant :

<i>Durée du congé de maternité selon le nombre d'enfants déjà à charge</i>			
Statut de l'enfant à naître	Durée du congé prénatal	Durée du congé postnatal	Durée totale du congé de maternité
1^{er} enfant	6 semaines	10 semaines	16 semaines
2^e enfant	6 semaines	10 semaines	16 semaines
3^e enfant ou plus	8 semaines	18 semaines	26 semaines

Vous pouvez renoncer à une partie de votre congé, mais vous devez obligatoirement cesser de travailler au moins 8 semaines dont 6 après l'accouchement.

2 enfants ou plus (jumeaux, triplés ...)

La durée du congé de maternité varie en fonction du nombre d'enfants à naître, dans les conditions suivantes :

<i>Durée du congé de maternité selon le nombre d'enfants à naître</i>			
Nombre d'enfants à naître	Durée du congé prénatal	Durée du congé postnatal	Durée totale du congé de maternité
2	12 semaines	22 semaines	34 semaines
3 ou plus	24 semaines	22 semaines	46 semaines

Vous pouvez renoncer à une partie de votre congé, mais vous devez obligatoirement cesser de travailler au moins 8 semaines dont 6 après l'accouchement.

Congé prénatal et congé postnatal :

Vous pouvez avancer le début de votre congé prénatal ou décaler votre congé postnatal.

Avancer le congé prénatal

Vous pouvez demander à avancer le début de votre congé prénatal dans les conditions suivantes :

Soit en cas de naissance d'un 3^e enfant, dans la limite de 2 semaines,

Soit en cas de naissances multiples, dans la limite de 4 semaines.

Si le congé prénatal est avancé, le congé postnatal est réduit de la même durée.

Pour avancer une partie de votre congé prénatal, vous devez obtenir l'avis favorable du médecin qui suit votre grossesse.

Vous devez adresser à la CPAM une demande d'avance du congé prénatal.

Vous n'êtes pas obligée d'obtenir l'accord de l'employeur.

Décaler le début du congé prénatal

Vous pouvez demander à décaler une partie de votre congé prénatal sur votre congé postnatal.

Vous pouvez réduire votre congé prénatal pour une durée maximale de 3 semaines. Votre congé postnatal sera alors augmenté de ces 3 semaines.

Pour décaler une partie de votre congé postnatal, vous devez obtenir l'avis favorable du médecin qui suit votre grossesse.

Vous devez adresser à la CPAM les documents suivants :

- Demande de report du congé de maternité
- Certificat médical attestant que votre état de santé permet de prolonger votre activité professionnelle avant la naissance
- Votre demande doit être effectuée au plus tard 1 jour avant la date de congé initialement prévue.
- Vous n'êtes pas obligée d'obtenir l'accord de l'employeur.
- Attention : Si vous êtes en arrêt de travail durant cette période de report, le report est annulé et le congé prénatal commence au 1^{er} jour de l'arrêt de travail.

VIII/- La planification de l'alternance

L'ensemble de la formation se déroule sur une année soit : rentrée le 1er lundi de septembre pour terminer fin de la 1ère semaine de juillet.

La formation est organisée en alternance entre des temps de formation théorique à l'institut et des temps de formation clinique en stage, 2 100 heures de théorie, 2 100 heures en stage. A cela se rajoute du temps de travail personnel. L'enseignement à l'institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

En 1ère année le stage positionné en semestre 1, est de 5 semaines et s'effectue sur un même lieu.

Les stages des semestres ; 2-3-4-5 ont une durée de 10 semaines, coupé en 2 périodes. Pour des raisons d'intérêt pédagogique, les 10 semaines de stage peuvent s'effectuer sur deux lieux de stage différents. Le stage du Semestre 6 d'une durée de 15 semaines, est réalisé sur 2 périodes, avec 1 stage au choix de l'étudiant en fonction de son projet professionnel et en accord avec l'équipe pédagogique.

Les stages s'effectuent sur une base de 35 heures par semaine. Les horaires sont variables en fonction des lieux d'accueil, de la spécificité du stage et des modalités d'apprentissage. L'étudiant peut être en stage la nuit, les fins de semaine, les jours fériés, dans le respect de la réglementation du Code du travail et dès lors qu'un encadrement de qualité est certifié par la structure.

Année scolaire 2024/2025 - Organisation théorique et clinique ESI - EAS – EAP

IX/- La liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

Gestion départementale des stages

La gestion départementale, mise en place en 2003 par l'ARS et reconduite, vise à être efficiente. Elle est basée sur le collectif, le partage et la transparence.

Une charte qui a pour but de fixer les objectifs et les règles de fonctionnement des Instituts de formation en soins infirmiers de l'Aisne quant à la gestion des stages a été élaborée afin de garantir à l'étudiant un parcours qualifiant.

Cette charte doit garantir et maintenir le partenariat entre les instituts et entre les terrains de stage et les instituts.

Le coordinateur départemental de stage exerce sa fonction sous la responsabilité des directeurs de chaque institut. Il s'engage à :

✓ Gérer les demandes de chaque institut/

Chaque institut est responsable de sa propre organisation pour assurer la traçabilité des envois et des échanges de documents.

Les demandes de places de stage initiales et les réponses seront adressées en version informatique. Une confirmation de lecture systématique est demandée.

Le rôle de l'institut référent se conçoit comme le relais de toutes les demandes de stages recensées sur un document unique.

Le délai de réponses est à indiquer sur les bordereaux d'envoi à destination des établissements et une relance doit être effectuée en cas de retard selon l'échéancier validé.

Les demandes supplémentaires doivent être traitées dans un délai de 3 semaines maximum.

✓ Respecter le calendrier perpétuel

Les efforts de changements concernant cette planification sont à partager en tenant compte des contraintes de gestion locale (salles...), des rythmes de formation, des exigences du référentiel de formation.

Les échéances et le calendrier établis en commun par année sont à respecter strictement.

Chaque institut s'engage à transmettre ses demandes dans les délais prescrits à l'institut référent, qui lui transmet toutes les demandes aux établissements.

L'institut référent s'assure du suivi et de la réception des réponses dans les délais qu'il rediffuse à chacun des autres instituts.

✓ Respecter le circuit des demandes en fonction du répertoire de stage

La priorité est donnée aux documents communs : utiliser rigoureusement les circuits en référence au document commun de répartition.

Le répertoire des lieux de stage fait l'objet d'une mise à jour annuelle avec une possible modification des répartitions dans un souci de partage des charges de travail et intégration de nouvelles structures.

Les particularités/demandes / exigences de certains établissements pourront y être intégrées.

- ✓ Entretien des relations professionnelles et privilégiées avec les partenaires de stage afin de favoriser l'accueil des étudiants de tous les instituts de l'Aisne.

La gestion des accords des places de stages : la capacité d'acceptation de tel ou tel étudiant provenant de tel ou tel institut appartient à chaque établissement. C'est à la réception de l'ensemble des demandes que celui-ci détermine ses choix d'accord ou de refus en fonction de ses capacités d'accueil.

Dans le cadre pédagogique, chaque institut conserve toute son autonomie pour établir des contacts, travailler avec les équipes d'encadrement des lieux de stages, et initier : rencontres, analyse de situations, regroupements. Le lieu de stage ne devient pas la « propriété » de l'institut référent.

- ✓ Garantir à l'étudiant un parcours qualifiant

Les coordinateurs de stage s'assurent que l'apprenant bénéficie d'un parcours reprenant les différentes typologies

Chaque apprenant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité. Ce dernier s'assure de la mise à disposition des documents utiles au développement des compétences

Chaque institut désigne un formateur référent pour chacun des stages, l'apprenant connaît le formateur référent du stage

Les coordinateurs de stage s'engagent à maintenir et/ou développer les stages qualifiants en partenariat avec les structures d'accueil

- ✓ Entretien entre eux un climat de confiance propice aux échanges

Tout dysfonctionnement ou incident relatif à la gestion départementale fait l'objet d'un contact entre les instituts concernés.

Chacun des instituts accueille les réunions ou temps d'échanges, soit à tour de rôle, soit en fonction des capacités et des disponibilités.

Échanges, point par rapport aux places manquantes, aux difficultés rencontrées.

L'ordre du jour est établi lors de la réunion précédente, des points peuvent être ajoutés si besoin

Le secrétariat est assuré par l'institut accueillant.

- ✓ Se réunir deux fois par an pour échanger sur leurs pratiques et évaluer le fonctionnement de cette gestion départementale.

- ✓ Rendre compte aux directeurs des instituts.



Diffusion des comptes rendus

Synthèse présentée lors des réunions plénières.

La mise en commun des planifications d'année est réalisée annuellement lors d'une réunion avec l'ensemble des 5 IFSI en présence des directeurs.

✓ Se réunir avec les Directeurs selon l'échéancier pré établi

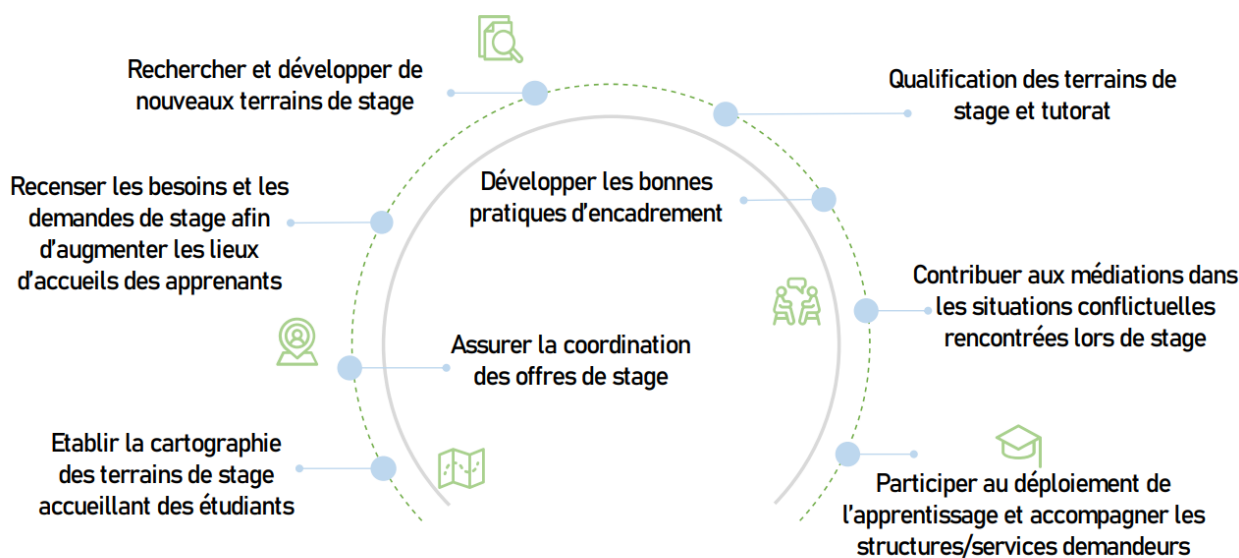
Calendrier perpétuel de la gestion départementale

	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
Réunion Directeurs et formateurs (2 par an)				Mi novembre						Mi Mai			
Réunion Coordinateurs (2 à 3 par an)			Mi octobre					Mi Mars					
Echanges / partage / axe de travail selon besoins			Sur réunion coordinateur					Sur réunion coordinateur					
Planification annuelle		Reflexion en équipe par IFSI	Mise au point sur le circuit et la construction de la maquette	Validation de la maquette et négociation inter IFSI puis envoi de la version finale	1ère semaine envoi de la planification après rectification en réunion								
Gestion des places: Demandes/ retours			Echéancier de l'année	Relance de demandes pour les semestres pairs	Chaque IFSI prépare les besoins N+1 et tableaux	Dépôts des tableaux vierges sur le Drive,	Demandes complétées par les IFSI sur les tableaux DRIVE	Envoi des demandes aux établissements par les IFSI Referents	Relance des établissements si besoin	Retour des réponses sur les tableaux DRIVE		RE demandes N+1	Retour aux IFSI des réponses
Gestion des places: Etats de lieux			Point sur les demandes							Point sur les réponses / point sur les besoins complémentaires			
Evaluation de la charte			Validation du questionnaire	Evaluation N - 1				Prévoir évolution charte avec la typologie					

Coordination territoriale des stages

La coordination territoriale des stages est une mission créée en 2023 par L'ARS, confiée à Me GRANDVAL Mylène.

Missions



Coordination territoriale des stages - 10/24 - MG

Territoire d'animation en santé (2)



GHT Aisne-Nord Haute-Somme

St-Quentin – Laon – Chauny – Guise –
Péronne – Hirson – Le Nouvion –
Vervins – Ham – La Fère – St-Gobain

GHT Aisne-Sud dit "Saphir"

Soissons – Château-Thierry

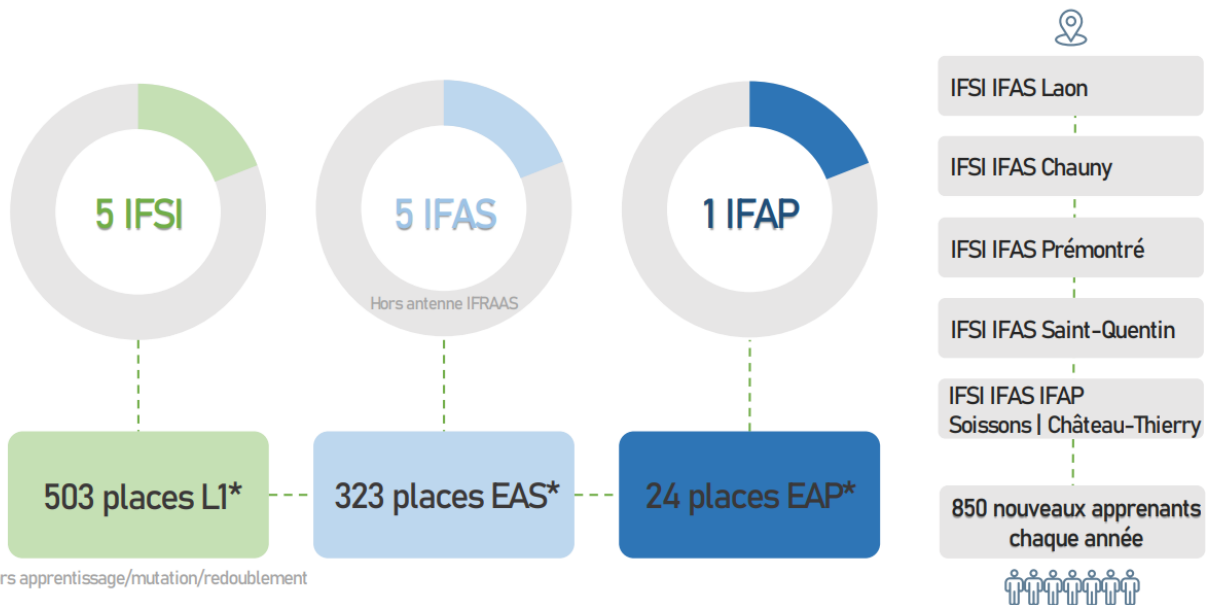
Structures publiques, privées, hospitalières et ambulatoires

en capacité de former les apprenants

Centres de soins libéraux, cliniques, instituts médicalisés, EPSM, EHPAD, crèches, écoles, entreprises...

Coordination territoriale des stages - 10/24 - MG

Instituts de formation du territoire



Coordination territoriale des stages - 10/24 - MG

Organisation

Réalisation de la
cartographie



<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1cyFDPLJoZPWWhRYzf3TXglIXz8&usp=sharing>

Rencontre terrains



Actuellement 120 terrains rencontrés. MAJ des informations/coordonnées, partage des livrets d'accueil, aide à l'élaboration d'outils, partage d'informations (tutorat, apprentissage, fonctionnement)

Interactions IF



Pilotage et gestion des outils communs partagés sur le département
<https://drive.google.com/drive/folders/1fL2ddyap0DW7beajED3U9-rfd>
Tableau de bord, suivi des flux

Ouverture terrains



5 ouvertures actuellement réalisées (EHPAD, PMI, crèche, LHSS)

Coordination territoriale des stages - 10/24 - MG

Liste des lieux de stage de l'Institut de Formation
Site de Soissons

SECTEUR PUBLIC

T1 – Soins de courte durée

Nom de l'établissement
CHATEAU-THIERRY 02400
Centre Hospitalier Jeanne de Navarre Route de Verdilly
Bloc opératoire
Chirurgie Générale
Maternité
Médecine Cardiologie, Endocrinologie
Médecine Pneumologie
Médecine Polyvalente Ouest
Pédiatrie-Néonatalogie
Réanimation
LILLE - 59037
Centre Hospitalier Universitaire 2 avenue Oscare Lambret - 59037
Bloc opératoire
Bloc endoscopie
PARIS - 75000
AP-HP Nord – Site Saint-Louis 1 avenue Claude Wellefaux
Immuno-Hémato
Hôpital Bichat Claude Bernard 46 rue Henri Huchard
Chirurgie vasculaire, thoracique, transplantation
Réanimation médicale
Unité Gériatrie aiguë
Hôpital Cochin – Port Royal 27 avenue du faubourg St Jacques
Bloc opératoire – Chirurgie ambulatoire
REIMS – 51100
American Memorial Hospital 47 rue Cognacq Jay
Chirurgie Pédiatrique
Centre Hospitalier Universitaire 45 rue Cognacq Jay
Accueil des urgences adultes
Maison Blanche 45 rue Cognacq Jay
Réanimation chirurgicale et traumatologique

SOISSONS Cedex - 02209
Centre Hospitalier 46 avenue du Général de Gaulle
Bloc opératoire
Cardiologie
Chirurgie ambulatoire
Chirurgie Générale
Consultation douleur /EMSP
Consultations Externes
Court séjour gériatrique
SOISSONS Cedex – 02209 (suite)
Centre Hospitalier 46 avenue du Général de Gaulle
Equipe du Pool
Hémodialyse
Hépatogastro-entérologie/Néphrologie/Diabétologie/Endocrinologie
Laboratoire/Stérilisation/Pharmacie/Service imagerie médicale
Maternité
Médecine de jour
Médecine polyvalente infectieuse
Néonatalogie
Neurologie
Oncologie
Pédiatrie/Urgences Pédiatriques
Réanimation
SSPI
Urgences/SMUR
USIC
USINV
Unité Soins Palliatifs

T2 – Soins en santé mentale et en psychiatrie

Nom de l'établissement
BELLEU - 02200
26^E rue d'Oulchy (EPSMDA)
Centre Psychothérapique
CHATEAU-THIERRY - 02400
Centre pénitentiaire
Unité Consultations Soins Ambulatoire
36 route de la République (EPSMDA)
CMP Adultes
76 grande rue (EPSMDA)
CMP Enfants
CROUY - 02880
18 avenue du Général Patton (EPSMDA)
HDJE – Crouy

PREMONTRE - 02320
EPSMDA
Accueil
Unité Challenge Prémontré
La verrerie
Le Nymphée
Les Tilleuls
Tosquelles
Pavillon vert
SOISSONS - 02200
24 avenue du Général de Gaulle
CMP Enfants
29 boulevard Jeanne d'Arc
CMP Adultes

T3 – Soins longue durée et soins de suite et de réadaptation

Nom de l'établissement
CHARLY SUR MARNE - 02310
EHPAD 4 bis rue des écoles
Résidence La Vallée
COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE - 02380
EHPAD 32 avenue Altenkessel
La Mèche d'Argent
CREPY EN VALOIS - 60800
Hôpital 16 rue Saint Lazare
Maison de retraite Etienne-Marie de la Hante
Maison de Retraite Les Primevères
Maison de Retraite St Lazare/USLD
SSR
FISMES – 51170
Hôpital Local 12 rue Chailleaux
EHPAD Bâtiment A. Bouchez
EHPAD Bâtiment G. Cesbon
SSR Polyvalent
USLD
LA FERTE-MILON - 02460
EHPAD 15 rue des galets
Résidence de l'Ourcq
LAON - 02000
Maison de Retraite Départementale de l'Aisne route de la fère
EHPAD
NEUILLY SAINT FRONT - 02470
EHPAD 1 rue Joseph Louer
EHPAD Les Tilleuls

OULCHY LE CHATEAU - 02210
EHPAD 4 rue de l'Hôtel Dieu
EHPAD Hôtel Dieu
SOISSONS Cedex - 02209
Centre Hospitalier 46 avenue du Général de Gaulle
Eclaircie A
Eclaircie B/USLD
Eclaircie C
Eclaircie E
EHPAD St Lazare
SMR 1
SMR 2
VILLERS-COTTERETS- 02600
EHPAD CAS de la ville de Paris 6 rue de la pléiade
EHPAD François 1 ^{er}
EHPAD 2 rue du Grand Bosquet
EHPAD Le Grand Bosquet

T4 – Soins individuels ou collectifs sur des lieux

Nom de l'établissement
CHATEAU-THIERRY - 02400
Education nationale 24 rue Paul Doucet
Collège Jean Racine
Education Nationale 2 rue de Mosbach
Lycée Jean de la Fontaine
LAON – 0200
Centre Départemental de l'Aisne
PMI Soissons
Service Départemental d'Incendie et de Secours 2 rue Henry Waddington
SDIS 02
SOISSONS – 02200
Centre Hospitalier 46 avenue du Général de Gaulle
Crèche Aquarelle
SOISSONS - 02200
Education Nationale 14 rue Paul Deviolaine
Lycée Gérard de Nerval

SECTEUR PRIVE

T1 – Soins de courte durée

Nom de l'établissement
BEZANNES - 51430
Polyclinique REIMS-BEZANNES 109 rue Louis Victor de Broglie
Chirurgie digestive
Chirurgie ORL
Chirurgie vasculaire
Néonatalogie
Unité de Soins Continue
Unité de Soins Intensifs Cardiologie
COMPIEGNE - 60200
Polyclinique "Saint Côme" 7 avenue Jean-Jacques Bernard
Chirurgie semaine
Equipe Pool
Chirurgie Digestive, Viscérale, Gastro
Soins Intensifs
Urgences
REIMS – 51100
Institut GODINOT 1 rue du Général Koenig
Médecine Oncologie niveau 0
Polyclinique Courlancy 38 rue de Courlancy
Chirurgie Générale 3 Nord
Chirurgie Générale 3 Sud
Polyclinique Les Bleuets 24 rue du Colonel Fabien
MPR
4 ^e Est SSR Gériatrie
SOISSONS – 02200
Clinique St Christophe 30 rue de la victoire
Bloc Opératoire
Chirurgie Ambulatoire
Chirurgie 2 ^{ème} étage

T2 – Soins en santé mentale et en psychiatrie

Nom de l'établissement
BUCY LE LONG - 02880
SSRA et CSAPA (Association Aurore) 2 rue du Général Dutour de Noirfosse
Maison de Kate
COYOLLES - 02604
A.P.E.I. des 2 vallées 1 rue queue d'ham
FAM
CROUY - 02880
APEI Sous la perrière
Foyer de vie La Perrière

PIERREFONDS - 60350
1 sente Demoiselle
Clinique Eugénie
SOISSONS
Clinique psychiatrique 6, Allée Olivier Messiaen
Clinique de la Roseraie
APEI 8 rue du Belvédère
FAM « Le Belvédère »

T3 – Soins longue durée et soins de suite et de réadaptation

Nom de l'établissement
ATTICHY - 60350
Résidence Les 2 Châteaux 1 rue du parc
EHPAD Dorchy et Tracy le Mont
Temps de Vie – Résidence PILLET-WILL
BOURG-ET-COMIN - 02160
EHPAD 41 rue de Vailly
EHPAD 'Les Boutons d'Or'
BRAINE - 02220
Résidence de la fontaine 8 route de Brenelle
EHPAD Le Colisée
COEUVRES ET VALSERY – 02600
Résidence St Georges 1 rue du Château
EHPAD
CROUY - 02880
EHPAD 80 rue Léon Nathié
EHPAD Les Gloriettes
FERE EN TARDENOIS - 02130
ORPEA 73 rue du collèè
ORPEA Résidence Les Beaux-Arts
NAMPCEL - 60400
EHPAD Lieu-dit le Château
EHPAD Les Jardins du Château
SOISSONS - 02200
EMERA 6, Allée Olivier Messiaen
EHPAD Augusta
EMEIS 70 boulevard Jeanne d'Arc
Résidence Jeanne d'arc
EHPAD 9 rue Paul Deviolaine
Résidence Saint-Léger

VILLIERS SAINT DENIS – 02310
Hôpital La Renaissance Sanitaire 1 rue Victor et Louise Montfort
Locomoteur niveau 2/2
MPR
Pneumologie niveau 3/2
SSR Diabéto Endocrino Métabolique
Soins Palliatifs niveau 0
SSR Gériatrie niveau 1/1
SSR Polyvalent Orientation Oncologie niveau 2/2
UCC niveau 2/1
VDA

T4 – Soins individuels ou collectifs sur des lieux

Nom de l'établissement
BELLEU - 02200
Cabinet infirmier 10 rue d'Orcamps
CIDEL LAFORGE
BUCY LE LONG - 02880
Cabinet infirmier 26 rue du Général de Gaulle
CIDEL BOULANGER/LEFEBVRE
CROUY - 02880
Cabinet infirmier 4 rue Louis et Edouard Gérard
CIDEL NDIAYE et GILLOT
ESSOMES SUR MARNE - 02400
Cabinet infirmier 25 avenue du Général de Gaulle
CIDEL LEMAIRE-GRATIOT-DEVAUX
FERE EN TARDENOIS - 02130
ADMR 14 rue Jules Lefebvre
SSIAD
Crèche 32 chemin ronde
Crèche 3 Petits Pas
MERCIN ET VAUX - 02200
Cabinet infirmier 8 bis rue de la gare
CIDEL MAGNY FERID
NOGENT L'ARTAUD - 02400
Cabinet infirmier 14 bis grande rue
CIDEL DUFLOT MOULUT
SEPTMONTS - 02200
Cabinet infirmier 39 rue d'Acy
CIDEL STASSIAUX

SOISSONS - 02200
AMSAM 31 rue Anne Morgan
HAD
CSI
SSIAD
Cabinet de Soins Infirmiers Soins à Domicile 6 place de la République
CIDEL HAKIM
VILLERS-COTTERETS - 02600
ADMR BP 12044
SSIAD

Liste des lieux de stage de l'Institut de Formation
Site de Château-Thierry

SECTEUR PUBLIC

T1 – Soins de courte durée

Nom de l'établissement
CHATEAU-THIERRY 02400
Centre Hospitalier Jeanne de Navarre Route de Verdilly
Bloc opératoire
Chirurgie Générale
Consultations Externes
Maternité
Médecine Cardiologie, Endocrinologie
Médecine Pneumologie
Médecine Polyvalente Est
Médecine Polyvalente Ouest
Pédiatrie-Néonatalogie
Réanimation
Surveillance continue
Urgences
SANTELYS Lieu-dit « la charité Route de Verdilly
Unité de dialyse
SOISSONS Cedex - 02209
Centre Hospitalier 46 avenue du Général de Gaulle
Bloc opératoire
Chirurgie Générale
Oncologie

T2 – Soins en santé mentale et en psychiatrie

Nom de l'établissement
CHATEAU-THIERRY - 02400
Centre pénitentiaire
Unité Consultations Soins Ambulatoire

T3 – Soins longue durée et soins de suite et de réadaptation

Nom de l'établissement
CHATEAU-THIERRY 02400
Centre Hospitalier Jeanne de Navarre Route de Verdilly
EHPAD Bellevue
LA FERTE-MILON - 02460
EHPAD 15 rue des galets
Résidence de l'Ourcq
MONTMIRAIL - 51210
Hôpital Local Rémi LEMERCIER 3 rue de la 3 ^{ème} avenue
EHPAD
NEUILLY SAINT FRONT - 02470
EHPAD 1 rue Joseph Louer
EHPAD Les Tilleuls

T4 – Soins individuels ou collectifs sur des lieux

Nom de l'établissement
CHARLY-SUR-MARNE - 02400
Education nationale 10 rue Paul Hivet
Collège François Truffaut

SECTEUR PRIVE

T1 – Soins de courte durée

Nom de l'établissement
BEZANNES - 51430
Polyclinique REIMS-BEZANNES 109 rue Louis Victor de Broglie
Chirurgie ORL
Réanimation
SSPI
Unité de Soins Continue
Unité de Soins Intensifs Cardiologie
REIMS – 51100
Institut GODINOT 1 rue du Général Koenig
Médecine Oncologie niveau 0
SOISSONS – 02200
Clinique St Christophe 30 rue de la victoire
Chirurgie 2 ^{ème} étage

T2 – Soins en santé mentale et en psychiatrie

Nom de l'établissement
CHAMIGNY - 77260
Clinique Psychiatrique rue Léopold Bellan
Clinique de l'Ange Gardien

T3 – Soins longue durée et soins de suite et de réadaptation

Nom de l'établissement
BRASLES - 02400
EHPAD rue des Garats
EHPAD Les Fables
EHPAD 30 roue de Verdilly
EHPAD Les Millésimes
CHARLY SUR MARNE - 02310
EHPAD 4 bis rue des écoles
Résidence La Vallée
LA FERTE SOUS JOUARRE - 77260
Maison de Retraite Médicalisée 20 bis boulevard du 8 mai 1945
EHPAD La Meulière de la Marne
NOGENT L'ARTAUD - 02310
EHPAD 7 rue Porteneuve
Résidence Château de la source
VILLIERS SAINT DENIS – 02310
Hôpital La Renaissance Sanitaire 1 rue Victor et Louise Montfort
Locomoteur niveau 2/2
MPR
Soins Palliatifs niveau 0
SSR Gériatrie niveau 3/1
UCC niveau 2/1
VDA

T4 – Soins individuels ou collectifs sur des lieux

Nom de l'établissement
ESSOMES SUR MARNE - 02400
Cabinet infirmier 25 avenue du Général de Gaulle
CIDEL LEMAIRE-GRATIOT-DEVAUX
NOGENT L'ARTAUD - 02400
Cabinet infirmier 14 bis grande rue
CIDEL DUFLOT MOULUT

Attribution des places de stage par année de formation et par typologie

Etudiants en L1

Soissons	Nos demandes			Places accordées		
	S1	S2	S2	S1	S2	S2
Typologie 1	52	55	57	15	11	15
Typologie 2	26	30	31	8	8	9
Typologie 3	78	77	78	27	31	28
Typologie 4	23	24	25	5	8	5
Total/Stage	179	186	191	55	58	57
Total/Semestre	179	377		55	115	

Château-Thierry	Nos demandes			Places accordées		
	S1	S2	S2	S1	S2	S2
Typologie 1	9	9	10	5	5	5
Typologie 2	7	8	8	1	1	2
Typologie 3	44	43	44	12	13	15
Typologie 4	9	11	11	2	2	1
Total/Stage	69	71	73	20	21	23
Total/Semestre	69	144		20	44	

Etudiants en L2

Soissons	Nos demandes				Places accordées			
	S3	S3	S4	S4	S3	S3	S4	S4
Typologie 1	75	87	90	92	19	28	24	22
Typologie 2	25	26	26	27	14	9	8	9
Typologie 3	61	60	49	47	30	31	16	17
Typologie 4	16	19	15	13	1	4	4	0
Total/Stage	177	192	180	179	64	72	52	48
Total/Semestre	369		359		136		100	

Château-Thierry	Nos demandes				Places accordées			
	S3	S3	S4	S4	S3	S3	S4	S4
Typologie 1	18	21	18	18	9	13	6	8
Typologie 2	7	7	5	5	2	2	2	1
Typologie 3	32	32	31	31	6	10	8	6
Typologie 4	8	9	8	8	1	1	1	1
Total/Stage	65	69	62	62	18	26	17	16
Total/Semestre	134		124		44		33	

Etudiants en L3

	Nos demandes			Places accordées		
	S5	S6	S6	S5	S6	S6
Typologie 1	92	93	93	44	44	39
Typologie 2	4	6	4	3	6	3
Typologie 3	14	11	15	8	6	7
Typologie 4	9	11	9	3	3	3
Total/Stage	119	121	121	58	59	52
Total/Semestre	119	242		58	111	

	Nos demandes			Places accordées		
	S5	S6	S6	S5	S6	S6
Typologie 1	22	22	21	13	10	11
Typologie 2	1	1	1	1	0	0
Typologie 3	20	18	19	12	10	9
Typologie 4	0	3	3	0	0	1
Total/Stage	43	44	44	26	20	21
Total/Semestre	43	88		26	41	

X/- Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

Les ressources

Le projet de stage élaboré par l'apprenant

Le porte-folio individualisé

Les livrets d'accueil étudiants élaborés par les structures de soin

Les retours de stage

Les formations internes au tutorat

Les rencontres biannuelles formateurs cadres de pôles et leurs équipes

→ (Se référer au chapitre « Préparation à la formation clinique » P.28)

Accompagnement en stage

Une réflexion d'équipe a été engagée pour permettre d'harmoniser les pratiques et de se déterminer sur le rôle du formateur référent de stage et de ses attributions.

- Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans l'unité ou la structure.
- Il assure la coordination avec l'établissement d'accueil, il accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation.
- Il communique avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant.
- Il est chargé d'organiser des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI. Il régule les difficultés éventuelles.
- Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio en concertation et accord du coordinateur de stage.

Nos engagements

Engagement du stagiaire

Le stagiaire, vis à vis du centre hospitalier s'engage à :

- Définir et présenter des objectifs de stage personnalisés, réalistes ainsi que les outils de suivi de ses acquisitions (portfolio, livret d'apprentissage etc..), aux cadres, tuteurs, référents de proximité, équipes.
- S'impliquer de façon dynamique dans le stage en vue de l'atteinte des objectifs
- Rechercher les informations nécessaires à la bonne réalisation de sa formation pratique
- Respecter les personnes, les lieux, les matériels au sein du centre hospitalier
- Adhérer aux valeurs du centre hospitalier de SOISSONS (respect, humanisme, professionnalisme)
- Respecter les règles de courtoisie, de discrétion, de confidentialité, de ponctualité, d'assiduité, de discrétion, et de secret professionnel,

- Adopter une tenue, une présentation, un langage correct
- Respecter le règlement intérieur de stage, les directives établies par le centre de formation
- Prévenir le tuteur, et/ ou le formateur référent de toute absence, toute difficulté rencontrée en stage
- S'inscrire dans une démarche d'auto-évaluation et soumettre toute initiative au tuteur, ou aux référents de proximité, dans un démarche active d'apprentissage (questionnement, curiosité, demande de bilans...)
- Etre responsable de ses actes en rapport avec son niveau de formation et être conscient de ses limites, de ses capacités
- Etre vigilant au respect des règles d'hygiène et sécurité
- Si un document écrit doit être réalisé (rapport de stage, synthèse de situation etc...), il doit être présenté pour validation au tuteur, et au responsable du service afin de vérifier la véracité de son contenu

Engagements du Centre Hospitalier

Le centre hospitalier, vis à vis du stagiaire s'engage à :

- L'accueillir (présentation du service, de ses objectifs, de ses caractéristiques, de son organisation, de l'équipe, des ressources à sa disposition)
- L'associer à toute activité du service présentant un caractère formateur
- Désigner dès le début du stage et ce pour la durée du stage, un ou des tuteurs, un ou des référents de proximité
- Mettre à sa disposition le classeur des stagiaires
- Prendre connaissance et respecter ses objectifs de formation
- Prévoir et réaliser avec le stagiaire un bilan de début, de mi- stage et de fin de stage constructif
- Donner les moyens au stagiaire d'atteindre ses objectifs
- Guider, conseiller le stagiaire, l'aider, le soutenir dans l'acquisition de compétences
- Etre à son écoute, le respecter, l'informer du fonctionnement du centre hospitalier, du service
- Soutenir le stagiaire de manière réaliste dans la recherche de situations lui permettant de progresser
- Mettre à disposition les ressources possibles et disponibles au bon déroulement du stage
- Favoriser son intégration et assurer un suivi régulier
- Evaluer la qualité du travail fourni et en donner au stagiaire des feedbacks réguliers et constructifs
- Prévenir le centre de formation, et/ ou le formateur référent du stagiaire en cas de difficultés et chaque fois que nécessaire

Engagements du centre de formation vis à vis du stagiaire

Le centre de formation, vis à vis du stagiaire s'engage à :

- Définir et transmettre les objectifs de stage
- Préparer le stagiaire à la spécificité du stage en milieu hospitalier
- Assurer un suivi pendant la durée du stage
- Suivre par l'intermédiaire du formateur référent du stage, le parcours du stagiaire
- Contribuer à la formation des stagiaires et à l'analyse de ses pratiques (rôle du formateur référent)

Engagements du Centre de Formation vis à vis du Centre Hospitalier

Le centre de formation, vis à vis du centre hospitalier s'engage à :

- Définir, expliquer, communiquer les objectifs du stage, le projet pédagogique
- Faire connaître les niveaux d'apprentissage des stagiaires,
- Préparer le stagiaire à son futur stage
- Tenir compte des caractéristiques et impératifs de chaque service
- Communiquer les coordonnées du centre de formation, des formateurs référents du stagiaire et ou du secteur de stage à chaque cadre
- Répondre aux demandes de clarification des programmes,
- Communiquer avec le tuteur, le maître de stage afin de suivre le parcours du stagiaire (rôle du formateur référent du stage)
- Accompagner les équipes dans l'utilisation des outils officiels de suivis de la formation (portfolio, etc.)
- Répondre aux demandes d'aide à l'encadrement des stagiaires, réguler les difficultés éventuelles

Engagements du Centre de Formation et du Centre Hospitalier

Le lieu de stage et le centre de formation, dont est issu le stagiaire s'engagent à :

- Echanger les informations nécessaires avant, pendant, et après le stage
- Se communiquer réciproquement les coordonnées des formateurs référents de stage des agents chargés de missions tutorales (maître de stage, tuteur, référent de proximité)
- S'informer mutuellement des difficultés rencontrées et rechercher dans un climat de respect et de compréhension mutuelle la ou les solutions possibles, réalistes

Evaluation du stagiaire

L'activité du stagiaire fait l'objet d'une évaluation. Le stagiaire bénéficie de bilans réguliers. Il tient à disposition du tuteur, des référents de proximité sa feuille de stage, son portfolio (fournis par le centre de formation). Ces documents servent de support à tout bilan (de début, de mi et de fin de stage)

A la fin du stage, au cours d'un entretien programmé, le portfolio, ou/ et la feuille de stage sont remplis par le tuteur, en concertation avec les référents de proximité, commentés et remis et au stagiaire avant son départ du stage.

XI/- Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les étudiants

Pour tout stage, les apprenants sont invités à donner leurs appréciations sur la qualité du stage en répondant au questionnaire institutionnel prévu à cet effet. Cette évaluation institutionnelle permet d'inscrire tout stage dans une dynamique d'amélioration continue. L'analyse qualitative des résultats est travaillée en interne puis avec les équipes de proximité lors des rencontres Institut de formation et cadres de pôles.

Questionnaire de satisfaction de stage IDE

Ce questionnaire confidentiel est dans l'objectif d'analyse pédagogique et statistique interne à l'Institut de formation.

OBJECTIFS :

- Mesurer la qualité de l'accueil et la pertinence du dispositif d'accompagnement proposé
- Permettre un travail de réflexion d'équipe et de réajustements si nécessaires

Informations sur le stage

1. Lieu de stage *

2. Dates de stage *

3. Étudiant de semestre *

Next

Questionnaire de satisfaction de stage IDE

Ce questionnaire confidentiel est dans l'objectif d'analyse pédagogique et statistique interne à l'institut de formation.

OBJECTIFS :

- Mesurer la qualité de l'accueil et la pertinence du dispositif d'accompagnement proposé
- Permettre un travail de réflexion d'équipe et de réajustements si nécessaires

1/ ACCUEIL ET INFORMATION

4. 1. Avez-vous été reçu(e) par le cadre de santé de l'unité le jour de votre arrivée ? *

Oui Non

5. 2. Avez-vous reçu votre planning dans les 72 heures suivant votre arrivée ? *

Oui Non

6. 3. Avez-vous reçu le livret d'accueil et d'apprentissages lors de votre 1er entretien ? *

Oui Non

7. 4. Avez-vous été présenté à l'équipe ? *

Oui Non

8. 5. Avez-vous été présenté au(x) tuteur(s) de stage dans les premiers jours de votre stage ? *

Oui Non

9. 6. Vous a-t-on fait visiter le service ? *

Oui Non

10. 7. Quel(s) point(s) souhaiteriez vous voir amélioré(s) ?

Previous

Next

2/ OBJECTIFS DE STAGE

11. 8. Avez-vous présenté et mis à disposition votre portfolio aux tuteurs ? *

Oui Non

12. 9. Avez-vous présenté vos objectifs de stage aux tuteurs ? *

Oui Non

13. 10. Vos objectifs de stage ont-ils été discutés avec le(s) tuteur(s) ? *

Oui Non

14. Si non, pourquoi ?

15. 11. Quel(s) point(s) souhaiteriez-vous voir amélioré(s) ?

Previous

Next

3/ ORGANISATION DU STAGE

12. Avez-vous bénéficié de temps pour réaliser des démarches de soins ? *

Oui Non

13. Avez-vous bénéficié de temps pour travailler la, les analyses de situation(s) clinique(s) ? *

Oui Non

14. Avez-vous présenté vos différents écrits au(x) tuteur(s) ? *

Oui Non

15. Ce(s) dernier(s) ont-ils été(s) réajusté(s) avec le(s) tuteur(s) ? *

Oui Non

16. Avez-vous eu accès à l'ensemble des sources d'information ? *

Oui Non

18. La mise en lien théorie/pratique a été facilitée par les professionnels du service ? *

Oui Non

20. Vous avez enrichi vos connaissances : *

Oui

Non

Théoriques

Pratiques

Relationnelles

21. Au terme de ce stage, vous pouvez dire que vous avez acquis : *

Oui

Non

De nouvelles compétences

De nouvelles capacités professionnelles

Plus de confiance professionnelle

22. Quel(s) point(s) souhaiteriez vous voir amélioré(s) ?

Previous

Next

4/ BILAN DE STAGE

23. Avez-vous bénéficié d'un bilan à mi stage en présence de(s) tuteur(s) ? *

Oui Non

27. Si non, pourquoi ?

24. Avez-vous bénéficié de bilan(s) supplémentaire(s) ? *

Oui Non

25. Une évaluation continue de l'acquisition des critères de compétences a été réalisée ? *

Oui Non

26. Le bilan de fin de stage s'est-il fait en votre présence avec le(s) tuteur(s) et/ou cadre de santé ? *

Oui Non

31. Si non, pourquoi ?

27. Le bilan a-t-il été réalisé à partir de vos objectifs, de ceux de l'IFSI et en tenant compte des éléments de progression au cours du stage ? *

Oui Non

28. Votre bilan mi-stage a servi de support au bilan de fin de stage ? *

Oui Non

29. Vos objectifs de stage ont servi de support au bilan de fin de stage ? *

Oui Non

30. Vous diriez que vos objectifs ont été majoritairement atteints ? *

Oui Non

31. Quel(s) point(s) souhaiteriez vous voir amélioré(s) ?

Previous

Next

RÉALISATIONS PROFESSIONNELLES

37. 32. Vos relations professionnelles avec l'équipe ont-elles été satisfaisantes ? *

Oui Non

38. 33. Dans l'hypothèse de difficultés rencontrées, avez-vous pu bénéficier d'une écoute attentive ? *

Oui Non

39. Si oui, par qui ?

40. 34. Quel(s) point(s) souhaiteriez vous voir amélioré(s) ?

Previous

Next

VOTRE APPRÉCIATION DU STAGE

(En sachant que 1 = très insatisfait et 10 = très satisfait)

41. 35. Sur une échelle de 1 à 10, comment évaluez-vous l'encadrement de votre stage ? *

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

42. Commentaires

43. 36. Sur une échelle de 1 à 10, comment évaluez-vous l'accueil sur votre lieu de stage ? *

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

44. Commentaires

XII/-Les prestations offertes à la vie étudiante

La communication interne de l'institut vise à permettre aux étudiants/élèves de renforcer leur engagement dans leur formation, ainsi que dans leur futur métier. Plusieurs médias et vecteurs d'information sont mis en place :

- Interface Mykomunote fonctionnant à l'image de l'ENT de l'éducation nationale.
- Organisation de deux rencontres annuelles de la Section relatives à la vie étudiante.
- Participation aux JAE organisées par Grand-Soissons agglomération.
- Mobilisation du Bureau Des Etudiants (B.D.E.) lors de manifestations, prestations avec mise en place d'un système de tutorat inter-étudiants.
- Participation d'étudiants élus à la Commission étudiante du CEFIEC.
- Organisation du forum de l'emploi soignant à destination de tous les étudiants/élèves de l'institut sur chacun des deux sites.
- Organisation d'un speed-recruting sur chacun des deux sites.
- Opération portes ouvertes, sur les 2 sites (le 25 janvier 2025 site de Château-Thierry et le 1^{er} février 2025 site de Soissons) avec diffusion dans la presse écrite locale et publicité dans les lycées, collèges, CIO des dates des différentes périodes d'inscription.
- Les lieux d'affichage identifiés par promotion (emplois du temps, les offres d'emploi, les informations diverses les concernant : CROUS, Conseil Régional, Culture...)
- L'accès à intranet, au site Internet de l'établissement avec un onglet dédié à l'IFSI sur le site www.ch-soissons.fr.
- Le centre de documentation et d'information, avec une veille documentaire assurée, et la mise à disposition des livrets d'accueil des terrains de stage.
- Les séances d'information directe.
- Une signalétique en interne du bâtiment concernant l'identification des salles de cours et autres et notifiant que le Conseil Régional est support de l'Institut de formation.
- Accessibilité au site internet www.ifsi-soissons.fr.
- Mise à disposition d'un service de restauration type self, en collaboration avec le service restauration du Centre Hospitalier de Soissons pour les apprenants désirant déjeuner sur le site.
- Aménagements d'espaces de restauration et de convivialité (bancs, tables de jardin).
- Projet Immobilier du Grand-Soissons Agglomération avec la construction d'un lotissement avec 70 logements étudiants dont 4 destinés à nos apprenants non universitaires (élèves aides-soignants et/ou auxiliaires de puériculture).

Les étudiants ont des délégués sur les deux sites qui siègent aux instances de l'institut.

La stratégie de développement de la qualité est un axe prioritaire dans le management de l'institut. Elle est une démarche affirmée, permanente et dynamique.

XIII/- Les indicateurs d'évaluation du projet

L'étudiant est au centre des préoccupations pédagogiques. La mesure régulière de sa satisfaction est une priorité pour comprendre et respecter ses attentes.

Les besoins sont en constante évolution, ce qui nécessite une communication permanente basée sur l'écoute, la prise en compte des points de vue des étudiants afin de cibler au mieux les besoins.

Le projet pédagogique est évalué chaque semestre et en fin d'année à partir des bilans institutionnels réalisés. Les étudiants, représentants de promotion, élus par leurs pairs sont les interlocuteurs privilégiés de la directrice de l'Institut.

Lors des bilans de fin de semestre et de fin d'année, le point de vue des étudiants est sollicité lors d'un temps collectif, sur les points suivants :

- L'organisation générale :
 - Des Cours Magistraux
 - Des Travaux Pratiques
 - Des Travaux Dirigés
 - De l'audiovisuel
 - Des supports pédagogiques.
- Les stages avec le regard et le vécu relatifs :
 - À la préparation de stage
 - Au vécu de stage
 - A l'exploitation des retours de stage
 - À l'accompagnement des formateurs en stage
 - Au tutorat de stage
 - Aux Analyses de Situations Professionnelles
 - Aux les raisonnements cliniques
 - La répartition- découpage des stages
- L'organisation des UE du semestre, en signifiant :
 - Les facteurs facilitants
 - Les sources de difficultés
 - Les évaluations
 - Ce qui est améliorable
- L'accompagnement pédagogique :
 - Par les formateurs d'année
 - Le suivi pédagogique individuel
 - Les régulations de groupe
- La vie à l'Institut

- Les bilans (en fin d'année)
 - Des facteurs facilitants
 - Des sources de difficultés
 - Autocritique
- Des questions d'ordre général

Tous ces éléments sont repris par l'équipe pédagogique qui les analyse et propose des réajustements. Ce bilan sert de base de réflexion pour améliorer les enseignements la rentrée suivante. De plus, afin d'effectuer des réajustements pertinents sur les plans institutionnels et pédagogiques, un bilan de fin de formation des 3 ans est réalisé auprès des étudiants de 3ème année sous la forme d'un questionnaire avec des questions fermées et ouvertes.

Les indicateurs qualité QUALIOP, confer « Démarche qualité » page 56.

XIV/- Mise en application du projet pédagogique par année de formation

PROJET PEDAGOGIQUE 1ère ANNEE IDE 2024-2025

FORMATEURS REFERENTS 1ère ANNEE :

- **Site de Soissons** : Corine BEAUMONT, Perrine DUPRE, Perrine ENGEL et Sonia HARDIER.
- **Site de Château-Thierry** : Virginie BOIVIN

EFFECTIF DE LA PROMOTION 2024/2027

- Site de Soissons : 98 étudiants dont 1 redoublant
- Site de Château-Thierry : 22 étudiants dont 1 redoublant

Total promotion : 120 étudiants

OBJECTIFS VISES SUR LA 1ère ANNEE DE FORMATION

Objectifs généraux :

- Développer une posture professionnelle : repérer le rôle, les missions des différents acteurs professionnels, trouver sa place dans une équipe, développer une communication professionnelle avec ses pairs : en référence à la compétence 7.
- Développer une posture réflexive par le biais des Analyses de Situations Professionnelles (ASP).
- S'organiser sur le plan personnel et/ou en groupe.
- Développer son investissement dans le travail de groupe.
- Construire « sa boîte à outils » : savoir repérer ses méthodes d'apprentissage, apprendre à apprendre (comprendre, retenir...), réviser en groupe d'affinité, apprendre à demander de l'aide... ; Repérer ses difficultés et ses ressources : être capable de s'auto évaluer, d'envisager des stratégies de progression
- Construire son réseau professionnel.
- Devenir autonome, acteur dans sa formation.
- Découvrir le professionnel soignant sur son lieu d'exercice.
- Appréhender la complexité de la profession.
- Découvrir la réalité de la prise en soins de la personne soignée.

Objectifs spécifiques en lien avec les compétences visées en première année :

- Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

- Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits des patients
- Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe
- Analyser une situation de santé d'une personne et de soins, et poser des hypothèses interprétatives
- Savoir élaborer un diagnostic de situation clinique ou un diagnostic infirmier et identifier les interventions nécessaires

- **Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens**

- Adapter les soins quotidiens aux besoins et attentes de la personne en tenant compte de ses ressources, de ses déficiences ou ses handicaps
- Evaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins

- **Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins**

- Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propice à l'intervention soignante en tenant compte du niveau de compréhension de la personne.

POINTS FORTS DU DISPOSITIF

En regard des objectifs et compétences visés, la présence à certains cours magistraux devra être obligatoire notamment pour les UE suivantes :

- 2.10 S1 : Infectiologie, hygiène
- 2.11 S1 : Pharmacologie et thérapeutiques
- 3.1 S1 et S2 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
- 3.2 S2 : Projet de soins infirmiers
- 5.1 S1 et S2 : Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- 4.4 S2 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical

Unités d'enseignement du semestre 1 :

UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie (O. KNOLL - L. TURPIN):

Le projet prévoit d'aborder les différents concepts en psychologie par des psychologues.

Des TD sont prévus avec les formateurs permanents.

UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie (V. BREUIL - C. CRASNIER):

Le projet s'appuie sur les différentes chartes, l'étude des lois, la responsabilité de l'infirmier(ère), l'étude des concepts en philosophie et en éthique par un professionnel de santé. Les cours magistraux sont ponctués de TD pour faciliter l'acquisition des connaissances.

UE 2.1 : Biologie fondamentale (P. DUPRE - V. BOIVIN)

Sont abordés les différents niveaux d'organisation du corps humain, les connaissances de base en biologie cellulaire et moléculaire, les notions d'homéostasie, les bilans et les normes biologiques. Ces enseignements seront assurés par des infirmiers (réanimation et anesthésistes) avec des cours magistraux associés à des TD aidant l'acquisition des connaissances (jeux, vidéos...)

UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions (P. DUPRE - V. BOIVIN)

Des cours magistraux sur les grandes fonctions du corps humain vont être réalisés par des infirmiers (réanimation et anesthésistes), des TD sur les différents appareils par un formateur permanent de l'institut, des ateliers pratiques et jeux de rôles sur la prise des paramètres vitaux. De même, des cours magistraux seront réalisés pour aborder la grossesse et l'accouchement, le développement psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent par des professionnels spécialisés, issus du terrain.

Les enseignements des UE 2.1 et 2.2 sont complémentaires et compensables.

UE 2.4 : Processus traumatiques (S. HARDIER- C. BLECHET)

Des cours magistraux sur les polytraumatismes et les traumatismes thoraciques, crâniens, abdominopelviens et amputations seront dispensés par des médecins urgentistes. Un TD sur le traumatisme crânien sera réalisé par un formateur permanent. L'intervention d'une IBODE et d'une gypsothérapeute portera sur les fractures et leur traitement avec projection d'un film et un cours est prévu sur la gypsothérapie. Les cours et TD suivants sont assurés par les formateurs permanents : les soins pré et post opératoires, les entorses et luxations, la douleur et des études de situations cliniques.

UE 2.10 : Infectiologie, Hygiène (S. HARDIER - C. BEAUMONT)

Des TD seront assurés par les formateurs permanents sur les représentations de l'hygiène et la recherche du vocabulaire spécifique. Les cours magistraux seront dispensés par les infirmières hygiénistes de Soissons. Des ateliers pratiques sur le lavage des mains (formateurs) et le bio nettoyage d'une chambre seront réalisés avec

la participation des ASH du centre hospitalier de Soissons. Les CM en bactériologie sont dispensés par un cadre et une technicienne du laboratoire du CH de Château Thierry. Un TD sur les AES est également prévu avant le départ en stage par des formateurs permanents. Plusieurs quiz sont envisagés pour faciliter l'acquisition des connaissances : quiz sur les précautions standards, les AES, le lavage des mains.

UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques (C. BLECHET- P. DUPRE)

Les cours magistraux seront assurés par des pharmaciens et préparateurs en pharmacie. De nombreux TD concernant les unités de mesure, la concentration et des calculs de doses seront organisés par les formateurs permanents. Les CM seront repris en TD par les formateurs (les antalgiques, les anticoagulants, étude et analyse de la prescription médicale...). Utilisation de SIMDOSE. Cours de soutien prévus pour les étudiants en difficulté.

U.E.2.10 et 2.11 sont compensables

UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière (S. HARDIER - C. BEAUMONT - V. BOIVIN)

Tous les CM et TD sont assurés par les formateurs. CM et TD sur l'histoire des pratiques soignantes, développement des capacités d'observation et d'analyse à partir de mises en situations et autres approches d'observations mobilisant les 5 sens. Méthodologie du recueil de données et application concrète à partir de l'étude d'un film, qui servira de fil conducteur pour l'apprentissage de la démarche de soins. Méthodologie de la synthèse d'hospitalisation, le modèle conceptuel de Virginia Henderson. Etude de cas cliniques à partir de recueil de données des étudiants. Cours magistraux sur la méthodologie de la démarche de soins.

UE 4.1 : Soins de confort et de bien-être (F.DOUAY - P. ENGEL - V. BREUIL)

Dans cette UE des CM et TD seront réalisés pour aborder les concepts de soins d'hygiène, de confort, de bien être, d'intimité, de pudeur, d'autonomie, de dépendance, d'indépendance et de dignité. Des supports vidéos seront utilisés et des ateliers pratiques seront réalisés sur la toilette avec l'intervention d'aides-soignants du CH se Soissons et de Château Thierry, la réfection du lit et l'installation du patient simulé au fauteuil. L'ergonomie dans les soins sera abordée par une ergothérapeute. Les cours magistraux sur les escarres seront dispensés par des IDE stomathérapeutes des CH de Soissons et Château-Thierry.

UE 5.1 : Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens (S. HARDIER - C. BEAUMONT - V. BOIVIN)

Les TD seront réalisés à partir d'études de cas cliniques. Elaboration des démarches de soins selon la méthodologie apprise dans l'UE 3.1. Mise en exergue de l'alternance avec reprise collective des raisonnements cliniques en retour de stage.

Les TD s'organisent autour de l'étude de cas cliniques rencontrés par les étudiants en stage, et des analyses de cas cliniques élaborés par les formateurs. L'objectif est de réaliser des liens entre la théorie et la pratique et de renforcer la mobilisation des connaissances.

UE 6.1 : Méthodes de travail (L. TURPIN - O. KNOLL - C. CRASNIER)

Des TD seront réalisés sur la méthodologie de l'écrit, de l'oral, de groupe et de recherche. Un travail sur la méthodologie de l'ASP est planifié. La réalisation de fiches de lecture et de recherche documentaire (formateurs) sera demandée. Une initiation informatique aux logiciels en fonction des besoins des étudiants sera réalisée.

UE 6.2 : Anglais (P. ENGEL)

Les enseignements seront dispensés par l'intermédiaire de la plateforme MISCHOOL. Il s'agira d'un travail individuel à domicile. Des cours magistraux sur le vocabulaire, la grammaire et la prononciation seront dispensés. Ils seront suivis d'exercices oraux et écrits ainsi que de QUIZZ. Des temps de régulation sont prévus sur la plateforme avec les enseignants en visioconférence.

UE	Unités d'enseignements	Modes d'évaluation	Dates de 1ere session	Dates de 2 ème session
1.1	Psychologie – sociologie – anthropologie	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	22/01/2025 8h30-10h	02/07/2025 8h30-10h
1.3	Législation – éthique – déontologie	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	23/01/2025 9h-10h	03/07/2025 9h-10h
2.1	Biologie fondamentale	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	22/01/2025 11h-12h	02/07/2025 11h-12h
2.2	Cycles de la vie et grandes fonctions	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	24/01/2025 9h-10h	04/07/2025 9h-10h
2.4	Processus traumatiques	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	24/01/2025 11h-12h	04/07/2025 11h-12h
2.10	Infectiologie hygiène	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage	Restitution 18/12/2024 13h30-14h	01/04/2025 8h30-9h
2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite des connaissances Anonyme et individuelle	23/01/2025 11h-12h	03/07/2025 11h-12h

3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	27/01/2025 journée	27/06/2025 8h30-12h30
4.1	Soins de confort et de bien être	Epreuve orale de réflexion à partir d'un témoignage	16/01/2025 am 30, 17 /01/2025 journée	25 et 26/06/2025 13h30-17h
5.1	Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint	27/01/2025 journée	27/06/2025 8h30-12h30
6.1	Méthodes de travail	Travail écrit Rendu à distance	Restitution 18/12/2024 13h30-14h	01/04/2025 8h30-9h
6.2	Anglais	Présence et participation active	Mischool Du 16/09/24 au 17/01/2025 23h59	A définir avec Mischool à postériori

Unités d'enseignement du semestre 2 :

UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie (O. KNOLL - L. TURPIN)

Les cours sur les grands domaines de la sociologie et de l'anthropologie seront dispensés par différents professionnels.

UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé (P. ENGEL - C. GIARRAPUTO)

CM sur la présentation du système de santé français, l'économie de la santé, la protection sociale et les prestations sociales. De nombreux TD assurés par les formateurs de l'IFSI.

UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie (C. GIARRAPUTO- V. BREUIL)

Des TD abordant les différents concepts liés au handicap et à la maladie seront proposés. L'exploration des différents types d'handicap, des CM sur la prise en soins des enfants et des adolescents porteurs de handicap seront assurés. Le travail en pluridisciplinarité sera abordé.

UE 2.6 : Processus psychopathologiques (O. KNOLL- L. TURPIN)

Des CM et TD seront assurés par des professionnels exerçant dans les différents domaines de la psychiatrie (infirmiers, psychiatres, psychologues). La pédagogie sera le plus abordée à travers un jeu.

UE 3.1 : Raisonnement clinique et démarche clinique infirmière (S. HARDIER - C. BEAUMONT - V. BOIVIN)

UE 3.2 : Projet de soins infirmiers (S. HARDIER - C. BEAUMONT - V. BOIVIN)

UE 5.2 : Evaluation d'une situation clinique (S. HARDIER - C. BEAUMONT - V. BOIVIN)

Ces 3 UE sont couplées : CM et TD assurés par les formateurs avec reprise du raisonnement clinique en retour de stage. Nombreuses études de cas cliniques à partir de situations rencontrées en stage et de cas cliniques élaborés par les formateurs.

Evaluation normative individuelle à partir d'une démarche de soins réalisée en stage, cette année, le souhait est de réaliser à nouveau les évaluations sur les lieux de stage.

UE 4.2 : Soins relationnels (L. TURPIN - O. KNOLL - C. HOUAMEL - P. DUPRE)

Les CM et TD sont assurés par les formateurs, avec l'intervention d'acteurs, professeurs de théâtre (2 compagnie théâtrales avec contribution à l'évaluation).

UE 4.3 : Soins d'urgence (A. CAILLEAUX - N. HORLON)

AFGSU : cours et pratiques réalisés par des formateurs agréés de l'institut et formateurs externes.

UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical : (P. DUPRE - F. DOUAY)

L'UE est essentiellement réalisée sous forme de TD pratiques.

Les TD porteront sur l'organisation de la préparation d'un soin en respectant les règles d'hygiène et d'asepsie. Tous les étudiants manipuleront selon la pratique procédurale. Concernant l'évaluation, la non validation des calculs de dose sera éliminatoire sur cette partie. Cours de soutien lorsque nécessaire.

UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques (V. BREUIL - P ENGEL)

Les CM et TD seront assurés par les formateurs. Un agent de sécurité interviendra sur le risque incendie. Une intervention avec l'ingénieur qualité est envisagée.

UE 6.2 : Anglais (P. ENGEL)

Travail sur la plateforme Mischool.

CALENDRIER EVALUATIONS SEMESTRE 2 2024 2025

UE	Unités d'enseignements	Modes d'évaluation	Dates de 1ère session	Dates de 2ème session
1.1	Psychologie – sociologie – anthropologie	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	17/06/2025 8h30-10h	10/07/2025 8h30-10h
1.2	Santé publique et économie de la santé	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	18/06/2025 8h30-9h30	09/07/2025 9h-10h
2.3	Santé, Maladie, Handicap, Accidents de la vie	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	17/06/2025 11h-12h	11/07/2025 9h-10h
2.6	Processus psychopathologiques	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	17/06/2025 13h30-14h30	09/07/2025 11h-12h
3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Présentation orale d'analyse d'une situation clinique (45mn/ESI)	Lors du stage Du 17/02/24 au 21/03/24 Du 28/04/24 au 30/05/24	Lors du stage Du 17/02/24 au 21/03/24 Du 28/04/24 au 30/05/24
3.2	Projet de soins infirmiers	Présentation orale d'analyse d'une situation clinique (45mn/ESI)	Lors du stage Du 17/02/24 au 21/03/24 Du 28/04/24 au 30/05/24	Lors du stage Du 17/02/24 au 21/03/24 Du 28/04/24 au 30/05/24
4.2	Soins relationnels	Présentation orale d'une situation relationnelle Jeu de rôle	14/02/2025 28/03/2025 Après-midi	11/07/2024 14h-17h

4.3	Soins d'urgences	AFGSU 4 groupes GSU par session	12-13-14/02/2025 26-27-28/03/2025	Sur session AS d'octobre 2024
4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Calculs de doses appliqués en situation simulée (30mn/ESI)	25 et 26/06/2025 journées	01/07/2025 Après-midi
4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	18/06/2025 11h00-12h00	10/07/2025 11h-12h
5.2	Evaluation d'une situation clinique	Présentation orale d'analyse d'une situation clinique	Lors du stage Du 17/02/24 au 21/03/24 Du 28/04/24 au 30/05/24	Lors du stage Du 17/02/24 au 21/03/24 Du 28/04/24 au 30/05/24
6.2	Anglais	Présence et participation active	Mischool du 03/02 au 06/06/2025	A définir avec Mischool

STRATEGIES D'AIDE A LA REUSSITE

L'Analyse de Situation Professionnelle (ASP) est prise en compte en tant que processus de formation. En conséquence, 1 ASP tapuscrite sera demandée aux étudiants lors des stages. Cette ASP sera exploitée en atelier collectif.

Les commandes de travail à réaliser en stage seront évolutives au fil des semestres.

Un temps de préparation au départ de stage sera systématiquement organisé en TD. L'étudiant transmettra son projet de stage au formateur référent du suivi pédagogique à la date demandée.

A l'issue du stage, un temps obligatoire « retour de stage » sera systématiquement organisé en 3 temps :

- Vécu de stage en groupe
- Analyse de situation professionnelle en groupe
- Raisonnement clinique : au retour de stage il sera demandé aux étudiants pour le semestre 1, 1 recueil de données et pour le semestre 2, 2 démarches de soins.

Un temps sera aussi prévu pour l'explication et la remise des documents de stage.

Des suivis individuels avec les formateurs référents du suivi pédagogique seront organisés tout au long de l'année. Le suivi individuel de l'étudiant sera assuré par le même formateur sur les 3 années de formation.

Des visites de stage seront organisées avec les formateurs dans la mesure des disponibilités des professionnels de terrain et des formateurs et/ou à la demande des étudiants ou du responsable du lieu de stage.



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Centre Hospitalier – 46 avenue du Général de Gaulle
02209 SOISSONS Cedex



PROJET PEDAGOGIQUE 2^{ème} ANNEE IDE 2024-2025

FORMATEURS REFERENTS

Site de Soissons : : BLECHET Catherine, DOUAY Fabienne, HOUAMEL Céline
et KNOLL Olivier.

Site de Château-Thierry : GIARRAPUTO Céline

EFFECTIF DE LA PROMOTION A CE JOUR

Site de Soissons : 72 étudiants (dont 6 redoublants)

Site de Château-Thierry : 14 étudiants

Total promotion : 86 étudiants

OBJECTIFS VISES

Objectifs généraux :

- Mobiliser les connaissances pour analyser des situations cliniques et professionnelles.

- Développer les postures réflexives et relationnelles de l'étudiant.

Pour ce faire le projet d'année prévoit la réalisation de projets de soins en pluri professionnalité et la mise en situation d'entretiens infirmiers.

- Développer la posture éducative et pédagogique de l'étudiant.

Pour ce faire le projet d'année prévoit la réalisation de démarches d'éducation thérapeutique, d'une démarche d'éducation à la santé dans le cadre du SESA (SErvice SANitaire) et l'analyse de situations d'encadrement vécues en stage. La réalisation du service sanitaire²¹ s'organise selon le calendrier prévisionnel 2024-2025 (annexe 1).

- Accompagner l'étudiant dans la construction de son identité professionnelle lors des entretiens de suivi pédagogique et dans le cadre de la formation en alternance grâce aux visites de stage et à la collaboration avec les maîtres et tuteurs de stage.

²¹ Ministère de la solidarité et de la santé Décret N° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

Objectifs spécifiques en lien avec les compétences visées :

SEMESTRE 3 :

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- UE 1.2 Santé publique et économie de la santé : démarche projet en éducation pour la santé en lien étroit avec le service sanitaire et l'étude des besoins en santé d'une population.
- UE 4.6 Soins éducatifs et préventifs : intégrer les étapes de la construction d'une démarche d'éducation pour la santé et d'une démarche d'éducation thérapeutique.

Illustration par les professionnels de terrain de programmes spécifiques d'éducation thérapeutique.

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- UE 2.5 Processus inflammatoires et infectieux : Le projet prévoit l'étude de pathologies infectieuses prévalentes infantiles et adultes.
- UE 2.8 Processus obstructifs : Etude des pathologies prévalentes infantiles et adultes.
- UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques : 1 atelier calcul de doses avant chaque départ en stage.

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier

Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes

- UE 3.2/3.3/5.3 Projet de soins infirmiers, rôle infirmier organisation du travail et **inter professionnalité, communication** et conduite du projet :

Réalisation de démarches de soins en stage et lors des TD à partir de cas cliniques en lien avec les UE du semestre afin d'aider à l'intégration des connaissances et au développement des compétences.

Réactualisation des connaissances sur la planification des soins et les transmissions ciblées. + négociation + planification ...

- UE 4.2 Soins relationnels : Permettre à l'étudiant de réaliser des entretiens infirmiers notamment dans le cadre de la négociation dans les soins et de la relation d'aide.

Cette UE s'inscrit dans la continuité du semestre 2 (approche conceptuelle). Elle abordera :

- les conditions communes à tous types d'entretiens
- les différents types d'entretiens mis en œuvre selon les contextes

La méthode pédagogique utilisée : simulation de situations avec la participation de comédiens en formatif et normatif.

- U.E 3.3 S3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité :
 - Présentation par des professionnels de terrain, partenaires de l'infirmier, de leur métier
 - Projet «PARAMEDIC'S CUP» : Tournoi interprofessionnel IFSI / IFAS / IFAP sur le site de Soissons
 - Joutes Castelthéodoriciennes sur le site de Château-Thierry.



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Centre Hospitalier – 46 avenue du Général de Gaulle
02209 SOISSONS Cedex



En lien avec le module 10 AS/AP : Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques. Et le module 1 bis AP : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale.

L'objectif de cette rencontre est de créer une cohésion d'équipe entre les différentes filières de formation IDE/ AS /AP.



	Unités d'enseignements	Modes d'évaluation	Dates de 1ere session	Dates de 2ème session
1.2	Santé publique et économie de la santé	Travail de groupe : réalisation d'un document écrit	Dépôt du document Le 09/12/2024 De 16h-17h	Réajustement travail initial Dépôt du document Le 05/03/2025 de 8h30-9h00
2. 5	Processus inflammatoires et infectieux	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	24/01/2025 16h-17h	06/03/2025 13h30-14h30
2. 8	Processus obstructifs	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	23/01/2025 15h30-16h30	06/03/2025 11h-12h
2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	24/01/2025 14h-15h	06/03/2025 9h-10h
3.2	Projet de soins infirmiers	Travail de groupe : réalisation d'un document écrit + présentation orale	31/01/2024 journée	07/03/2025 8h-12h prépa dossier 13h-17h argumentations
3..3	Rôle ide et organisation du travail et interprofessionalité	Travail de groupe : réalisation d'un document écrit + présentation orale	31/01/2025 journée	07/03/25 8h-12h prépa dossier 13h-17h argumentations
4. 2	Soins relationnels	Situations simulées en binômes	Château 29/01/2025 Soissons 29 et 30/01/2025	04/03/2025 Après-midi
4. 6	Soins éducatifs et préventifs	Document écrit individuel d'analyse	Dépôt du document Le 09/12/2024 de 8h30 à 9h30	Réajustement du travail initial Dépôt du document Le 05/03/2025 de 8h30 à 9h30



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Centre Hospitalier – 46 avenue du Général de Gaulle
02209 SOISSONS Cedex



5. 3	Communication, conduite de projet	Travail de groupe : réalisation d'un document écrit + présentation orale	31/01/2024 journée	07/03/2025 8h-12h prépa dossier 13h-17h argumentations
6. 2	Anglais	Evaluation écrite de connaissances Sur la plateforme Mischool	14/01/2025 8h-9h (consignes le 06/01/25)	A déterminer avec Mischool

SEMESTRE 4 :

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- UE 2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs: Acquérir et mobiliser des connaissances sur les mécanismes physiopathologiques de la dégénérescence d'un organe ou de la défaillance d'un appareil.

Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

- UE 1.3 Législation, éthique et déontologie : travail sur le positionnement professionnel au sein d'une équipe en lien avec les valeurs professionnelles. Débattre autour de situations éthiques et déontologiques avec des méthodes pédagogiques innovantes telles que le débat mouvant par exemple.

Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- UE 3.4 Initiation à la démarche de recherche : Résumé analytique d'un article de recherche et appropriation de la méthode de recherche pour une transposition sur l'UE 5.6 .
- UE 6.2 : via la plateforme Mischool l'étudiant travaille en e-learning.

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- UE 4.3 Soins d'urgence : acquérir et mobiliser les connaissances permettant de prioriser les actions dans l'urgence.
- UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical : ateliers pratiques notamment sur la démarche transfusionnelle en groupes restreints visant à développer la dextérité et en conformité avec les règles de bonnes pratiques. TD favorisant la mise en lien des protocoles et leurs surveillances.

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Compétence 10 : Informer, former les professionnels et des personnes en formation

- UE 4.6 Soins éducatifs et préventifs et UE 5.4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires : construction et mises en œuvre de démarches d'éducation thérapeutique du patient à partir de situations cliniques simulées

UE	Unités d'enseignements	Modes d'évaluation	Dates de 1ère session	Dates de 2ème session
1.3	Législation, éthique, déontologie	Réalisation document écrit Travail en groupe restreint	20 mai 2025 Réalisation de 8h à 12h Dépôt du document à 12h	10/07/2025 13h-17h Réajustement de groupe
2.7	Défaillances organiques et processus dégénératifs	Evaluation écrite de connaissances Anonyme et individuelle	21 mai 2025 15h30- 16h30	02/07/2025 13h30-14h30
3.4	Initiation à la démarche de recherche	Résumé d'article de recherche Travail écrit individuel	22 mai 2025 9h-12h	11/07/2025 13h30-16h30
3.5	Encadrement des professionnels de soins	Evaluation orale individuelle	14 mai 2025 Journée	03/07/2025 Après-midi
4.3	Soins d'urgence	Travail écrit en groupe restreint argumenté à l'oral	12 mai 2025 9h à 12h réalisation écrit Argumentation orale 13h à 17h	09/07/2025 13h-16h préparation A partir de 16h oraux
4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Pose transfusion sanguine en situation simulée (40 mn/ESI)	22 Mai 2025 après-midi 23 mai 2025 journée	30/05/2025 (à sortir 1 ^{er} vendredi de stage)



4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	Réalisation document écrit Travail en groupe restreint	Vendredi 16 mai 2025 De 9h à 12h	08/07/2025 13h30-16h30
4.6	Soins éducatifs et préventifs	Conception, mise en œuvre et analyse orale en groupe restreint d'une démarche d'ETP.	15/05/2025 (oral) journée	04/07/2025 après-midi réajustement
5.4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	Analyse d'une action éducative, présentation à l'oral	15/05/2025 journée	04/07/2025 après-midi réajustement
6.2	Anglais	Travail écrit individuel, traduction sur plateforme Anonyme et individuelle	13/05/2025 De 8h à 9h (consignes 05/05/2025)	A définir avec Mischool
	Service sanitaire	Document écrit d'analyse de l'action réalisée (5 diapos sur Epione)	Date limite 4 avril 2025	

POINTS FORTS DU DISPOSITIF

- Dans le cadre du SESA, une présentation des séquences éducatives réalisées par les groupes d'étudiants de 2^{ème} année sera faite auprès des étudiants de 1^{ère} année. Cette présentation a le double avantage de valoriser le travail des 2^{èmes} années et de rendre concret les attendus du SESA pour les 1^{ères} années.
- L'utilisation de protolangages, scénettes, jeux de rôles, supports vidéos permet la diversification des séquences pédagogiques et participe à la concrétisation de la construction du professionnel en devenir et de ses valeurs.
- La participation de comédiens favorise l'identification des situations en stage.
- L'utilisation de quizz avec l'outil QUIZZ BOX après les TD permet à l'étudiant de se positionner dans les attendus des connaissances à acquérir.

STRATEGIES D'AIDE A LA REUSSITE

La présence des étudiants est obligatoire pour l'ensemble des enseignements théoriques :

- De l'UE 2.11 « Pharmacologie et thérapeutiques »
- De l'UE 1.2 « Santé publique et économie de la santé » dans le cadre du SESA
- L'ensemble des enseignements théoriques des UE 4.6 et 5.4
- L'ensemble des heures de stage de SESA.

Avant chaque départ en stage :

- Un temps sera dédié à la préparation du projet de l'étudiant. Celui-ci sera transmis au formateur référent du suivi pédagogique à la date demandée pour correction et validation.
- Des objectifs institutionnels de stage sont présentés par les formateurs référents d'année.

Pendant le stage :

- Un accompagnement personnalisé de l'étudiant est organisé par le formateur référent du lieu de stage avec le maître ou le tuteur de stage. Il peut aussi être initié à la demande de l'étudiant.
- L'étudiant réalise les travaux demandés dans les objectifs institutionnels.

Au retour de chaque stage, un temps « retour de stage » est systématiquement organisé en 3 ateliers collectifs :

- Vécu de stage : temps de paroles et de débriefing
- Analyse de situation professionnelle : une situation interpelante est proposée et peut faire l'objet d'une étude réflexive
- Raisonnement clinique : un projet de soins est choisi pour être restitué et réajusté si nécessaire par l'ensemble du groupe

Les Technologies d'Information et de Communication seront utilisées selon les besoins pédagogiques (Teams, Quizzbox, capsules vidéo, chaînes YouTube, ateliers simulation ... etc).

Des suivis pédagogiques individualisés obligatoires seront réalisés à chaque fin de semestre avec le formateur référent ; d'autres entretiens peuvent être organisés à la demande du formateur et/ou de l'étudiant, si nécessaire.

PROJET PEDAGOGIQUE 3^{ème} ANNEE IDE 2024-2025

FORMATEURS REFERENTS

Site de Soissons : Virginie BREUIL, Christine CRASNIER, Veronica HULOT

Site de Château-Thierry : Laëtitia TURPIN

EFFECTIF DE LA PROMOTION A CE JOUR

Site de Soissons : 54 ESI (dont 5 redoublantes)

Site de Château-Thierry : 16 ESI (dont 1 redoublante)

Total promotion avec les étudiants de troisième année : 70 ESI

OBJECTIFS VISES

Objectifs généraux :

- Accompagner les étudiants dans leur processus de **professionnalisation** :
 - Prendre en soins un groupe de patients de plus en plus conséquent, minimum 4 à 10 patients selon le contexte de soins,
 - Prioriser les interventions infirmières dans le cadre des projets de soins et en équipe pluridisciplinaire,
 - Développer sa dextérité,
 - Intégrer les règles de bonnes pratiques dans la gestion des soins,
 - Analyser des situations professionnelles de plus en plus complexes en développant son sens critique afin de se situer dans une dynamique d'amélioration de la qualité des soins,
 - Rendre compte de ses actes et/ou de ses observations de façon adaptée, précise, fiable
 - S'inscrire dans un processus d'évaluation des pratiques professionnelles,
 - Affiner son projet professionnel,
 - Assoir sa posture professionnelle (autonomie, responsabilité, prise de décision).

- Développer la construction des éléments des compétences des étudiants grâce aux acquisitions de savoir, savoir-faire, et savoir-être.

- Amener l'étudiant à devenir de plus en plus autonome, responsable et réflexif, capable d'analyser les différentes situations, de décider et d'intervenir dans son champ de compétences, seul et/ ou en équipe.

- Permettre à l'étudiant de parfaire lors des 25 semaines de stages sa posture réflexive, le questionnement de sa pratique, et de prendre de plus en plus d'initiatives et de responsabilités.

Objectifs spécifiques en lien avec les compétences visées :

Compétence 4 : « Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique »

- Continuer de confronter l'étudiant à différentes situations donnant lieu de travailler les trois paliers d'apprentissage : « comprendre » (acquisition de savoirs sur les pathologies prévalentes, et savoir-faire pour comprendre la situation), « agir » (mobilisation des savoirs et acquisition de capacité d'agir et évaluation de son action en stage par exemple), « transférer » (conceptualisation et acquisition de la capacité de transposer ses acquis dans différentes situations cliniques). Pour permettre à l'étudiant de faire des liens entre la théorie et la pratique, un projet de visite d'un centre de cancérologie est envisagé, ainsi que la rencontre avec des équipes expérimentées en soins palliatifs par exemple...
- Mobiliser l'ensemble des savoirs des semestres précédents autour de différentes situations lors de l'unité intégrative du semestre 5. Ensuite, une situation de simulation sera proposée pour permettre à l'étudiant de renforcer et développer ses compétences théoriques et cliniques.

Compétence 7 : « Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle »

- Renforcer son questionnement professionnel, sa capacité d'analyse des situations à risque. L'étudiant réalise une étude approfondie des documents et protocoles concernant la qualité des soins.
- Réaliser des analyses de situations professionnelles de plus en plus complexes en lien avec son questionnement professionnel, et son futur projet professionnel, et le développement de ses compétences.

Compétence 8 : « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »

- Réaliser un mémoire de fin d'étude sur une thématique dans le domaine des sciences infirmières. Une journée de recherche en sciences infirmières à Clermont de l'Oise aura lieu pour accompagner l'étudiant dans une démarche de recherche.
- Développer son anglais grâce à une plateforme my school qui l'accompagne et réaliser un abstract du mémoire de fin d'études.

Compétence 9 : « Organiser et coordonner des interventions soignantes »

- S'organiser et développer son travail en collaboration avec les équipes, mais aussi au sein de l'institut (en groupe, avec les différentes promotions...).
- En stage, l'étudiant prend en soins 4 à 10 patients et s'organisent dans la planification et l'organisation des soins de ceux-ci.
- Organiser et planifier les soins de plusieurs patients lors de situations cliniques de l'unité intégrative du semestre 5.

POINTS FORTS DU DISPOSITIF

Unités d'enseignement de semestre 5 :

UE 2.6. : Processus psychopathologiques.

Mobilisation des soins infirmiers en psychiatrie via des situations cliniques. Apports théoriques sur les pathologies. Recherches personnelles.

UE 2.9 : Processus tumoraux.

Les enseignements sont focalisés sur les pathologies prévalentes.

Projet de visite d'un centre de cancérologie.

UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques.

Situations cliniques reprenant l'ensemble des connaissances des UE du semestre 1 à 5, et TD entraînement calculs de doses (dont 1 TD de remobilisation des bases). Les CM sont obligatoires en lien avec le projet pédagogique de l'institut. Cours de soutien prévus pour les étudiants en difficulté.

UE 3.3 : Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité.

Les différents modes d'exercice du métier d'IDE.

UE 4.2 : Soins relationnels.

Travail de réajustement du positionnement et des comportements professionnels lors de situations de communication complexes. Analyse des attitudes et contre-attitudes.

UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical.

Ateliers de pratiques professionnelles, évaluation centrée sur la CCI, en partenariat avec les professionnels de terrains.

Stabilisation et harmonisation des pratiques.

UE 4.7 : Soins palliatifs et fin de vie.

Travail en collaboration avec les équipes expérimentées dans le champ des soins palliatifs. Analyses de situations et échanges avec des professionnels. Approfondissement du raisonnement éthique.

UE 5.5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins.

Situations cliniques intégratives, reprenant l'ensemble des connaissances des UE des semestres 1 à 5.

Journée Simulation plein échelle.

UE 5.7 : UE optionnelle.

Projet construit sur les semestres 5 et 6 ayant pour objet le projet professionnel de l'étudiant.

UE 6.2 : Anglais.

Partenariat avec une plateforme en ligne : « Mischool ».

Ouverture de la plateforme dès le 04/09/2024.

CALENDRIER EVALUATIONS SEMESTRE 5

UE	Unités d'enseignements	Modes d'évaluation	Dates de 1ère session	Dates de 2ème session
2.6	Processus psychopathologiques	Evaluation écrite de connaissances sur table, individuelle et anonyme	23/01/2025 13h30-14h30	21/05/2025 13h30-14h30
2.9	Processus tumoraux	Evaluation écrite de connaissances sur table, individuelle et anonyme	23/01/2025 11h-12h	21/05/2025 11h-12h
2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite de connaissances sur table, individuelle et anonyme	23/01/2025 9h-10h	21/05/2025 9h-10h
3.3	Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité	Evaluation écrite d'analyse critique d'un mode d'exercice, individuelle	20/01/2025	19/05/2025 matin
4.2	Soins relationnels	Epreuve orale individuelle d'analyse de situation relationnelle	Soissons 28/01/2025 Château-Thierry 30/01/2025	19/05/2025 Après-midi
4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Epreuve pratique individuelle : CCI	Soissons 21 et 22/01/2025 Château-Thierry 20/01/2025	Soissons 13/03/2025 Château-Thierry 14/03/2025
4.7	Soins palliatifs et de fin de vie	Evaluation écrite sur table d'une réflexion personnelle, individuelle et anonyme	20/12/2025 9h30-12h30	02/06/2025 14h-17h



5.5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Evaluation écrite d'analyse sur table, individuelle et anonyme	24/01/2025 8h30-12h30	02/06/2025 8h30-12h30
5.7	Optionnelle	Evaluation écrite sur le projet professionnel, individuelle et anonyme	15/01/2025 8h30-9h	04/04/2025 8h30-9h
6.2	Anglais	Evaluation orale en anglais d'un article professionnel	14/01/2025 (restitution sur la plateforme)	Voir my school

Unités d'enseignement de semestre 6 :

UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche.

Accompagnement à la réalisation d'une note de recherche.

Participation à une journée de communication concernant la recherche en sciences infirmières à l'I.F.S.I. de Clermont de l'Oise le 3 décembre 2024.

UE 5.6 : Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles.

Réalisation d'un mémoire de fin d'études en lien avec la profession infirmière.

UE 4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques.

Etude approfondie des documents HAS (certifications, audit de processus...).

Analyses de situations à risque.

UE 5.7 : UE optionnelle.

Préparation à l'entrée dans la vie active (ateliers de rédaction CV, lettre de motivation, entretien embauche par le biais de jeu de rôles).

Speedrecruting ou forum de l'emploi.

UE 6.2 : Anglais

Accompagnement à la réalisation de l'abstract (en lien avec UE 5.6).

Journée de réactualisation AFGSU.

STRATEGIES D'AIDE A LA REUSSITE

- Préparation de stage systématisée, sur le temps de formation.
Cette préparation comporte :
 - Des recherches relatives à l'unité d'affectation : *Identification des acteurs de soins, population accueillie, types de pathologies traitées dans le service, connaissances nécessaires pour exercer dans ce service ?*
 - Deux fiches de pathologies prévalentes.
 - Rédaction des « points forts acquis en formation », des « points à améliorer » et des objectifs personnalisés de stage.

- Retours de stage avec ateliers comportant analyse(s) de situations professionnelles de groupe, possibilité de s'exprimer sur le vécu de stage, projet de soin présenté à l'aide du guide de transmissions structurées.

- Identification des compétences spécifiques en lien avec le lieu de stage.

- Visite en stage des formateurs afin d'optimiser les apprentissages.

- Entretiens de suivi pédagogique individuel, systématisé ou à la demande de l'étudiant ou du formateur.

- Accompagnement individualisé des apprenants permettant de lever des difficultés d'apprentissages (ateliers calculs de dose ...)

- Temps de promotion : échanges, projet...

- L'aménagement de l'emploi du temps avec une amplitude horaire de 9h à 17h dans la mesure du possible est mis en place pour faciliter l'organisation, l'autonomie, la professionnalisation de l'étudiant (suivi pédagogique, rendez-vous mémoire de fin d'étude, rendez-vous dans la construction de leur projet professionnel...).



CALENDRIER EVALUATIONS SEMESTRE 6

UE	Unités d'enseignements	Modes d'évaluation	Dates de 1ère session	Dates de 2ème session
3.4	Initiation à la démarche de recherche	Travail écrit d'une note de recherche concernant le mémoire de fin d'études	07/02/2025 8h30-9h	Courant octobre 2025
4.8	Qualité des soins évaluation des pratiques	Travail d'analyse en groupe restreint d'un événement indésirable	02/05/2025 9h-12h	Courant octobre 2025
5.6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	Travail écrit d'un mémoire de fin d'études et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel	Écrit 15/05/2025 Soutenance du 2 au 13 juin 2025	Courant octobre 2025
5.7	Optionnelle	Évaluation orale d'un projet professionnel	24/04/2025	Courant octobre 2025
6.2	Anglais	Travail écrit de l'abstract du mémoire de fin d'études	15/05/2025	Courant octobre 2025